Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

#### SBP 100 / 140

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 06.03.2023

7.2 21.03.2023 800001005771 Date d'impression 22.03.2023

#### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### 1.1 Identificateur de produit

Nom commercial : SBP 100 / 140

Code du produit : Q5811

Numéro d'enregistrement UE : 01-2119473851-33-0001

Synonymes : Hydrocarbures, C7-C9, n-alcanes, iso-alcanes, composés

cycliques

No.-CE : 920-750-0

#### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du : Solvant Industriel.

mélange Consulter la rubrique 16 pour les utilisations enregistrées se-

Ion la réglementation REACH.

Utilisations déconseillées : Ce produit ne doit pas être utilisé dans des applications autres

que celles recommandées à la rubrique 1, sans avoir d'abord

demandé conseil au fournisseur.

#### 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fabricant/Fournisseur : Shell Chemicals Europe B.V.

PO Box 2334 3000 CH Rotterdam

Netherlands

Téléphone : +31 (0)10 441 5137 / +31 (0)10 441 5191 Téléfax : +31 (0)20 716 8316 / +31 (0)20 713 9230

Contact pour la FDS : sccmsds@shell.com

#### 1.4 Numéro d'appel d'urgence

+44 (0) 1235 239 670 (Ce numéro de téléphone est valable 24 heures sur 24, 7 jours sur 7)

Centre Antipoisons: 070 245 245

#### **RUBRIQUE 2: Identification des dangers**

#### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

#### Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Liquides inflammables, Catégorie 2 H225: Liquide et vapeurs très inflammables.

Danger par aspiration, Catégorie 1 H304: Peut être mortel en cas d'ingestion et de

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

#### SBP 100 / 140

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 06.03.2023

7.2 21.03.2023 800001005771 Date d'impression 22.03.2023

pénétration dans les voies respiratoires.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique, Catégorie 3,

Effets narcotiques

H336: Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique, Catégorie 2

H411: Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

#### 2.2 Éléments d'étiquetage

### Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Pictogrammes de danger









Mention d'avertissement : Danger

Mentions de danger : DANGERS PHYSIQUES:

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.

DANGERS POUR LA SANTÉ :

H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration

dans les voies respiratoires.

H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.
DANGERS POUR L'ENVIRONNEMENT :

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des

effets néfastes à long terme.

Informations Additionnelles :

sur les Dangers

EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessè-

chement ou gerçures de la peau.

Conseils de prudence : **Prévention**:

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des

étincelles, des flammes nues et de toute autre source

d'inflammation. Ne pas fumer.

P243 Prendre des mesures pour éviter les décharges sta-

tiques.

P261 Éviter de respirer les poussières/ fumées/ gaz/ brouil-

lards/ vapeurs/ aérosols.

Intervention:

P301 + P310 EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiate-

ment un CENTRE ANTIPOISON/ un médecin.

P331 NE PAS faire vomir.

P391 Recueillir le produit répandu.

Stockage:

Aucune phrase de précaution.

Elimination:

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

#### SBP 100 / 140

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 06.03.2023

7.2 21.03.2023 800001005771 Date d'impression 22.03.2023

P501 Éliminer le contenu/ récipient dans une installation d'élimination des déchets agréée.

#### 2.3 Autres dangers

Informations écologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Informations toxicologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Formation possible de mélange vapeur-air inflammable/explosif.

Ce produit est un accumulateur statique.

Même avec une métallisation et une mise à la terre appropriées, ce matériau peut encore accumuler une charge électrostatique.

L'accumulation d'une charge suffisante peut entraîner une décharge électrostatique et l'inflammation des mélanges inflammables air-vapeur.

#### RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

#### 3.1 Substances

#### Composants

Nom Chimique	NoCAS	Concentration (% w/w)
	NoCE	
Hydrocarbures, C7-C9, n-	Non attribuée	<= 100
alcanes, iso-alcanes, com-	920-750-0	
posés cycliques		

#### **RUBRIQUE 4: Premiers secours**

#### 4.1 Description des premiers secours

Conseils généraux : Ne devrait pas présenter de risques pour la santé lors d'une

utilisation normale.

Protection pour les secou-

ristes

: En administrant les premiers soins, assurez-vous de porter l'équipement de protection personnelle approprié selon les

accidents, les blessures et l'environnement.

En cas d'inhalation : Transporter la victime à l'air libre. Si la victime ne se rétablit

pas rapidement, l'amener au centre médical le plus proche

pour un traitement additionnel.

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

#### SBP 100 / 140

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 06.03.2023

7.2 21.03.2023 800001005771 Date d'impression 22.03.2023

En cas de contact avec la

peau

Retirer les vêtements contaminés. Rincer la peau immédiatement et abondamment à l'eau pendant au moins quinze minutes, puis si possible laver au savon et à l'eau, En cas de rougeurs, d'enflure, de douleurs et/ou de cloques transporter la personne à l'établissement médical le plus proche pour un traitement additionnel.

En cas de contact avec les

yeux

Laver les yeux avec beaucoup d'eau.

Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

Si l'irritation persiste, consulter un médecin.

En cas d'ingestion

Appeler le numéro d'urgence de votre localité/établissement. Ne pas faire vomir : transporter la personne à l'établissement médical le plus proche pour y recevoir des traitements supplémentaires. En cas de vomissement spontané, maintenir la tête plus basse que les hanches pour empêcher l'aspiration. Si les signes et symptômes tardifs suivants apparaissent dans les 6 heures qui suivent l'ingestion, transporter le patient au centre médical le plus proche: une fièvre supérieure à 38.3°C, le souffle court, une oppression thoracique, de la toux ou une respiration sifflante continue.

#### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

**Symptômes** 

L'inhalation de concentrations élevées en vapeurs peut provoquer une dépression du système nerveux central (SNC), résultant en des étourdissements, des sensations de vertiges, des céphalées, des nausées et une perte de coordination. Une inhalation continue peut causer un évanouissement et la mort.

Les signes et symptômes de la dermatite irritative de contact peuvent inclure une sensation de brûlure et/ou une apparence de peau sèche/craquelée.

Pas de danger particulier dans des conditions normales d'utilisation.

Les signes et les symptômes d'irritation des yeux peuvent comporter une sensation de brûlure, des rougeurs, une tuméfaction et/ou une vision floue.

Si le produit pénètre dans les poumons, les signes et les symptômes peuvent consister en une toux, une suffocation, une respiration sifflante, une respiration difficile, une oppression thoracique, le souffle court et/ou de la fièvre. Si les signes et symptômes tardifs suivants apparaissent dans les 6 heures qui suivent l'ingestion, transporter le patient au centre médical le plus proche: une fièvre supérieure à 38.3°C, le souffle court, une oppression thoracique, de la toux ou une respiration sifflante continue.

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

#### SBP 100 / 140

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 06.03.2023

7.2 21.03.2023 800001005771 Date d'impression 22.03.2023

Les signes et symptômes d'une dermatite délipidante peuvent

comporter une sensation de brûlure et/ou un aspect

sec/craquelé.

#### 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement : Appeler un médecin ou le centre antipoison pour obtenir des

conseils.

Potentialité de générer des pneumonies.

Traiter selon les symptômes.

#### **RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**

#### 5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appro-

priés

Mousse, eau pulvérisée ou en brouillard. Poudre chimique sèche, dioxyde de carbone, sable ou terre peuvent être utilisés uniquement pour les incendies de faible ampleur.

Moyens d'extinction inappro-

priés

Ne pas utiliser d'eau en jet.

#### 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques pendant : la lutte contre l'incendie

Eloigner toute personne étrangère aux secours de la zone

d'incendie.

Les produits de combustion peuvent comprendre:

Un mélange complexe de particules solides et liquides en

suspension dans l'air et de gaz (fumée).

Monoxyde de carbone.

Composés organiques et non-organiques non identifiés. Des vapeurs inflammables peuvent être présentes même à

des températures inférieures au point éclair.

Les vapeurs sont plus lourdes que l'air, se répandent au sol et

peuvent s'enflammer à distance.

Flotte et peut se réenflammer à la surface de l'eau.

#### 5.3 Conseils aux pompiers

Équipements de protection particuliers des pompiers

Un équipement de protection adapté comprenant des gants résistants aux produits chimiques doit être utilisé; une combinaison résistante aux produits chimiques est conseillée en cas de contact prolongé avec le produit. Il est conseillé de porter un appareil respiratoire autonome en cas d'incendie dans un endroit clos. Porter une combinaison de pompier conforme à

la norme en vigueur (par ex. en Europe : EN469).

Méthodes spécifiques d'ex-

tinction

Procédure standard pour feux d'origine chimique.

Information supplémentaire : Refroidir les récipients à proximité en les arrosant d'eau.

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

#### SBP 100 / 140

Version Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 06.03.2023 Date de révision:

21.03.2023 800001005771 Date d'impression 22.03.2023 7.2

#### RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

#### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles

Se conformer aux réglementations locales et internationales en vigueur.

Informer les autorités si la population ou l'environnement sont

exposés à ce produit ou pourraient l'être.

Prévenir les autorités locales si des fuites significatives ne

peuvent pas être contenues. 6.1.1 Pour les non-secouristes:

Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Isoler la zone de danger et refuser l'entrée au personnel non

protégé et non nécessaire.

Ne pas respirer les fumées, les vapeurs.

Ne pas faire fonctionner les équipements électriques.

6.1.2 Pour les secouristes:

Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Isoler la zone de danger et refuser l'entrée au personnel non

protégé et non nécessaire.

Ne pas respirer les fumées, les vapeurs.

Ne pas faire fonctionner les équipements électriques.

#### 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement

Arrêter les fuites, si possible sans prendre de risque. Eliminer toutes les causes possibles d'inflammation dans la zone environnante. Utiliser un confinement approprié (pour le produit et les eaux d'extinction) pour éviter toute contamination du milieu ambiant. Empêcher tout écoulement dans les égouts, les fossés ou les rivières en utilisant du sable, de la terre, ou d'autres barrières appropriées. Tenter de disperser les vapeurs ou de diriger leur écoulement vers un endroit sûr, par exemple par arrosage en brouillard. Prendre des mesures de précautions contre les décharges électrostatiques. S'assurer de la continuité électrique de tous les équipements par la continuité des masses et la mise à la terre.

Contrôler la zone avec un indicateur de gaz combustible.

#### 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage

Récupérer les déversements de faible ampleur (< 150 litres) par des moyens mécanisés dans un récipient étiqueté, hermétiquement fermé et dédié à la récupération du produit ou à son élimination en toute sécurité. Laisser le reliquat s'évaporer ou l'absorber avec un matériau absorbant que l'on éliminera en toute sécurité. Retirer le sol contaminé et l'éliminer sans

Récupérer les déversements importants (> 150 litres) par des moyens mécanisés tels qu'un camion de pompage par le vide vers une citerne dédiée à la récupération du produit ou son élimination en toute sécurité. Ne pas éliminer le reliquat par

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

#### SBP 100 / 140

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 06.03.2023

7.2 21.03.2023 800001005771 Date d'impression 22.03.2023

rinçage à l'eau. Le conserver comme déchet contaminé. Laisser les résidus s'évaporer ou les absorber avec un matériau absorbant approprié et les éliminer sans risques. Retirer le sol contaminé et l'éliminer sans risques.

Ventiler complètement la zone contaminée.

Le recours aux conseils d'un spécialiste peut s'avérer nécessaire quant aux mesures à prendre pour traiter des emplacements contaminés.

#### 6.4 Référence à d'autres rubriques

Pour le choix des équipements de protection individuels, se reporter au rubrique 8 de la fiche de donnée de sécurité., Se reporter au Section 13 de la FDS en cas de déversement.

#### **RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**

#### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Mesures d'ordre technique : Eviter de respirer les vapeur

Eviter de respirer les vapeurs ou tout contact avec le produit. A n'utiliser que dans des zones bien ventilées. Bien nettoyer après manipulation. Se reporter à la rubrique 8 de la Fiche de Données de Sécurité pour le choix de l'équipement de protec-

tion individuelle.

Utiliser les informations figurant sur cette fiche de données de sécurité pour évaluer les risques liés aux conditions locales et déterminer les contrôles garantissant une manipulation, un stockage et une élimination de ce produit dans de bonnes conditions de sécurité.

S'assurer que les installations de manipulation et de stockage soient conformes aux réglementations locales

Conseils pour une manipula- :

tion sans danger

Eviter l'inhalation de vapeurs et/ou de brouillards.

Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Eteindre les flammes nues. Ne pas fumer. Eliminer toutes les

causes d'inflammation. Eviter les étincelles.

En cas de risque d'inhalation de vapeurs, de brouillards ou

d'aérosols, utiliser une extraction d'air.

Les réservoirs de stockage en vrac doivent être endigués (en

cuvette de rétention).

Ne pas manger ni boire pendant l'utilisation.

Les vapeurs sont plus lourdes que l'air, se répandent au sol et

peuvent s'enflammer à distance.

Transfert de Produit : Même avec une métallisation et une mise à la terre appro-

priées, ce matériau peut encore accumuler une charge électrostatique. L'accumulation d'une charge suffisante peut entraîner une décharge électrostatique et l'inflammation des mélanges inflammables air-vapeur. Etre conscient des opérations de manipulation qui peuvent être à l'origine de risques supplémentaires dus à l'accumulation de charges statiques.

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

#### SBP 100 / 140

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 06.03.2023

7.2 21.03.2023 800001005771 Date d'impression 22.03.2023

Ces opérations incluent, sans s'y limiter, le pompage (particulièrement dans le cas d'écoulement turbulent), le mélange, le filtrage, le remplissage en pluie, le nettoyage et le remplissage des cuves et des récipients, l'échantillonnage, le rechargement, le jaugeage, les opérations des camions de pompage par le vide et les mouvements mécaniques. Ces activités peuvent être à l'origine de décharges statiques, p. ex., la formation d'étincelles. Limitez la vitesse d'écoulement lors du pompage afin d'éviter la génération de décharges électrostatiques (≤ 1 m/s jusqu'à l'immersion du tuyau de remplissage à une profondeur égale au double de son diamètre, puis ≤ 7 m/s). Évitez le remplissage en pluie. NE PAS utiliser d'air comprimé pour les opérations de remplissage, de déchargement ou de manipulation.

Se reporter aux directives dans la Rubrique Manipulation.

Mesures d'hygiène

Se laver les mains avant de manger, de boire, de fumer et d'aller aux toilettes. Faire nettoyer les vêtements souillés ou éclaboussés avant toute réutilisation. Ne pas ingérer. En cas d'ingestion consulter immédiatement un médecin.

#### 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs

Se reporter à la rubrique 15 pour toute législation complémentaire spécifique concernant le conditionnement et le stockage de ce produit.

Pour en savoir plus sur la stabilité du stockage

Température de stockage: Ambiante.

Les réservoirs de stockage en vrac doivent être endigués (en cuvette de rétention).

Placer les réservoirs loin de toute source de chaleur et autres sources d'ignition.

Le nettoyage, le contrôle et la maintenance des citernes de stockage sont des opérations de spécialistes qui nécessitent l'application de précautions et procédures strictes.

Doit être entreposé/e dans une zone bien ventilée entourée de digues (cuvette de rétention), à distance de la lumière solaire, des sources d'ignition et d'autres sources de chaleur. Tenir à distance des aérosols, des substances inflammables, des agents oxydants, des substances corrosives et d'autres produits inflammables qui ne sont ni nocifs ni toxiques pour l'homme ou pour l'environnement.

Des charges électrostatiques seront générées lors du pompage.

Les décharges électrostatiques peuvent causer un incendie. Vérifiez la continuité électrique en procédant à une métallisation et à la mise à la terre (mise à la masse) de tous les équipements afin de réduire le risque.

Les vapeurs se trouvant dans l'espace libre de la cuve de

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

#### SBP 100 / 140

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 06.03.2023

7.2 21.03.2023 800001005771 Date d'impression 22.03.2023

stockage peuvent se situer dans la zone

d'inflammabilité/explosivité et être ainsi inflammables.

Matériel d'emballage : Matière appropriée: Pour les conteneurs ou leur revêtement

interne, utiliser de l'acier doux ou de l'acier inoxydable., Pour les peintures du conteneur, utiliser de la peinture époxy, de la

peinture au silicate de zinc.

Matière non-appropriée: Eviter un contact prolongé avec du

caoutchouc naturel, butyl ou nitrile.

Consignes concernant les

récipients

: Ne pas découper, percer, broyer, souder ou réaliser des opé-

rations semblables sur ou à proximité de conteneurs.

#### 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s) : Consulter la rubrique 16 pour les utilisations enregistrées se-

Ion la réglementation REACH.

Consultez des références supplémentaires sur les pratiques de manipulation en toute sécurité des liquides qui se sont

avérés être des accumulateurs statiques :

Institut américain du pétrole 2003 (Protection contre

l'inflammation provoquée par l'électricité statique, la foudre et les courants vagabonds) ou Association nationale de protection contre les incendies 77 (Pratiques recommandées rela-

tives à l'électricité statique).

IEC TS 60079-32-1: Risques électrostatiques, guide

### RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

#### 8.1 Paramètres de contrôle

#### Limites d'exposition professionnelle

Composants	NoCAS	Type de valeur (Type d'exposi- tion)	Paramètres de contrôle	Base
Aliphatic dearom. solvents 100 - 140	Non attri- buée	TWA (8hr)	1.300 mg/m3	EU HSPA

#### Valeurs limites biologiques d'exposition au poste de travail

Pas de limite biologique attribuée.

#### Dose dérivée sans effet (DNEL) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

Nom de la substance	Utilisation finale	Voies d'exposi- tion	Effets potentiels sur la santé	Valeur
Hydrocarbures, C7- C9, n-alcanes, iso- alcanes, composés cycliques	Travailleurs	Cutanée	Long terme - effets systémiques	773 mg/kg
Hydrocarbures, C7- C9, n-alcanes, iso-	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	2035 mg/m3

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

#### SBP 100 / 140

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 06.03.2023

7.2 21.03.2023 800001005771 Date d'impression 22.03.2023

alcanes, composés cycliques				
Hydrocarbures, C7- C9, n-alcanes, iso- alcanes, composés cycliques	Consomma- teurs	Cutanée	Long terme - effets systémiques	699 mg/kg
Hydrocarbures, C7- C9, n-alcanes, iso- alcanes, composés cycliques	Consomma- teurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	608 mg/m3
Hydrocarbures, C7- C9, n-alcanes, iso- alcanes, composés cycliques	Consomma- teurs	Oral(e)	Long terme - effets systémiques	699 mg/kg

#### Concentration prédite sans effet (PNEC) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

Nom de la substance		Compartiment de l'Environnement	Valeur
Hydrocarbures, C7-C9, n- alcanes, iso-alcanes, composés cycliques			
OC	Cette substance est un hydrocarbure de composition complexe, inconnue ou variable. Les méthodes conventionnelles utilisées pour calculer les cor centrations PNEC ne conviennent pas, et il est impossible d'identifier une seule concentration PNEC typique pour de telles substances.		ur calculer les con- le d'identifier une

#### 8.2 Contrôles de l'exposition

#### Mesures d'ordre technique

À lire conjointement avec le scénario d'exposition relatif à votre utilisation spécifique, figurant dans l'annexe.

Le niveau de protection et la nature des contrôles nécessaires varient en fonction des conditions potentielles d'exposition. Déterminer les contrôles à effectuer après une évaluation des risques selon les circonstances du moment. Les mesures appropriées comprennent :

Utiliser des systèmes étanches dans la mesure du possible.

Ventilation antidéflagrante correcte pour contrôler les concentrations atmosphériques en dessous des recommandations/limites d'exposition.

La ventilation par aspiration locale est recommandée.

Il est conseillé d'utiliser des systèmes automatiques d'eau pour la lutte anti-incendie et d'arrosage en douche.

Rince-yeux et douche en cas d'urgence.

Quand le produit est chauffé ou pulvérisé ou quand du brouillard se forme, il risque de se concentrer davantage dans l'air.

#### Informations générales:

Toujours observer les mesures appropriées d'hygiène personnelle, telles que le lavage des mains après la manipulation des matières et avant de manger, boire et/ou fumer. Nettoyer régulièrement la tenue de travail et l'équipement de protection pour éliminer les contaminants. Jeter les vêtements et les chaussures contaminés qui ne peuvent être nettoyés. Veiller au bon entretien des locaux.

Définir les procédures pour une manipulation sûre et le maintien des contrôles.

Former les travailleurs et leur expliquer les dangers et les mesures de contrôle relatives aux activités normales associées à ce produit.

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

#### SBP 100 / 140

Version Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 06.03.2023 Date de révision:

7.2 21.03.2023 800001005771 Date d'impression 22.03.2023

Assurer la sélection, les tests et l'entretien appropriés de l'équipement utilisé pour contrôler l'exposition, p. ex. l'équipement de protection personnelle, la ventilation par aspiration.

Vidanger les dispositifs avant l'ouverture ou la maintenance de l'équipement.

Conserver les liquides dans un stockage hermétiquement fermé jusqu'à leur élimination ou leur recyclage ultérieur.

#### Équipement de protection individuelle

À lire conjointement avec le scénario d'exposition relatif à votre utilisation spécifique, figurant dans l'annexe.

Les informations fournies sont données en fonction de la directive PPE (Directive européenne 89/686/CEE) et des normes du CEN (Comité européen de normalisation).

Les équipements de protection individuelle (EPI) doivent être conformes aux normes nationales recommandées. A vérifier avec les fournisseurs d'EPI.

Si la manipulation du produit engendre un risque de projec-Protection des yeux

tion dans les yeux, le port de protection oculaire est recom-

mandé.

Agréé(e) conformément à la norme UE EN166.

Protection des mains

Remarques Dans les cas où il y a possibilité de contact manuel avec le produit, l'utilisation de gants homologués vis-à-vis de normes

pertinentes (par exemple Europe: EN374, US: F739), fabriqués avec les matériaux suivants, peut apporter une protection chimique convenable : Protection long terme: Gants en caoutchouc nitrile Contact accidentel/Protection contre les éclaboussures: Gants en PVC, néoprène ou caoutchouc nitrile. En cas de contact continu, le port de gants est recommandé, avec un temps de protection de plus de 240 minutes (de préférence > à 480 minutes) pendant lequel les gants appropriés peuvent être identifiés. En cas de protection à court-terme/contre les projections, notre recommandation est la même ; toutefois, nous reconnaissons que des gants adéquats offrant ce niveau de protection peuvent ne pas être disponibles. Dans ce cas, un temps de protection inférieur peut être acceptable à condition de respecter les régimes de maintenance et de remplacement appropriés. L'épaisseur des gants ne représente pas un facteur de prédiction fiable de la résistance du gant à un produit chimique, puisque cela dépend de la composition exacte des matériaux du gant. L'épaisseur du gant doit être en général supérieure à 0,35 mm selon la marque et le modèle. La convenance et la durabilité d'un gant dépendent de l'usage qui en est fait, p.ex. la fréquence et la durée de contact, la résistance chimique

des matériaux du gant, et la dextérité. Toujours demander conseil auprès des fournisseurs de gants. Il faut remplacer des gants contaminés. L'hygiène personnelle est un élément clé pour prendre efficacement soin de ses mains. Ne porter

des gants qu'avec des mains propres. Après l'utilisation des

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

#### SBP 100 / 140

Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 06.03.2023 Version Date de révision:

21.03.2023 800001005771 Date d'impression 22.03.2023 7.2

> gants, se laver les mains et les sécher soigneusement. Il est recommandé d'appliquer une crème hydratante non parfu-

mée.

Protection de la peau et du corps

Aucune protection cutanée n'est requise dans des conditions normales d' utilisation.

Pour des expositions prolongées ou répétées, utiliser des vêtements imperméables sur les parties du corps susceptibles d.être exposées.

si l'exposition cutanée répétée ou prolongée à la substance est probable, porter des gants appropriés modèle EN374 et mettre en œuvre des programmes de protection de la peau pour les salariés.

Vêtements de protection conformes à la norme européenne EN14605.

Porter des vêtements antistatiques et ignifuges si une évaluation du risque local l'exige.

Protection respiratoire

Si les équipements en place ne permettent pas de maintenir les concentrations de produit en suspension dans l'air en dessous d'un seuil adéquat pour la santé, choisir un équipement de protection respiratoire adapté aux conditions spécifiques d'utilisation et répondant à la législation en vigueur. Vérifier avec les fournisseurs d'équipements de protection respiratoire.

Là où les masques filtrants ne sont pas adaptés (par exemple lorsque les concentrations dans l'air sont élevées. qu'il existe un risque de manque d'oxygène ou dans un espace confiné) utiliser un appareil respiratoire à pression positive adapté.

Là où les masques filtrants sont adaptés, choisir une combinaison adéquate de masque et de filtre.

Si des respirateurs à filtration d'air sont convenables pour les conditions d'utilisation:

Sélectionner un filtre adapté aux gaz et vapeurs organiques (Point d'Ebullition > 65 °C) (149°F) conforme à la norme

EN14387.

#### RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

#### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Etat physique Liquide.

Couleur incolore

Odeur Paraffinique

Seuil olfactif Donnée non disponible

Conformément au règlement CE  $\rm n^o$  1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

#### SBP 100 / 140

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 06.03.2023

7.2 21.03.2023 800001005771 Date d'impression 22.03.2023

Point de fusion/point de con-

gélation

Donnée non disponible

Point initial d'ébullition et in-

tervalle d'ébullition

Typique 107 - 137 °C

Inflammabilité

Inflammabilité (solide, gaz) : Non applicable

Limite inférieure d'explosibilité et limite supérieure d'explosibilité / limite d'inflammabilité

Limite d'explosivité, su-

périeure / Limite

d'inflammabilité supé-

rieure

Limite d'inflammabilité supérieure

6,8 %(V)

Limite d'explosivité, inférieure / Limite d'inflam-

mabilité inférieure

Limite d'inflammabilité inférieure

0,9 %(V)

Point d'éclair : Typique 1 °C

Méthode: IP 170

Température d'auto-

inflammation

310 °C

Méthode: ASTM E-659

260 °C

Méthode: DIN 51794

Température de décomposition

Température de décompo- :

sition

Donnée non disponible

pH : Non applicable

Viscosité

Viscosité, dynamique : Donnée non disponible

Viscosité, cinématique : 0,76 mm2/s (25 °C)

Méthode: ASTM D445

Typique 1 mm2/s (0 °C) Méthode: ASTM D445

Solubilité(s)

Hydrosolubilité : insoluble

Coefficient de partage: n-

octanol/eau

log Pow: 4 - 5,7

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

### SBP 100 / 140

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 06.03.2023

7.2 21.03.2023 800001005771 Date d'impression 22.03.2023

Pression de vapeur : Typique 3,500 Pa (20 °C)

Typique 1,500 Pa (0 °C)

Typique 12,000 Pa (50 °C)

Densité relative : Donnée non disponible

Densité : Typique 728 kg/m3 (15 °C)

Méthode: ASTM D4052

Densité de vapeur relative : Donnée non disponible

Caractéristiques de la particule

Taille des particules : Donnée non disponible

9.2 Autres informations

Explosifs : Non applicable

Propriétés comburantes : Donnée non disponible

Taux d'évaporation : 6

Méthode: DIN 53170, di-éthyl éther=1

1.9

Méthode: ASTM D 3539, n-Bu-Ac=1

Conductivité : < 100 pS/m

La conductivité de ce matériau en fait un accumulateur statique., Un liquide est généralement considéré comme non conducteur si sa conductivité est inférieure à 100 pS/m. Il est considéré comme semi-conducteur si sa conductivité est inférieure à 10 000 pS/m., Les précautions sont les mêmes pour un liquide qu'il soit non conducteur ou semi-conducteur., Un certain nombre de facteurs, tels que la température du liquide, la présence de contaminants et d'additifs antistatiques, peuvent avoir une grande influence sur la conductivité d'un li-

quide.

Tension superficielle : Donnée non disponible

Poids moléculaire : 112 g/mol

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

#### SBP 100 / 140

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 06.03.2023

7.2 21.03.2023 800001005771 Date d'impression 22.03.2023

#### **RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**

#### 10.1 Réactivité

Le produit ne pose aucun autre danger de réactivité en dehors de ceux répertoriés dans les sousparagraphes suivants.

#### 10.2 Stabilité chimique

Aucune réaction dangereuse n'est à prévoir si le produit est manipulé et stocké conformément aux règles.

Stable dans les conditions normales d'utilisation.

#### 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Réagit avec les oxydants forts.

#### 10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter : Eviter la chaleur, les étincelles, les flammes nues et d'autres

causes d'inflammation.

Dans certaines circonstances le produit peut s'enflammer à

cause de l'électricité statique.

#### 10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter : Agents oxydants forts.

#### 10.6 Produits de décomposition dangereux

Il ne devrait pas se former de produits de décomposition dangereux durant un stockage normal. Une décomposition thermique dépend grandement des conditions. Un mélange complexe de solides atmosphériques, de liquides et de gaz, y compris du monoxyde de carbone, du dioxyde de carbone, des oxydes de soufre et des composés organiques non identifiés, se dégagera lorsque ce matériau subira une combustion ou une dégradation thermique ou oxydative.

#### **RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**

# 11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Informations sur les voies d'exposition probables

l'exposition peut avoir lieu par inhalation, par contact avec la peau ou les yeux, bien qu'une exposition puisse se produire

suite à une ingestion accidentelle.

#### Toxicité aiguë

#### **Composants:**

#### Hydrocarbures, C7-C9, n-alcanes, iso-alcanes, composés cycliques:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): > 5000 mg/kg

Remarques: Faible toxicité

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

#### SBP 100 / 140

Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 06.03.2023 Version Date de révision:

21.03.2023 800001005771 Date d'impression 22.03.2023 7.2

Compte tenu des données disponibles, les critères de classifi-

cation ne sont pas remplis.

Toxicité aiguë par inhalation CL50: > 20 mg/l

Remarques: Faible toxicité en cas d'inhalation.

Toxicité aiguë par voie cuta-

née

DL50 (Rat): > 2000 mg/kg Remarques: Faible toxicité

Compte tenu des données disponibles, les critères de classifi-

cation ne sont pas remplis.

#### Corrosion cutanée/irritation cutanée

#### **Composants:**

#### Hydrocarbures, C7-C9, n-alcanes, iso-alcanes, composés cycliques:

Provoque une légère irritation de la peau. Remarques

L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou ger-

çures de la peau.

#### Lésions oculaires graves/irritation oculaire

#### **Composants:**

#### Hydrocarbures, C7-C9, n-alcanes, iso-alcanes, composés cycliques:

Remarques : Non irritant pour les yeux.

#### Sensibilisation respiratoire ou cutanée

#### **Composants:**

#### Hydrocarbures, C7-C9, n-alcanes, iso-alcanes, composés cycliques:

Remarques N'est pas un sensibilisant.

Compte tenu des données disponibles, les critères de classifi-

cation ne sont pas remplis.

#### Mutagénicité sur les cellules germinales

#### **Composants:**

#### Hydrocarbures, C7-C9, n-alcanes, iso-alcanes, composés cycliques:

Génotoxicité in vivo Remarques: Non mutagène.

germinales- Evaluation

Mutagénicité sur les cellules : Ce produit ne répond pas aux critères de classification dans

les catégories 1A/1B.

Conformément au règlement CE  $\rm n^o$  1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

#### SBP 100 / 140

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 06.03.2023

7.2 21.03.2023 800001005771 Date d'impression 22.03.2023

#### Cancérogénicité

#### **Composants:**

#### Hydrocarbures, C7-C9, n-alcanes, iso-alcanes, composés cycliques:

Remarques : Non cancérogène.

Compte tenu des données disponibles, les critères de classifi-

cation ne sont pas remplis.

Cancérogénicité - Evaluation : Ce produit ne répond pas aux critères de classification dans

les catégories 1A/1B.

Matériel	GHS/CLP Cancérogénicité Classification
Hydrocarbures, C7-C9, n- alcanes, iso-alcanes, com- posés cycliques	Aucune classification relative à la cancérogénicité

#### Toxicité pour la reproduction

#### **Composants:**

#### Hydrocarbures, C7-C9, n-alcanes, iso-alcanes, composés cycliques:

Effets sur la fertilité :

Remarques: Non toxique pour le développement., N'altère

pas la fertilité.

Toxicité pour la reproduction :

Ce produit ne répond pas aux critères de classification dans

- Evaluation les catégories 1A/1B.

#### Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

#### **Composants:**

#### Hydrocarbures, C7-C9, n-alcanes, iso-alcanes, composés cycliques:

Remarques : Peut être cause de somnolence et d'étourdissement.

Des concentrations élevées peuvent provoquer une dépression du système nerveux central entraînant des céphalées,

des vertiges et des nausées.

#### Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

#### **Composants:**

#### Hydrocarbures, C7-C9, n-alcanes, iso-alcanes, composés cycliques:

Remarques : Système nerveux central (SNC) : une exposition répétée af-

fecte le système nerveux.

Rein : a provoqué des effets sur les reins chez le rat mâle qui n'ont pas été considérés comme pertinents pour l'être humain.

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

### SBP 100 / 140

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 06.03.2023

7.2 21.03.2023 800001005771 Date d'impression 22.03.2023

#### Toxicité par aspiration

#### **Composants:**

#### Hydrocarbures, C7-C9, n-alcanes, iso-alcanes, composés cycliques:

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

#### 11.2 Informations sur les autres dangers

#### Propriétés perturbant le système endocrinien

#### **Produit:**

Evaluation : La substance/Le mélange ne contient pas de composants

considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de

0,1 % ou plus.

#### Information supplémentaire

#### **Produit:**

Remarques : Sauf indication contraire, les renseignements présentés ci-

dessus concernent le produit dans son ensemble plutôt qu'un

de ses composants pris individuellement.

#### **Composants:**

#### Hydrocarbures, C7-C9, n-alcanes, iso-alcanes, composés cycliques:

Remarques : Des classifications par d'autres autorités réglementaires dans

le cadre de diverses structures réglementaires peuvent exis-

ter.

#### RUBRIQUE 12: Informations écologiques

#### 12.1 Toxicité

#### Composants:

#### Hydrocarbures, C7-C9, n-alcanes, iso-alcanes, composés cycliques:

Toxicité pour les poissons : Remarques: CL/CE/CI50 >1 - <=10 mg/l

Toxique

Toxicité pour la daphnie et

les autres invertébrés aqua-

tiques

Remarques: CL/CE/CI50 >1 - <=10 mg/l

Toxique

Toxicité pour les algues/plantes : Remarques: LL/EL/IL50 > 10 <= 100 mg/l

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

#### SBP 100 / 140

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 06.03.2023

7.2 21.03.2023 800001005771 Date d'impression 22.03.2023

aquatiques Nocif

Toxicité pour les microorga-

nismes

Remarques: Donnée non disponible

Toxicité pour les poissons

(Toxicité chronique)

Remarques: Donnée non disponible

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique)

Remarques: CSEO/DSE attendu > 0,1 - <= 1 mg/l

#### 12.2 Persistance et dégradabilité

#### **Composants:**

#### Hydrocarbures, C7-C9, n-alcanes, iso-alcanes, composés cycliques:

Biodégradabilité : Remarques: Facilement biodégradable.

S'oxyde rapidement par réactions photochimiques dans l'air.

#### 12.3 Potentiel de bioaccumulation

#### **Composants:**

#### Hydrocarbures, C7-C9, n-alcanes, iso-alcanes, composés cycliques:

Bioaccumulation : Remarques: Potentiellement bioaccumulable.

#### 12.4 Mobilité dans le sol

#### **Composants:**

#### Hydrocarbures, C7-C9, n-alcanes, iso-alcanes, composés cycliques:

Mobilité : Remarques: Flotte sur l'eau., Adsorption dans le sol et non-

mobilité dans celui-ci.

#### 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

#### **Composants:**

#### Hydrocarbures, C7-C9, n-alcanes, iso-alcanes, composés cycliques:

Evaluation : La substance ne remplit pas tous les critères de sélection

pour la persistance, la bioaccumulation et la toxicité et n'est

donc pas considérée comme PBT ou vPvB..

#### 12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

#### **Produit:**

Evaluation : La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés

comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Com-

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

#### SBP 100 / 140

Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 06.03.2023 Version Date de révision:

21.03.2023 800001005771 Date d'impression 22.03.2023 7.2

mission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU)

2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

#### 12.7 Autres effets néfastes

#### **Produit:**

Information écologique sup-

plémentaire

Sauf indication contraire, les renseignements présentés ci-dessus concernent le produit dans son ensemble plutôt qu'un de ses composants pris individuellement.

#### **Composants:**

#### Hydrocarbures, C7-C9, n-alcanes, iso-alcanes, composés cycliques:

Information écologique sup-

plémentaire

: Pas de potentiel de déplétion ozonique.

#### **RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**

#### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

**Produit** 

Si possible récupérer ou recycler.

Il incombe au producteur de déchets de déterminer la toxicité et les propriétés physiques des matières produites pour caractériser la classification du déchet et les méthodes d'élimination adéquates conformément aux réglementations applicables. Il faut empêcher les déchets de polluer le sol ou la nappe phréatique. Ils ne doivent pas non plus être éliminés dans l'environnement.

Ne pas rejeter dans l'environnement, dans les égouts ou les cours d'eau.

Ne pas se débarrasser de l'eau contenue en fond de citerne en la laissant s'écouler dans le sol. Cela contaminerait le sol et les eaux souterraines.

Les déchets provenant d'un déversement accidentel ou d'un nettoyage de cuves doivent être éliminés conformément aux réglementations en vigueur, de préférence par une entreprise de collecte ou de sous-traitance agréée. La compétence de cette entreprise doit être préalablement établie.

Déchets, épandages et produits usagés constituent des déchets dangereux.

L'élimination des déchets doit être conforme aux lois et réglementations régionales, nationales et locales en vigueur. La réglementation locale peut être plus sévère que les exigences régionales ou nationales et doit être respectée.

MARPOL - Voir la Convention internationale pour la prévention de la pollution marine par les navires (MARPOL 73/78) qui fournit des aspects techniques de prévention de la pollu-

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

#### SBP 100 / 140

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 06.03.2023

7.2 21.03.2023 800001005771 Date d'impression 22.03.2023

tion provenant des navires.

Emballages contaminés : Vider complètement le récipient.

Après la vidange, ventiler dans un endroit sûr, loin de toute

source d'étincelles ou de feu.

Les résidus peuvent présenter un risque d'explosion. Ne pas

percer, découper ou souder des fûts non nettoyés. Envoyer chez un récupérateur de fûts ou de métaux.

Se conformer aux réglementations locales sur le recyclage ou

l'élimination des déchets.

#### **RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**

#### 14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

ADN : 1268
ADR : 1268
RID : 1268
IMDG : 1268
IATA : 1268

#### 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

ADN : DISTILLATS DE PÉTROLE, N.S.A.

(NAPHTA, vp50 <= 110 kPa)

ADR : DISTILLATS DE PÉTROLE, N.S.A.

RID : DISTILLATS DE PÉTROLE, N.S.A., DISTILLATS DE

PETROLE, N.S.A.

**IMDG** : PETROLEUM DISTILLATES, N.O.S.

(NAPHTHA)

IATA : PETROLEUM DISTILLATES, N.O.S.

#### 14.3 Classe(s) de danger pour le transport

ADN : 3
ADR : 3
RID : 3
IMDG : 3
IATA : 3

#### 14.4 Groupe d'emballage

ADN

Groupe d'emballage : II

Code de classification : F1

Étiquettes : 3 (N2, F)

CDNI Convention relative à

la gestion des déchets dans

: NST 8963 Solvant

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

#### SBP 100 / 140

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 06.03.2023

7.2 21.03.2023 800001005771 Date d'impression 22.03.2023

la navigation

**ADR** 

Groupe d'emballage : II
Code de classification : F1
Numéro d'identification du : 33
danger

Étiquettes : 3

**RID** 

Groupe d'emballage : II
Code de classification : F1
Numéro d'identification du : 33

danger

Étiquettes : 3

Remarques : Disposition spéciale 640 D

**IMDG** 

Groupe d'emballage : II Étiquettes : 3

IATA

Groupe d'emballage : II Étiquettes : 3

14.5 Dangers pour l'environnement

ADN

Dangereux pour l'environne: oui

ment

**ADR** 

Dangereux pour l'environne- : oui

ment

RID

Dangereux pour l'environne- : oui

- G

ment IMDG

Polluant marin : oui

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Remarques : Précautions spécifiques: se référer au rubrique 7, Manipula-

tion et Stockage, pour les précautions spécifiques qu'un utilisateur doit connaître ou se conformer pour le transport du

produit.

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Les règles de l'annexe 1 de la convention MARPOL s'appliquent pour toute expédition en vrac par voie maritime.

Informations Complémen-

taires

: Ce produit pourra être transporté après mise sous azote. L'azote est un gaz inodore et invisible. L'exposition à des

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

#### SBP 100 / 140

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 06.03.2023

7.2 21.03.2023 800001005771 Date d'impression 22.03.2023

atmosphères enrichies à l'azote déplace l'oxygène disponible et peut entraîner l'asphyxie ou la mort. Le personnel est invité à observer les précautions de sécurité les plus strictes dans les espaces fermés.

#### RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

# 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

REACH - Liste des substances soumises à autorisation : Produit non soumis à autorisation

REACH - Listes des substances extrêmement préoccupantes candidates en vue d'une autorisation (Article 59).

Ce produit ne contient pas de substances extrêmement préoccupantes

selon le réglement REACh.

(Réglement (CE) No

1907/2006 (REACH), Article 57).

Composés organiques vola- : Contenu en composés organiques volatils (COV): 100 %

tils

(Annexe XIV)

#### Autres réglementations:

Les informations réglementaires ne sont pas exhaustives. D'autres réglementations pouvent s'appliquer à ce produit.

L'inventaire national est fondé sur le numéro CAS 64742-49-0.

#### Les composants de ce produit figurent dans les inventaires suivants:

DSL : Listé

IECSC : Listé

ENCS : Listé

KECI : Listé

PICCS : Listé

TSCA : Listé

TCSI : Listé

AIIC : Listé

NZIoC : Listé

#### 15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une Évaluation de la Sécurité Chimique a été faite pour cette substance.

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

#### SBP 100 / 140

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 06.03.2023

7.2 21.03.2023 800001005771 Date d'impression 22.03.2023

#### **RUBRIQUE 16: Autres informations**

#### Texte complet pour autres abréviations

EU HSPA : VLE basées sur une méthodologie des producteurs euro-

péens de solvants hydrocarbonés (CEFIC-HSPA).

EU HSPA / TWA (8hr) : pondérée dans le temps

ADN - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures; ADR - Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par la route; AIIC - Inventaire australien des produits chimiques industriels; ASTM -Société américaine pour les essais de matériaux; bw - Poids corporel; CLP - Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances; règlement (CE) n° 1272/2008; CMR - Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction; DIN - Norme de l'Institut allemand de normalisation; DSL - Liste nationale des substances (Canada); ECHA - Agence européenne des produits chimiques; EC-Number - Numéro de Communauté européenne; ECx - Concentration associée à x % de réponse; ELx - Taux de charge associée à x % de réponse; EmS -Horaire d'urgence: ENCS - Substances chimiques existantes et substances nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x %; GHS - Système général harmonisé; GLP - Bonnes pratiques de laboratoire; IARC - Centre international de recherche sur le cancer; IATA - Association du transport aérien international; IBC - Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice demi maximale; ICAO - Organisation de l'aviation civile internationale; IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine; IMDG -Marchandises dangereuses pour le transport maritime international; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Sécurité industrielle et le droit de la santé (Japon); ISO - Organisation internationale de normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques coréens existants; LC50 -Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale moyenne); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires; n.o.s. - Non spécifié; NO(A)EC - Effet de concentration non observé (négatif); NO(A)EL - Effet non observé (nocif); NOELR - Taux de charge sans effet observé; NZIoC - Inventaire des produits chimiques en Nouvelle-Zélande; OECD - Organisation pour la coopération économique et le développement; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et prévention de la pollution; PBT - Persistant, bio-accumulable et toxique; PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques aux Philippines; (Q)SAR - Relations structure-activité (quantitative); REACH - Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; RID - Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer; SADT - Température de décomposition auto-accélérée; SDS - Fiche de Données de Sécurité; SVHC - substance extrêmement préoccupante; TCSI - Inventaire des substances chimiques à Taiwan; TECI - Répertoire des produits chimiques existants en Thaïlande; TRGS - Règle technique pour les substances dangereuses; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Les Nations Unies; vPvB - Très persistant et très bioaccumulable

#### Information supplémentaire

Conseils relatifs à la forma-

tion

Mise à disposition d'informations, d'instructions et de mesures de formation appropriées à l'intention des opérateurs.

Autres informations : Le site internet du CEFIC [http://cefic.org/Industry-support]

contient les conseils et outils de l'industrie chimique sur

REACH.

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

### SBP 100 / 140

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 06.03.2023

7.2 21.03.2023 800001005771 Date d'impression 22.03.2023

La substance ne remplit pas tous les critères de sélection pour la persistance, la bioaccumulation et la toxicité et n'est donc pas considérée comme PBT ou vPvB.

Un trait vertical (I) dans la marge gauche indique une modification par rapport à la version précédente.

Ce produit est classé H304 (peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires). Le risque est lié aux possibilités d'aspiration. Le risque découlant du danger d'aspiration est uniquement lié aux propriétés physiques et chimiques de la substance. Le risque peut donc être contrôlé par la mise en œuvre de mesures de gestion du risque propres à ce danger et figurant à la rubrique 8 de la FDS. Aucun scénario d'exposition n'est présenté.

Ce produit comprend la phrase de risque R66 et la mention de danger EUH066 (Une exposition répétée au produit peut causer un dessèchement de la peau ou des gerçures). Ce risque est valable en cas de contact cutané répété ou prolongé. Le risque associé au contact est uniquement lié aux propriétés physico-chimiques de la substance. Ce risque peut donc être contrôlé en mettant en place des mesures de gestion des risques adaptées à ce danger particulier, comprises dans le rubrique 8 des fiches de sécurité produit. Un scénario d'exposition au produit n'est pas donné.

Sources des principales données utilisées pour l'établissement de la fiche de données de sécurité Les données citées proviennent, sans s'y limiter, d'une ou plusieurs sources d'informations (par exemple, les données toxicologiques des services de santé de Shell, les données des fournisseurs de matériel, les bases de données CONCAWE, EU IUCLID, le règlement CE 1272, etc.).

#### Classification du mélange: Procédure de classification:

Flam. Liq. 2	H225	Sur la base de données d'essai.
Asp. Tox. 1	H304	Jugement d'experts et à la détermina- tion de la force probante des don- nées.
STOT SE 3	H336	Jugement d'experts et à la détermina- tion de la force probante des don- nées.
Aquatic Chronic 2	H411	Jugement d'experts et à la détermina- tion de la force probante des don- nées.

# Utilisations identifiées d'après le système de descripteurs des utilisations Utilisations - Travailleur

Titre : fabrication de substance- Industriel

**Utilisations - Travailleur** 

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

#### SBP 100 / 140

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 06.03.2023

7.2 21.03.2023 800001005771 Date d'impression 22.03.2023

Titre : Distribution de la substance- Industriel

**Utilisations - Travailleur** 

Titre : Préparation et (re)conditionnement des substances et des

mélanges- Industriel

**Utilisations - Travailleur** 

Titre : Applications en couches- Industriel

**Utilisations - Travailleur** 

Titre : Applications en couches- Activités professionnelles

**Utilisations - Travailleur** 

Titre : utilisation de produits de netoyage- Industriel

**Utilisations - Travailleur** 

Titre : utilisation de produits de netoyage- Activités professionnelles

**Utilisations - Travailleur** 

Titre : lubrifiants- Industriel

**Utilisations - Travailleur** 

Titre : lubrifiants- Activités professionnelles Faibles rejets dans l'envi-

ronnement

**Utilisations - Travailleur** 

Titre : lubrifiants- Activités professionnellesforte dégagement dans

l'environnement

**Utilisations - Travailleur** 

Titre : Utilisation comme combustible- Activités professionnelles

**Utilisations - Travailleur** 

Titre : Utilisation comme combustible- Industriel

**Utilisations - Travailleur** 

Titre : Utilisation comme liant et comme agent séparateur- Activités

professionnelles

**Utilisations - Travailleur** 

Titre : Utilisation comme liant et comme agent séparateur- Industriel

**Utilisations - Travailleur** 

Titre : Fluides pour le travail des métaux / huiles de laminage- Activi-

tés professionnelles

**Utilisations - Travailleur** 

Titre : Fluides pour le travail des métaux / huiles de laminage- Indus-

triel

**Utilisations - Travailleur** 

Titre : Fluides fonctionnels- Activités professionnelles

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

#### SBP 100 / 140

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 06.03.2023

7.2 21.03.2023 800001005771 Date d'impression 22.03.2023

**Utilisations - Travailleur** 

Titre : Fluides fonctionnels- Industriel

**Utilisations - Travailleur** 

Titre : Production et traitement du caoutchouc- Industriel

**Utilisations - Travailleur** 

Titre : Inervention en laboratoires- Activités professionnelles

**Utilisations - Travailleur** 

Titre : Inervention en laboratoires- Industriel

Utilisations identifiées d'après le système de descripteurs des utilisations

**Utilisations - Consommateur** 

Titre : Applications en couches

- consommateur

**Utilisations - Consommateur** 

Titre : utilisation de produits de netoyage

- consommateur

**Utilisations - Consommateur** 

Titre : lubrifiants

- consommateur

Faibles rejets dans l'environnement

**Utilisations - Consommateur** 

Titre : lubrifiants

- consommateur

forte dégagement dans l'environnement

**Utilisations - Consommateur** 

Titre : Utilisation comme combustible

- consommateur

**Utilisations - Consommateur** 

Titre : Fluides fonctionnels

- consommateur

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommé-

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS  $\,$ 

## SBP 100 / 140

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 06.03.2023

7.2 21.03.2023 800001005771 Date d'impression 22.03.2023

ment désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.

BE / FR

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

## SBP 100 / 140

Date de dernière parution: 06.03.2023 Date d'impression 22.03.2023 Version Date de révision: Numéro de la FDS:

7.2 21.03.2023 800001005771

#### Scénario d'exposition - Travailleur

30000000923		
SECTION 1	INTITULÉ DE SCÉNARIO D'EXPOSITION	
Titre	fabrication de substance- Industriel	
Descripteur d'utilisation	Secteur d'utilisation: SU3, SU8, SU9 Catégories de processus: PROC 1, PROC 2, PROC 3, PROC 4, PROC 8a, PROC 8b, PROC 15 Catégories de rejets dans l'environnement: ERC1, ERC4, ESVOC SpERC 1.1.v1	
Procédés et activités couverts par le scénario	Fabrication de substance ou utilisation de produit intermédiaire, processus chimique ou agent d'extraction. Comprend le recyclage/la valorisation, le transport, le stockage, la maintenanceet le chargement (y compris embarcation maritime/fluviale, véhicule sur route/rail et conteneur pour vrac).	

SECTION 2	CONDITIONS OPERATIONNELLES D'UTILISATION ET
	MESURES DE GESTION DES RISQUES

Section 2.1	Contrôle de l'exposition du travailleur		
Caractéristique du produit	Caractéristique du produit		
Forme physique du produit	Liquide, pression de la vapeur 0,5 - 10 kF	Pa à STP.	
Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Couvre une utilisation de la substance/du aller jusqu'à 100 % (sauf indication contra		
Fréquence et durée d'utilisation			
Couvre les expositions quotidiennes jusqu'à 8 heures (à moins que spécifié autrement).			
Autres conditions opérationnelles affectant l'exposition			
On part du principe d'une utilisation à une température n'excédant pas 20°C au dessus de la température ambiante (sauf indication contraire). On admet qu'un bon niveau de base d'hygiène au travail est mis-en-oeuvre.			

Scénarios contributeurs	Mesures de gestion des risques		
Expositions générales (sys-	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.		
tèmes fer-			
més)PROC1PROC2PROC3			
Expositions générales (sys-	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.		
tèmes ouverts)PROC4			
Méthode d'échantillon-	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.		
nagePROC8b			
Activités de laboratoire-	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.		
PROC15			
Transferts de matière en	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.		
vrac(systèmes ou-	·		

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

## SBP 100 / 140

Date de dernière parution: 06.03.2023 Date d'impression 22.03.2023 Version Date de révision: Numéro de la FDS:

7.2 21.03.2023 800001005771

verts)PROC8b	
Transferts de matière en vrac(systèmes fer- més)PROC8b	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
Nettoyage et maintenance de l'équipementPROC8a	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
Stockage.PROC1PROC2	Stocker la substance à l'intérieur d'un système fermé.

Section 2.2	Contrôle de l'exposition de l'environn	ement	
La substance est une UVCB			
Principalement hydrophobe			
Facilement biodégradable.			
Quantités utilisées			
Part du tonnage européen uti	lisée dans la région:	0,1	
Quantités régionales d'utilisat		4,5E+03	
Part du tonnage régional utilis	sée localement:	1	
Tonnage annuel du site (tonn		4,5E+03	
Tonnage quotidien maximal of	lu site (kg/jour):	4,5E+04	
Fréquence et durée d'utilisa		•	
Rejet continu.			
Jours d'émission (jours/année	e):	100	
	x non influencés par la gestion des risc	ques	
Facteur de dilution de l'eau d		10	
Facteur de dilution de l'eau d	e mer locale:	100	
Autres conditions opération	nnelles influant sur l'exposition de l'en	vironnement	
	s des procédés (rejet initial avant appli-	5,0E-02	
cation des mesures de gestic			
	usées issus des procédés (rejet initial	3,0E-05	
avant application des mesures de gestion des risques):			
Part des rejets dans le sol issus des procédés (rejet initial avant		1,0E-04	
	nniques au niveau des procédés (à la se	ource) pour éviter	
les rejets		1	
	iffèrent selon les sites, on se fondera sur		
des estimations issues de pro		1. 1. 1.	
	nniques sur le site visant à réduire ou li	miter les deverse-	
	l'air et les rejets dans le sol.	1	
	'environnement au travers des sédi-		
ments d'eau douce.			
Eviter les déversements de substance non diluée dans le réseau des			
eaux usées du site ou les récupérer à ce niveau.			
Aucun traitement des eaux usées nécessaire.  Traiter les rejets dans l'air pour atteindre une efficacité typique d'éli-  90		90	
mination de (%):	ur atteinure une emcacite typique d'eii-	90	
	e (avant leur rejet dans le milieu naturel)	0	
pour atteindre le niveau exigé d'élimination de >= (%):  En cas de rejet vers une station d'épuration publique, il est inutile de 0		0	
	on d'eparation publique, il est indifie de ondaire des eaux usées sur site.		
	s visant à éviter/limiter les rejets depuis	s le site	
	dustrielles sur les sols naturels.	0.10	

Conformément au règlement CE  $\rm n^o$  1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

### SBP 100 / 140

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 06.03.2023

7.2 21.03.2023 800001005771 Date d'impression 22.03.2023

La boue doit être incinérée, stockée ou traitée.		
Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipales		
Élimination estimée de la substance des eaux usées via une station	96,2	
d'épuration des eaux usées publique (%)		
Efficacité totale de l'élimination dans les eaux usées après application	96,2	
des mesures de gestion des risques sur site et hors site (station		
d'épuration publique) (%) :		
Tonnage maximal autorisé sur le site (MSafe) établi à partir des rejets	4,3E+06	
après un traitement complet des eaux usées (kg/jour):		
Capacité de traitement présumée de la station d'épuration publique	1,0E+04	
(m3/jour):		
Conditions et masures relatives au traitement externe des déchets en vue de leur		

#### Conditions et mesures relatives au traitement externe des déchets en vue de leur élimination

Durant la fabrication, aucun déchet à partir de la substance n'est produit.

#### Conditions et mesures relatives à la valorisation externe des déchets

Durant la fabrication, aucun déchet à partir de la substance n'est produit.

SECTION 3	ESTIMATION DE L'EXPOSITION
-----------	----------------------------

#### Section 3.1 - Santé

Sauf indication contraire, l'outil d'évaluation ciblée des risques (TRA) du Centre européen sur la toxicologie et l'écotoxicologie des produits chimiques (ECETOC) a été utilisé pour estimer les expositions en milieu de travail.

#### Section 3.2 - Environnement

La méthode des blocs d'hydrocarbures (Hydrocarbon Block Method - HBM) a été utilisée pour calculer l'exposition environnementale selon le modèle PetroRisk.

SECTION 4	CONSEILS POUR VERIFIER LA CONFORMITÉ AU
	SCÉNARIO D'EXPOSITION

#### Section 4.1 - Santé

Les expositions prédites ne sont pas prévues excéder les valeurs de la dose dérivée sans effet (DNEL) / la dose dérivée à effet minimum (DMEL) si les mesures de gestion des risques/conditions d'exploitation contenues dans la rubrique 2 sont mises en oeuvre. Si d'autres mesures de gestion des risques / conditions opérationnelles étaient prises, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont gérés à un niveau au moins équivalent.

#### Section 4.2 - Environnement

Les conseils sont fondés sur de présumées conditions d'exploitation qui peuvent ne pas être applicables sur tous les sites. Des ajustements peuvent donc s'avérer nécessaires pour déterminer des mesures de gestion des risques appropriées et adaptées au site.

L'efficacité requise en matière d'élimination pour les eaux usées peut être atteinte grâce à des technologies sur / hors site, isolées ou combinées.

L'efficacité requise en matière d'élimination dans l'air peut être atteinte grâce à des technologies in situ, isolées ou combinées.

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS  $\,$ 

## SBP 100 / 140

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 06.03.2023

7.2 21.03.2023 800001005771 Date d'impression 22.03.2023

De plus amples détails sur les méthodes d'ajustements et les technologies de gestion des risques se trouvent dans la fiche explicative SpERC du Conseil européen des industries chimiques - CEFIC (http://cefic.org).

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

## SBP 100 / 140

Date de dernière parution: 06.03.2023 Date d'impression 22.03.2023 Version Date de révision: Numéro de la FDS:

7.2 21.03.2023 800001005771

#### Scénario d'exposition - Travailleur

30000000924		
SECTION 1	INTITULÉ DE SCÉNARIO D'EXPOSITION	
Titre	Distribution de la substance- Industriel	
Descripteur d'utilisation	Secteur d'utilisation: SU3, SU8, SU9 Catégories de processus: PROC 1, PROC 2, PROC 3, PROC 4, PROC 8a, PROC 8b, PROC 9, PROC 15 Catégories de rejets dans l'environnement: ERC1, ERC2, ERC3, ERC4, ERC5, ERC6a, ERC6b, ERC 6C, ERC 6D, ERC7, ESVOC SpERC 1.1b.v1	
Procédés et activités couverts par le scénario	Chargement (y compris embarcation maritime/fluviale, véhicule sur route/rail et chargement IBC) et reconditionnement (y compris barils et petits paquets) de la substance, y compris de seséchantillons, son stockage, son déchargement, sa distribution et sesactivités connexes de laboratoire.	

SECTION 2	CONDITIONS OPERATIONNELLES D'UTILISATION ET
	MESURES DE GESTION DES RISQUES

Section 2.1	Contrôle de l'exposition du travailleur	
Caractéristique du produit		
Forme physique du produit	Liquide, pression de la vapeur 0,5 - 10 kF	Pa à STP.
Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Couvre une utilisation de la substance/du aller jusqu'à 100 % (sauf indication contra	
Fréquence et durée d'utilisation		
Couvre les expositions quotidiennes jusqu'à 8 heures (à moins que spécifié autrement).		
Autres conditions opérationnelles affectant l'exposition		
On part du principe d'une utilisation à une température n'excédant pas 20°C au dessus de la température ambiante (sauf indication contraire). On admet qu'un bon niveau de base d'hygiène au travail est mis-en-oeuvre.		

Scénarios contributeurs	Mesures de gestion des risques
Expositions générales (systèmes fermés)PROC1PROC2PROC3	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
Expositions générales (systèmes ouverts)PROC4	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
Méthode d'échantillon- nagePROC3	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
Activités de laboratoire- PROC15	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
Transferts de matière en	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

## SBP 100 / 140

Date de dernière parution: 06.03.2023 Date d'impression 22.03.2023 Version Date de révision: Numéro de la FDS:

7.2 21.03.2023 800001005771

vrac(systèmes fer- més)PROC8b	
Transferts de matière en vrac(systèmes ouverts)PROC8b	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
Remplissage de fûts et de petits conditionne-mentsPROC9	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
Nettoyage et maintenance de l'équipementPROC8a	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
Stockage.PROC1PROC2	Stocker la substance à l'intérieur d'un système fermé.

Section 2.2	Contrôle de l'exposition de l'environn	ement
La substance est une U'	VCB complexe	
Principalement hydropho	obe	
Facilement biodégradable.		
Quantités utilisées		•
Part du tonnage europée	en utilisée dans la région:	0,1
	tilisation (tonnes/année):	4,2E+02
Part du tonnage régiona		2,0E-03
Tonnage annuel du site		0,84
Tonnage quotidien maxi	1 /	42
Fréquence et durée d'u		
Rejet continu.		
Jours d'émission (jours/a	année):	20
	ntaux non influencés par la gestion des risc	ques
Facteur de dilution de l'e		10
Facteur de dilution de l'e		100
Autres conditions opé	rationnelles influant sur l'exposition de l'en	vironnement
	issus des procédés (rejet initial avant appli-	1,0E-03
cation des mesures de g	gestion des risques):	
Part des rejets dans les eaux usées issus des procédés (rejet initial 1,0E-06		1,0E-06
avant application des mesures de gestion des risques):		
Part des rejets dans le sol issus des procédés (rejet initial avant		1,0E-05
Conditions et mesures	techniques au niveau des procédés (à la se	ource) pour éviter
les rejets		
	qui diffèrent selon les sites, on se fondera sur	
	de procédés conventionnels.	
	techniques sur le site visant à réduire ou li	miter les déverse-
	dans l'air et les rejets dans le sol.	
	ment causé par eau douce .	
	de substance non diluée dans le réseau des	
eaux usées du site ou les récupérer à ce niveau.		
Aucun traitement des eaux usées nécessaire.		
	air pour atteindre une efficacité typique d'éli-	90
mination de (%):		
	ur site (avant leur rejet dans le milieu naturel)	0
	exigé d'élimination de >= (%):	
En cas de rejet vers une station d'épuration publique, il est inutile de 0		U

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

### SBP 100 / 140

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 06.03.2023

7.2 21.03.2023 800001005771 Date d'impression 22.03.2023

procéder à un traitement secondaire des eaux usées sur site.	
Mesures organisationnelles visant à éviter/limiter les rejets depuis le site	
Ne pas épandre les boues industrielles sur les sols naturels.	
La boue doit être incinérée, stockée ou traitée.	
Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipales	
Élimination estimée de la substance des eaux usées via une station	96,2
d'épuration des eaux usées publique (%)	
Efficacité totale de l'élimination dans les eaux usées après application	96,2
des mesures de gestion des risques sur site et hors site (station	
d'épuration publique) (%) :	
Tonnage maximal autorisé sur le site (MSafe) établi à partir des rejets	6,3E+05
après un traitement complet des eaux usées (kg/jour):	
Capacité de traitement présumée de la station d'épuration publique	2,0E+03
(m3/jour):	
Conditions et mesures relatives au traitement externe des déchets	en vue de leur

# Conditions et mesures relatives au traitement externe des déchets en vue de leur élimination

Traitement externe et élimination des déchets en tenant compte des réglementations locales et/ou nationales.

#### Conditions et mesures relatives à la valorisation externe des déchets

Recyclage externe et valorisation des déchets en tenant compte des réglementations locales et/ou nationales.

## SECTION 3 ESTIMATION DE L'EXPOSITION

### Section 3.1 - Santé

Sauf indication contraire, l'outil d'évaluation ciblée des risques (TRA) du Centre européen sur la toxicologie et l'écotoxicologie des produits chimiques (ECETOC) a été utilisé pour estimer les expositions en milieu de travail.

#### Section 3.2 - Environnement

La méthode des blocs d'hydrocarbures (Hydrocarbon Block Method - HBM) a été utilisée pour calculer l'exposition environnementale selon le modèle PetroRisk.

	CONSEILS POUR VERIFIER LA CONFORMITÉ AU SCÉNARIO D'EXPOSITION
0 11 11 0 17	

#### Section 4.1 - Santé

Les expositions prédites ne sont pas prévues excéder les valeurs de la dose dérivée sans effet (DNEL) / la dose dérivée à effet minimum (DMEL) si les mesures de gestion des risques/conditions d'exploitation contenues dans la rubrique 2 sont mises en oeuvre. Si d'autres mesures de gestion des risques / conditions opérationnelles étaient prises, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont gérés à un niveau au moins équivalent.

#### Section 4.2 - Environnement

Les conseils sont fondés sur de présumées conditions d'exploitation qui peuvent ne pas être applicables sur tous les sites. Des ajustements peuvent donc s'avérer nécessaires pour

Conformément au règlement CE  $\rm n^o$  1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

#### SBP 100 / 140

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 06.03.2023

7.2 21.03.2023 800001005771 Date d'impression 22.03.2023

déterminer des mesures de gestion des risques appropriées et adaptées au site.

L'efficacité requise en matière d'élimination pour les eaux usées peut être atteinte grâce à des technologies sur / hors site, isolées ou combinées.

L'efficacité requise en matière d'élimination dans l'air peut être atteinte grâce à des technologies in situ, isolées ou combinées.

De plus amples détails sur les méthodes d'ajustements et les technologies de gestion des risques se trouvent dans la fiche explicative SpERC du Conseil européen des industries chimiques - CEFIC (http://cefic.org).

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

### SBP 100 / 140

Date de dernière parution: 06.03.2023 Date d'impression 22.03.2023 Version Date de révision: Numéro de la FDS:

7.2 21.03.2023 800001005771

30000000925	
30000000323	
SECTION 1	INTITULÉ DE SCÉNARIO D'EXPOSITION
Titre	Préparation et (re)conditionnement des substances et des mélanges- Industriel
Descripteur d'utilisation	Secteur d'utilisation: SU3, SU10 Catégories de processus: PROC 1, PROC 2, PROC 3, PROC 4, PROC 5, PROC 8a, PROC 8b, PROC 9, PROC 14, PROC 15 Catégories de rejets dans l'environnement: ERC2, ESVOC SpERC 2.2.v1
Procédés et activités couverts par le scénario	préparation emballage et conditionnement de lasubstance et de ses mélanges en vrac ou en continu, y compris stockage, transport, mélange, comprimés, presse, pelletisation, extru- sion, emballage à petite et grande échelle, échantillonnage, maintenance etdes travaux de laboratoire annexes

SECTION 2	CONDITIONS OPERATIONNELLES D'UTILISATION ET
	MESURES DE GESTION DES RISQUES

Section 2.1	Contrôle de l'exposition du travailleur	
Caractéristique du produit		
Forme physique du produit	Liquide, pression de la vapeur 0,5 - 10 kF	Pa à STP.
Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Couvre une utilisation de la substance/du aller jusqu'à 100 % (sauf indication contra	•
Fréquence et durée d'utilisation		
Couvre les expositions quotidiennes jusqu'à 8 heures (à moins que spécifié autrement).		
Autres conditions opérationnelles affectant l'exposition		
On part du principe d'une utilisation à une température n'excédant pas 20°C au dessus de la température ambiante (sauf indication contraire). On admet qu'un bon niveau de base d'hygiène au travail est mis-en-oeuvre.		

Scénarios contributeurs	Mesures de gestion des risques
Expositions générales (sys-	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
tèmes fer-	
més)PROC1PROC2PROC3	
Expositions générales (sys-	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
tèmes ouverts)PROC4	
Procédés par lot à tempéra-	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
tures élevéesL'opération est	
effectuée à température éle-	
vée (> 20°C au-dessus de la	

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

### SBP 100 / 140

Date de dernière parution: 06.03.2023 Date d'impression 22.03.2023 Version Date de révision: Numéro de la FDS:

-	
température am-	
biante).PROC3	
Méthode d'échantillon-	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
nagePROC3	
Activités de laboratoire-	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
PROC15	
Transferts de matière en	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
vracPROC8b	
Opérations de mélange (sys-	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
tèmes ouverts)PROC5	,
ManuelTransfert / déverse-	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
ment à partir de conteneursE-	Additional modero opcomque ira etc identifico.
tablissement non spécialisé-	
PROC8a	
	A constant and a series of a filter and a feet interesting
Transferts par fûts/ lot-	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
sEtablissement spécialisé-	
PROC8b	
Production ou préparation ou	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
articles par presse à tablettes,	
compression, extrusion ou	
pastillagePROC14	
Remplissage de fûts et de	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
petits conditionne-	
mentsPROC9	
Nettoyage et maintenance de	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
l'équipementPROC8a	Additio datio iniconio opocinque ira ete identinico.
	Stocker la substance à l'intériour d'un système formé
Stockage.PROC1PROC2	Stocker la substance à l'intérieur d'un système fermé.
i .	

Section 2.2 Contrôle de l'exposition de l'environnement		nement
La substance est une UVCB complexe		
Principalement hydrophobe		
Facilement biodégradable.		
Quantités utilisées		
Part du tonnage européen ut	lisée dans la région:	0,1
Quantités régionales d'utilisa	tion (tonnes/année):	120
Part du tonnage régional utilis	sée localement:	1
Tonnage annuel du site (tonn	nes/an):	120
Tonnage quotidien maximal du site (kg/jour):		1,2E+03
Fréquence et durée d'utilis	ation	
Rejet continu.		
Jours d'émission (jours/année):		100
Facteurs environnementaux non influencés par la gestion des risq		sques
Facteur de dilution de l'eau douce locale:		10
Facteur de dilution de l'eau de mer locale:		100
Autres conditions opérationnelles influant sur l'exposition de l'environnement		nvironnement
Part de libération dans l'air en provenance duprocess (selon le site		2,5E-02
typique-RMM conformément à la directive européenne sur les sol-		
vants):		
Part des rejets dans les eaux usées issus des procédés (rejet initial		2,0E-05

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS  $\,$ 

### SBP 100 / 140

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 06.03.2023

7.2 21.03.2023 800001005771 Date d'impression 22.03.2023

	1
avant application des mesures de gestion des risques):	
Part des rejets dans le sol issus des procédés (rejet initial avant	1,0E-04
Conditions et mesures techniques au niveau des procédés (à la so	ource) pour éviter
les rejets	ı
En raisons de pratiques qui diffèrent selon les sites, on se fondera sur	
des estimations issues de procédés conventionnels.	
Conditions et mesures techniques sur le site visant à réduire ou lin	niter les déverse-
ments, les émissions dans l'air et les rejets dans le sol.	T
Risques d'une exposition de l'environnement au travers des sédi-	
ments d'eau douce.	
Eviter les déversements de substance non diluée dans le réseau des	
eaux usées du site ou les récupérer à ce niveau.	
Aucun traitement des eaux usées nécessaire.	
Traiter les rejets dans l'air pour atteindre une efficacité typique d'éli-	0
mination de (%):	
Traiter les eaux usées sur site (avant leur rejet dans le milieu naturel)	0
pour atteindre le niveau exigé d'élimination de >= (%):	
En cas de rejet vers une station d'épuration publique, il est inutile de	0
procéder à un traitement secondaire des eaux usées sur site.	
Mesures organisationnelles visant à éviter/limiter les rejets depuis	le site
Ne pas épandre les boues industrielles sur les sols naturels.	
La boue doit être incinérée, stockée ou traitée.	
Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipa	les
Élimination estimée de la substance des eaux usées via une station	96,2
d'épuration des eaux usées publique (%)	,
Efficacité totale de l'élimination dans les eaux usées après application	96,2
des mesures de gestion des risques sur site et hors site (station	,
d'épuration publique) (%) :	
Tonnage maximal autorisé sur le site (MSafe) établi à partir des rejets	1,3E+06
après un traitement complet des eaux usées (kg/jour):	
Capacité de traitement présumée de la station d'épuration publique	2,0E+03
(m3/jour):	
Conditions et mesures relatives au traitement externe des déchets	en vue de leur
élimination	
Traitement externe et élimination des déchets en tenant compte des réc	glementations lo-
cales et/ou nationales.	
Conditions et mesures relatives à la valorisation externe des déche	ets
Recyclage externe et valorisation des déchets en tenant compte des ré	
cales et/ou nationales.	9

#### SECTION 3 ESTIMATION DE L'EXPOSITION

#### Section 3.1 - Santé

Sauf indication contraire, l'outil d'évaluation ciblée des risques (TRA) du Centre européen sur la toxicologie et l'écotoxicologie des produits chimiques (ECETOC) a été utilisé pour estimer les expositions en milieu de travail.

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

### SBP 100 / 140

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 06.03.2023

7.2 21.03.2023 800001005771 Date d'impression 22.03.2023

#### Section 3.2 - Environnement

La méthode des blocs d'hydrocarbures (Hydrocarbon Block Method - HBM) a été utilisée pour calculer l'exposition environnementale selon le modèle PetroRisk.

	CONSEILS POUR VERIFIER LA CONFORMITÉ AU SCÉNARIO D'EXPOSITION
0 (1 4 4 0 4 5	

#### Section 4.1 - Santé

Les expositions prédites ne sont pas prévues excéder les valeurs de la dose dérivée sans effet (DNEL) / la dose dérivée à effet minimum (DMEL) si les mesures de gestion des risques/conditions d'exploitation contenues dans la rubrique 2 sont mises en oeuvre. Si d'autres mesures de gestion des risques / conditions opérationnelles étaient prises, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont gérés à un niveau au moins équivalent.

#### Section 4.2 - Environnement

Les conseils sont fondés sur de présumées conditions d'exploitation qui peuvent ne pas être applicables sur tous les sites. Des ajustements peuvent donc s'avérer nécessaires pour déterminer des mesures de gestion des risques appropriées et adaptées au site.

L'efficacité requise en matière d'élimination pour les eaux usées peut être atteinte grâce à des technologies sur / hors site, isolées ou combinées.

L'efficacité requise en matière d'élimination dans l'air peut être atteinte grâce à des technologies in situ, isolées ou combinées.

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

### SBP 100 / 140

Date de dernière parution: 06.03.2023 Date d'impression 22.03.2023 Version Date de révision: Numéro de la FDS:

7.2 21.03.2023 800001005771

30000000926	
SECTION 1	INTITULÉ DE SCÉNARIO D'EXPOSITION
Titre	Applications en couches- Industriel
Descripteur d'utilisation	Secteur d'utilisation: SU3 Catégories de processus: PROC 1, PROC 2, PROC 3, PROC 4, PROC 5, PROC 7, PROC 8a, PROC 8b, PROC 9, PROC 10, PROC 13, PROC 14, PROC 15 Catégories de rejets dans l'environnement: ERC4, ESVOC SpERC 4.3a.v1
Procédés et activités couverts par le scénario	Comprend l'utilisation dans les revêtements (peintures, encres, adhésifs, etc.) y compris les expositions pendant l'application (y compris réception matériel, stockage, préparation et remplissage de produits en vrac et semi-vrac, application par pulvérisation, rouleaux, pulvérisation manuelle, trempage, circulation, couches fluides dans lignes de production et formation de couche) et nettoyage de l'équipement, maintenance et travaux de laboratoire annexes.

SECTION 2	CONDITIONS OPERATIONNELLES D'UTILISATION ET
	MESURES DE GESTION DES RISQUES

Section 2.1	Contrôle de l'exposition du travailleur	
Caractéristique du produit		
Forme physique du produit	Liquide, pression de la vapeur 0,5 - 10 kF	Pa à STP.
Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Couvre une utilisation de la substance/du produit pouvant aller jusqu'à 100 % (sauf indication contraire).,	
Fréquence et durée d'utilisation		
Couvre les expositions quotidiennes jusqu'à 8 heures (à moins que spécifié autrement).		
Autres conditions opérationnelles affectant l'exposition		
On part du principe d'une utilisation à une température n'excédant pas 20°C au dessus de la température ambiante (sauf indication contraire). On admet qu'un bon niveau de base d'hygiène au travail est mis-en-oeuvre.		

Scénarios contributeurs	Mesures de gestion des risques
Expositions générales (systèmes fermés)PROC1	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
Expositions générales (systèmes fermés)avec une collection d'échantillonsUtiliser dans des systèmes confinésPROC2	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

### SBP 100 / 140

Date de dernière parution: 06.03.2023 Date d'impression 22.03.2023 Version Date de révision: Numéro de la FDS:

Formation d'une couche - séchage rapide, durcisse- ment et autres technolo- gies(systèmes fer- més)L'opération est effec- tuée à température élevée (> 20°C au-dessus de la température am- biante).PROC2	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
Opérations de mélange (systèmes fermés)Utiliser dans des procédés par lots confinésPROC3	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
Formation de film - séchage à l'airPROC4	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
Préparation de matière pour applicationOpérations de mélange (systèmes ouverts)PROC5	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
Pulvérisation (automa- tique/par robotique)PROC7	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
ManuelPulvérisationPROC7	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
Transferts de matièreE- tablissement non spéciali- séPROC8a	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
Transferts de matièreE- tablissement spécialisé- PROC8b	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
Application au rouleau, à la spatule, par écoulement-PROC10	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
Trempage, immersion et coulagePROC13	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
Activités de laboratoire- PROC15	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
Transferts de matièreTrans- ferts par fûts/ lotsTransfert / déversement à partir de conteneursPROC9	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
Production ou préparation ou articles par presse à tablettes, compression, extrusion ou pastil- lagePROC14	Aucune mesure spécifique n'a été identifiée.
Nettoyage et maintenance de l'équipementPROC8a	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
Stockage.PROC1	Stocker la substance à l'intérieur d'un système fermé.

Section 2.2	Contrôle de l'exposition de l'environnement

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

### SBP 100 / 140

Date de dernière parution: 06.03.2023 Date d'impression 22.03.2023 Version Date de révision: Numéro de la FDS:

La substance est une UVCB complexe	
Principalement hydrophobe	
Facilement biodégradable.	
Quantités utilisées	•
Part du tonnage européen utilisée dans la région:	0,1
Quantités régionales d'utilisation (tonnes/année):	300
Part du tonnage régional utilisée localement:	1
Tonnage annuel du site (tonnes/an):	300
Tonnage quotidien maximal du site (kg/jour):	1,5E+04
Fréquence et durée d'utilisation	, -
Rejet continu.	
Jours d'émission (jours/année):	20
Facteurs environnementaux non influencés par la gestion des risq	
Facteur de dilution de l'eau douce locale:	10
Facteur de dilution de l'eau de mer locale:	100
Autres conditions opérationnelles influant sur l'exposition de l'env	
Part des rejets dans l'air issus des procédés (rejet initial avant appli-	9,8E-01
cation des mesures de gestion des risques):	0,02 0.
Part des rejets dans les eaux usées issus des procédés (rejet initial	7,0E-05
avant application des mesures de gestion des risques):	,
Part des rejets dans le sol issus des procédés (rejet initial avant	0
Conditions et mesures techniques au niveau des procédés (à la so	ource) pour éviter
les rejets	, ı
En raisons de pratiques qui diffèrent selon les sites, on se fondera sur	
des estimations issues de procédés conventionnels.	
Conditions et mesures techniques sur le site visant à réduire ou li	miter les déverse-
ments, les émissions dans l'air et les rejets dans le sol.	
Risques d'une exposition de l'environnement au travers des sédi-	
ments d'eau douce.	
Eviter les déversements de substance non diluée dans le réseau des	
eaux usées du site ou les récupérer à ce niveau.	
En cas de rejet vers une station d'épuration publique, il est inutile de	
procéder à un traitement secondaire des eaux usées sur site.	
Traiter les rejets dans l'air pour atteindre une efficacité typique d'éli-	90
mination de (%):	
Traiter les eaux usées sur site (avant leur rejet dans le milieu naturel)	8,4
pour atteindre le niveau exigé d'élimination de >= (%):	
En cas de rejet vers une station d'épuration publique, il est inutile de	0
procéder à un traitement secondaire des eaux usées sur site.	
Mesures organisationnelles visant à éviter/limiter les rejets depuis	le site
Ne pas épandre les boues industrielles sur les sols naturels.	
La boue doit être incinérée, stockée ou traitée.	
Conditions at magues relatives any stations differential and services	laa
Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipa	
Élimination estimée de la substance des eaux usées via une station	96,2
d'épuration des eaux usées publique (%)	06.2
Efficacité totale de l'élimination dans les eaux usées après application	96,2
des mesures de gestion des risques sur site et hors site (station d'épuration publique) (%) :	
Tonnage maximal autorisé sur le site (MSafe) établi à partir des rejets	3,7E+05
Tormaye maxima autonse sur le site (Moare) etabli à partir des rejets	J, I LTUJ

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

#### SBP 100 / 140

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 06.03.2023

7.2 21.03.2023 800001005771 Date d'impression 22.03.2023

après un traitement complet des eaux usées (kg/jour):	
Capacité de traitement présumée de la station d'épuration publique	2,0E+03
(m3/jour):	

## Conditions et mesures relatives au traitement externe des déchets en vue de leur élimination

Traitement externe et élimination des déchets en tenant compte des réglementations locales et/ou nationales.

#### Conditions et mesures relatives à la valorisation externe des déchets

Recyclage externe et valorisation des déchets en tenant compte des réglementations locales et/ou nationales.

# SECTION 3 ESTIMATION DE L'EXPOSITION Section 3.1 - Santé Sauf indication contraire, l'outil d'évaluation ciblée des risques (TRA) du Centre européen sur la toxicologie et l'écotoxicologie des produits chimiques (ECETOC) a été utilisé pour

Sauf indication contraire, l'outil d'évaluation ciblée des risques (TRA) du Centre européen sur la toxicologie et l'écotoxicologie des produits chimiques (ECETOC) a été utilisé pour estimer les expositions en milieu de travail.

#### Section 3.2 - Environnement

La méthode des blocs d'hydrocarbures (Hydrocarbon Block Method - HBM) a été utilisée pour calculer l'exposition environnementale selon le modèle PetroRisk.

SECTION 4	CONSEILS POUR VERIFIER LA CONFORMITE AU SCÉNARIO D'EXPOSITION
Section 4.1 - Santé	

Les expositions prédites ne sont pas prévues excéder les valeurs de la dose dérivée sans effet (DNEL) / la dose dérivée à effet minimum (DMEL) si les mesures de gestion des risques/conditions d'exploitation contenues dans la rubrique 2 sont mises en oeuvre. Si d'autres mesures de gestion des risques / conditions opérationnelles étaient prises, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont gérés à un niveau au moins équivalent.

#### **Section 4.2 - Environnement**

Les conseils sont fondés sur de présumées conditions d'exploitation qui peuvent ne pas être applicables sur tous les sites. Des ajustements peuvent donc s'avérer nécessaires pour déterminer des mesures de gestion des risques appropriées et adaptées au site.

L'efficacité requise en matière d'élimination pour les eaux usées peut être atteinte grâce à des technologies sur / hors site, isolées ou combinées.

L'efficacité requise en matière d'élimination dans l'air peut être atteinte grâce à des technologies in situ, isolées ou combinées.

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

### SBP 100 / 140

Date de dernière parution: 06.03.2023 Date d'impression 22.03.2023 Version Date de révision: Numéro de la FDS:

7.2 21.03.2023 800001005771

Scenario d'exposition - Travameur			
30000000928			
SECTION 1	INTITULÉ DE SCÉNARIO D'EXPOSITION		
Titre	Applications en couches- Activités professionnelles		
Descripteur d'utilisation	Secteur d'utilisation: SU22		
	Catégories de processus: PROC 1, PROC 2, PROC 3, PROC 4, PROC 5, PROC 8a, PROC 8b, PROC 10, PROC 11, PROC 13, PROC 15, PROC 19 Catégories de rejets dans l'environnement: ERC8a, ERC8d, ESVOC SpERC 8.3b.v1		
Procédés et activités couverts par le scénario	Comprend l'utilisation dans les revêtements (peintures, encres, adhésifs, etc.) y compris les expositions pendant l'application (y compris la réception de matériel, le stockage, la préparation et le remplissage de produits en vrac et semi vrac, l'enduction par pulvérisation, rouleaux, brosses et pulvérisation manuelle oudes processus similaires et la formation de revêtement) et nettoyage de l'équipement, maintenance et travaux de laboratoire annexes.		

SECTION 2	CONDITIONS OPERATIONNELLES D'UTILISATION ET
	MESURES DE GESTION DES RISQUES

Section 2.1	Contrôle de l'exposition du travailleur	
Caractéristique du produit		
Forme physique du produit	Liquide, pression de la vapeur 0,5 - 10 kPa à STP.	
Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Couvre une utilisation de la substance/du produit pouvant aller jusqu'à 100 % (sauf indication contraire).,	
Fréquence et durée d'utilisation		
Couvre les expositions quotie spécifié autrement).	diennes jusqu'à 8 heures (à moins que	
Autres conditions opération	nnelles affectant l'exposition	
la température ambiante (sa	lisation à une température n'excédant pas 20°C au dessus de uf indication contraire). de base d'hygiène au travail est mis-en-oeuvre.	

Scénarios contributeurs	Mesures de gestion des risques		
Expositions générales (systèmes fermés)PROC1		Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.	
Remplissage/préparation de l pement à partir des fûts ou de teneurs.Utiliser dans des syst confinésPROC2	es con-	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.	
Expositions générales (systèr	nes	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.	

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

### SBP 100 / 140

Date de dernière parution: 06.03.2023 Date d'impression 22.03.2023 Version Date de révision: Numéro de la FDS:

fermés)Utiliser dans des systèmes confinésPROC2	
Préparation de matière pour applica- tionUtiliser dans des procédés par lots confinésPROC3	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
Formation de film - séchage à l'air- PROC4	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
Préparation de matière pour applicationPROC5	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
Transferts de matièreTransferts par fûts/ lotsEtablissement non spécialiséPROC8a	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
Transferts de matièreTransferts par fûts/ lotsEtablissement spécialisé-PROC8b	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
Application au rouleau, à la spatule, par écoulementPROC10	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
ManuelPulvérisationIntérieurPROC11	assurer un niveau suffisant de ventilation générale (pas moins de de 3 à 5. changements d'air par heure).
ManuelPulvérisationExtérieurPROC11	S'assurer que l'opération est effectuée à l'extérieur.
Trempage, immersion et coulagePROC13	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
Activités de laboratoirePROC15	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
Application à la main - peintures au doigt, pastels, adhésifsPROC19	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
Stockage.PROC1	Stocker la substance à l'intérieur d'un système fermé.

Section 2.2 Contrôle de l'exposition de l'environnement			
La substance est une UVCB	complexe		
Principalement hydrophobe			
Facilement biodégradable.			
Quantités utilisées			
Part du tonnage européen uti	lisée dans la région:	0,1	
Quantités régionales d'utilisat	ion (tonnes/année):	260	
Part du tonnage régional utilis	sée localement:	5,0E-04	
Tonnage annuel du site (tonn	es/an):	0,13	
Tonnage quotidien maximal du site (kg/jour):		0,36	
Fréquence et durée d'utilisation			
Rejet continu.			
Jours d'émission (jours/année	e):	365	
Facteurs environnementaux non influencés par la gestion des risques			
Facteur de dilution de l'eau de	ouce locale:	10	
Facteur de dilution de l'eau de mer locale:		100	
Autres conditions opérationnelles influant sur l'exposition de l'environnement			
	n provenance d'une large application	9,8E-01	
(seulement régional):			

Conformément au règlement CE  $\rm n^{o}$  1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

#### SBP 100 / 140

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 06.03.2023

7.2 21.03.2023 800001005771 Date d'impression 22.03.2023

Part de libération dans les eaux usées en provenance d'une large	1,0E-02
application:	
Part de libération dans le sol en provenance d'une large application	1,0E-02
(seulement régional):	
Conditions et mesures techniques au niveau des procédés (à la soles rejets	urce) pour éviter
En raisons de pratiques qui diffèrent selon les sites, on se fondera sur	
des estimations issues de procédés conventionnels.	
Conditions et mesures techniques sur le site visant à réduire ou lir ments, les émissions dans l'air et les rejets dans le sol.	niter les déverse-
danger pour l'environnement causé par les sols.	
Aucun traitement des eaux usées nécessaire.	
Traiter les rejets dans l'air pour atteindre une efficacité typique d'élimination de (%):	0
Traiter les eaux usées sur site (avant leur rejet dans le milieu naturel) pour atteindre le niveau exigé d'élimination de >= (%):	0
En cas de rejet vers une station d'épuration publique, il est inutile de	0
procéder à un traitement secondaire des eaux usées sur site.	
Mesures organisationnelles visant à éviter/limiter les rejets depuis	le site
Ne pas épandre les boues industrielles sur les sols naturels.	
La boue doit être incinérée, stockée ou traitée.	
Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipa	les
Élimination estimée de la substance des eaux usées via une station d'épuration des eaux usées publique (%)	96,2
Efficacité totale de l'élimination dans les eaux usées après application des mesures de gestion des risques sur site et hors site (station d'épuration publique) (%):	96,2
Tonnage maximal autorisé sur le site (MSafe) établi à partir des rejets après un traitement complet des eaux usées (kg/jour):	2,4E+03
Capacité de traitement présumée de la station d'épuration publique (m3/jour):	2,0E+03
Conditions et mesures relatives au traitement externe des déchets élimination	en vue de leur
Traitement externe et élimination des déchets en tenant compte des récales et/ou nationales.	glementations lo-
Conditions et mesures relatives à la valorisation externe des déche	ets
Recyclage externe et valorisation des déchets en tenant compte des ré	glementations lo-
cales et/ou nationales.	

# SECTION 3 ESTIMATION DE L'EXPOSITION Section 3.1 - Santé

Sauf indication contraire, l'outil d'évaluation ciblée des risques (TRA) du Centre européen sur la toxicologie et l'écotoxicologie des produits chimiques (ECETOC) a été utilisé pour estimer les expositions en milieu de travail.

#### Section 3.2 - Environnement

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

### SBP 100 / 140

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 06.03.2023

7.2 21.03.2023 800001005771 Date d'impression 22.03.2023

La méthode des blocs d'hydrocarbures (Hydrocarbon Block Method - HBM) a été utilisée pour calculer l'exposition environnementale selon le modèle PetroRisk.

SECTION 4	CONSEILS POUR VERIFIER LA CONFORMITÉ AU
	SCÉNARIO D'EXPOSITION

#### Section 4.1 - Santé

Les expositions prédites ne sont pas prévues excéder les valeurs de la dose dérivée sans effet (DNEL) / la dose dérivée à effet minimum (DMEL) si les mesures de gestion des risques/conditions d'exploitation contenues dans la rubrique 2 sont mises en oeuvre. Si d'autres mesures de gestion des risques / conditions opérationnelles étaient prises, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont gérés à un niveau au moins équivalent.

#### Section 4.2 - Environnement

Les conseils sont fondés sur de présumées conditions d'exploitation qui peuvent ne pas être applicables sur tous les sites. Des ajustements peuvent donc s'avérer nécessaires pour déterminer des mesures de gestion des risques appropriées et adaptées au site.

L'efficacité requise en matière d'élimination pour les eaux usées peut être atteinte grâce à des technologies sur / hors site, isolées ou combinées.

L'efficacité requise en matière d'élimination dans l'air peut être atteinte grâce à des technologies in situ, isolées ou combinées.

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

### SBP 100 / 140

Date de dernière parution: 06.03.2023 Date d'impression 22.03.2023 Version Date de révision: Numéro de la FDS:

7.2 21.03.2023 800001005771

30000000937	
SECTION 1	INTITULÉ DE SCÉNARIO D'EXPOSITION
Titre	utilisation de produits de netoyage- Industriel
Descripteur d'utilisation	Secteur d'utilisation: SU3 Catégories de processus: PROC 1, PROC 2, PROC 3, PROC 4, PROC 7, PROC 8a, PROC 8b, PROC 10, PROC 13 Catégories de rejets dans l'environnement: ERC4, ESVOC SpERC 4.4a.v1
Procédés et activités couverts par le scénario	Comprend l'utilisation en tant que composante de produits de nettoyagey compris les transferts de l'entrepôt et cou- lée/déchargement des fûts ou des conteneurs. expositions durant le mélange/la dilution pendant la phase de préparation et pendant le nettoyage (y compris pulvérisation, brossage, trempage et essuyage, automatique ou manuel), nettoyage et maintenance annexes de l'équipement.

SECTION 2	CONDITIONS OPERATIONNELLES D'UTILISATION ET
	MESURES DE GESTION DES RISQUES

Section 2.1	Contrôle de l'exposition du travailleur
Caractéristique du produit	
Forme physique du produit	Liquide, pression de la vapeur 0,5 - 10 kPa à STP.
Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Couvre une utilisation de la substance/du produit pouvant aller jusqu'à 100 % (sauf indication contraire).,
Fréquence et durée d'utilisation	
Couvre les expositions quotidiennes jusqu'à 8 heures (à moins que spécifié autrement).	
Autres conditions opératio	nnelles affectant l'exposition
la température ambiante (sau	isation à une température n'excédant pas 20°C au dessus de uf indication contraire). de base d'hygiène au travail est mis-en-oeuvre.

Scénarios contributeurs	Mesui	res de gestion des risques
Transferts de matière en vracPROC8a		Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
Procédé automatique en syst (semi) fermés.Utiliser dans de systèmes confinésPROC2		Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
Procédé automatique en syst (semi) fermés.Transferts par lotsUtiliser dans des procédés lots confinésPROC3	fûts/	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

### SBP 100 / 140

Date de dernière parution: 06.03.2023 Date d'impression 22.03.2023 Version Date de révision: Numéro de la FDS:

Application de produits de net- toyage en systèmes fermésPROC2	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
Remplissage/préparation de l'équi- pement à partir des fûts ou des conteneurs.PROC8b	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
Utiliser dans des procédés par lots confinésPROC4	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
Dégraissage de petits objets dans une station de nettoyagePROC13	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
Nettoyage avec des laveurs à basse-pressionPROC10	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
Nettoyage avec des laveurs à haute pressionPROC7	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
ManuelSurfacesNettoyagePROC10	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
Stockage.PROC1	Stocker la substance à l'intérieur d'un système fermé.

Section 2.2	Contrôle de l'exposition de l'environne	ement
La substance est une UVCB	complexe	
Principalement hydrophobe		
Facilement biodégradable.		
Quantités utilisées		
Part du tonnage européen ut	ilisée dans la région:	0,1
Quantités régionales d'utilisa	tion (tonnes/année):	38
Part du tonnage régional utili	sée localement:	1
Tonnage annuel du site (tonr	nes/an):	38
Tonnage quotidien maximal	du site (kg/jour):	1,9E+03
Fréquence et durée d'utilis	ation	
Rejet continu.		
Jours d'émission (jours/anné	e):	20
Facteurs environnementaux non influencés par la gestion des risq		ues
Facteur de dilution de l'eau douce locale:		10
Facteur de dilution de l'eau de mer locale:		100
Autres conditions opérationnelles influant sur l'exposition de l'env		
Part des rejets dans l'air issus des procédés (rejet initial avant appli-		1,0
cation des mesures de gestion des risques):		
Part des rejets dans les eaux usées issus des procédés (rejet initial		3,0E-07
avant application des mesures de gestion des risques):		
	sus des procédés (rejet initial avant	0
	hniques au niveau des procédés (à la so	urce) pour éviter
les rejets	PMC and a land land of the state of the land of	<u> </u>
En raisons de pratiques qui diffèrent selon les sites, on se fondera sur		
des estimations issues de procédés conventionnels.  Conditions et mesures techniques sur le site visant à réduire ou li		uitan laa déssanaa
		niter les deverse-
ments, les émissions dans l'air et les rejets dans le sol. danger pour l'environnement causé par les sols.		
Eviter les déversements de substance non diluée dans le réseau des		
eaux usées du site ou les récupérer à ce niveau.		
•		
Aucun traitement des eaux usées nécessaire.		1

Conformément au règlement CE  $\rm n^o$  1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

#### SBP 100 / 140

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 06.03.2023

7.2 21.03.2023 800001005771 Date d'impression 22.03.2023

Traiter les rejets dans l'air pour atteindre une efficacité typique d'élimination de (%):	70
Traiter les eaux usées sur site (avant leur rejet dans le milieu naturel) pour atteindre le niveau exigé d'élimination de >= (%):	0
En cas de rejet vers une station d'épuration publique, il est inutile de procéder à un traitement secondaire des eaux usées sur site.	0
Mesures organisationnelles visant à éviter/limiter les rejets depuis	le site
Ne pas épandre les boues industrielles sur les sols naturels.	
La boue doit être incinérée, stockée ou traitée.	
Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipa	les
Élimination estimée de la substance des eaux usées via une station d'épuration des eaux usées publique (%)	96,2
Efficacité totale de l'élimination dans les eaux usées après application des mesures de gestion des risques sur site et hors site (station d'épuration publique) (%):	96,2
Tonnage maximal autorisé sur le site (MSafe) établi à partir des rejets après un traitement complet des eaux usées (kg/jour):	1,3E+07
Capacité de traitement présumée de la station d'épuration publique (m3/jour):	2,0E+03
Conditions et mesures relatives au traitement externe des déchets élimination	en vue de leur
Traitement externe et élimination des déchets en tenant compte des rég cales et/ou nationales.	glementations lo-
Conditions et mesures relatives à la valorisation externe des déche	ets
Recyclage externe et valorisation des déchets en tenant compte des récales et/ou nationales.	glementations lo-

SECTION 3	ESTIMATION DE L'EXPOSITION

#### Section 3.1 - Santé

Sauf indication contraire, l'outil d'évaluation ciblée des risques (TRA) du Centre européen sur la toxicologie et l'écotoxicologie des produits chimiques (ECETOC) a été utilisé pour estimer les expositions en milieu de travail.

#### Section 3.2 - Environnement

La méthode des blocs d'hydrocarbures (Hydrocarbon Block Method - HBM) a été utilisée pour calculer l'exposition environnementale selon le modèle PetroRisk.

SECTION 4	CONSEILS POUR VERIFIER LA CONFORMITÉ AU SCÉNARIO D'EXPOSITION
Section 4.1 - Santé	

Les expositions prédites ne sont pas prévues excéder les valeurs de la dose dérivée sans effet (DNEL) / la dose dérivée à effet minimum (DMEL) si les mesures de gestion des risques/conditions d'exploitation contenues dans la rubrique 2 sont mises en oeuvre. Si d'autres mesures de gestion des risques / conditions opérationnelles étaient prises, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont gérés à un niveau au moins équivalent.

Conformément au règlement CE  $\rm n^o$  1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

#### SBP 100 / 140

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 06.03.2023

7.2 21.03.2023 800001005771 Date d'impression 22.03.2023

#### Section 4.2 - Environnement

Les conseils sont fondés sur de présumées conditions d'exploitation qui peuvent ne pas être applicables sur tous les sites. Des ajustements peuvent donc s'avérer nécessaires pour déterminer des mesures de gestion des risques appropriées et adaptées au site.

L'efficacité requise en matière d'élimination pour les eaux usées peut être atteinte grâce à des technologies sur / hors site, isolées ou combinées.

L'efficacité requise en matière d'élimination dans l'air peut être atteinte grâce à des technologies in situ, isolées ou combinées.

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

### SBP 100 / 140

Date de dernière parution: 06.03.2023 Date d'impression 22.03.2023 Version Date de révision: Numéro de la FDS:

7.2 21.03.2023 800001005771

Scenario d'exposition - Travailleur	
30000000938	
SECTION 1	INTITULÉ DE SCÉNARIO D'EXPOSITION
Titre	utilisation de produits de netoyage- Activités professionnelles
Descripteur d'utilisation	Secteur d'utilisation: SU22 Catégories de processus: PROC 1, PROC 2, PROC 3, PROC 4, PROC 8a, PROC 8b, PROC 10, PROC 11, PROC 13 Catégories de rejets dans l'environnement: ERC8a, ERC8d, ESVOC SpERC 8.4b.v1
Procédés et activités couverts par le scénario	Comprend l'utilisation en tant que composante de produits de nettoyage y compris arrosage/déchargement en provenance des fûts ou des conteneurs; et expositions durant le mélange/la dilution pendant la phase de préparation et pendant le nettoyage (y compris pulvérisation, brossage, trempage et essuyage, automatique ou manuel).

SECTION 2	CONDITIONS OPERATIONNELLES D'UTILISATION ET
	MESURES DE GESTION DES RISQUES

Section 2.1	Contrôle de l'exposition du travailleur			
Caractéristique du produit				
Forme physique du produit	Liquide, pression de la vapeur 0,5 - 10 kF	Pa à STP.		
Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Couvre une utilisation de la substance/du produit pouvant aller jusqu'à 100 % (sauf indication contraire).,			
Fréquence et durée d'utilisation				
Couvre les expositions quotidiennes jusqu'à 8 heures (à moins que spécifié autrement).				
Autres conditions opérationnelles affectant l'exposition				
On part du principe d'une utilisation à une température n'excédant pas 20°C au dessus de la température ambiante (sauf indication contraire). On admet qu'un bon niveau de base d'hygiène au travail est mis-en-oeuvre.				

Scénarios contributeurs	Mesures	de gestion des risques	
Remplissage/préparation de l' ment à partir des fûts ou des oneurs. Etablissement spécialis PROC8b	conte-	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.	
Remplissage/préparation de l'équipe- ment à partir des fûts ou des conte- neurs.Etablissement non spécialisé- PROC8a		Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.	
Procédé automatique en systé	emes	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.	

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

### SBP 100 / 140

Date de dernière parution: 06.03.2023 Date d'impression 22.03.2023 Version Date de révision: Numéro de la FDS:

(semi) fermés.Utiliser dans des sys-	
tèmes confinésPROC2	
Procédé automatique en systèmes (semi) fermés.Transferts par fûts/ lotsUtiliser dans des systèmes confinésPROC3	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
Procédé Semi Automatique (par ex.: Application semi automatique des pro- duits pour les soins et la maintenance des sols)PROC4	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
ManuelSurfacesNettoyageTrempage, immersion et coulagePROC13	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
Nettoyage avec des laveurs à basse- pressionLaminage, Brossagepas de pulvérisationPROC10	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
Nettoyage avec des laveurs à haute pressionPulvérisationIntérieurPROC11	Assurer une ventilation générale renforcée par des moyens mécaniques. , ou: Limiter la teneur de la substance dans le produit à 25%.
Nettoyage avec des laveurs à haute pressionPulvérisationExtérieurPROC11	S'assurer que l'opération est effectuée à l'extérieur. , ou: Limiter la teneur de la substance dans le produit à 25%.
ManuelSurfacesNettoyagePROC10	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
Application manuelle ad hoc par pulvérisateurs à gachette, trempé, etc.Laminage, BrossagePROC10	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
Application de produits de nettoyage en systèmes fermésPROC4	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
Nettoyage des dispositifs médi- cauxPROC4	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
Stockage.PROC1	Stocker la substance à l'intérieur d'un système fermé.

Section 2.2	Contrôle de l'exposition de l'environnement	
La substance est une UVCB complexe		
Principalement hydrophobe		
Facilement biodégradable.		
Quantités utilisées		
Part du tonnage européen uti	lisée dans la région:	0,1
Quantités régionales d'utilisat		31
Part du tonnage régional utilis	sée localement:	5,0E-04
Tonnage annuel du site (tonn	es/an):	1,6E-02
Tonnage quotidien maximal o	lu site (kg/jour):	4,3E-02
Fréquence et durée d'utilisation		
Rejet continu.		

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

### SBP 100 / 140

Date de dernière parution: 06.03.2023 Date d'impression 22.03.2023 Version Date de révision: Numéro de la FDS:

Journ d'émission (journ/année):	265
Jours d'émission (jours/année):	365
Facteurs environnementaux non influencés par la gestion des risq	
Facteur de dilution de l'eau douce locale:	10
Facteur de dilution de l'eau de mer locale:	100
Autres conditions opérationnelles influant sur l'exposition de l'env	
Part de libération dans l'air en provenance d'une large application	2,0E-02
(seulement régional):	
Part de libération dans les eaux usées en provenance d'une large	1,0E-06
application:	
Part de libération dans le sol en provenance d'une large application	0
(seulement régional):	
Conditions et mesures techniques au niveau des procédés (à la so	urce) pour éviter
les rejets	
En raisons de pratiques qui diffèrent selon les sites, on se fondera sur	
des estimations issues de procédés conventionnels.	
Conditions et mesures techniques sur le site visant à réduire ou lir	niter les déverse-
ments, les émissions dans l'air et les rejets dans le sol.	
danger pour l'environnement causé par eau douce .	
Eviter les déversements de substance non diluée dans le réseau des	
eaux usées du site ou les récupérer à ce niveau.	
Aucun traitement des eaux usées nécessaire.	
Traiter les rejets dans l'air pour atteindre une efficacité typique d'éli-	0
mination de (%):	
Traiter les eaux usées sur site (avant leur rejet dans le milieu naturel)	0
pour atteindre le niveau exigé d'élimination de >= (%):	
En cas de rejet vers une station d'épuration publique, il est inutile de	0
procéder à un traitement secondaire des eaux usées sur site.	
Mesures organisationnelles visant à éviter/limiter les rejets depuis	le site
Ne pas épandre les boues industrielles sur les sols naturels.	
La boue doit être incinérée, stockée ou traitée.	
Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipa	les
Élimination estimée de la substance des eaux usées via une station	96,2
d'épuration des eaux usées publique (%)	00,2
Efficacité totale de l'élimination dans les eaux usées après application	96,2
des mesures de gestion des risques sur site et hors site (station	00,2
d'épuration publique) (%):	
Tonnage maximal autorisé sur le site (MSafe) établi à partir des rejets	6,6E+02
après un traitement complet des eaux usées (kg/jour):	0,02102
Capacité de traitement présumée de la station d'épuration publique	2,0E+03
(m3/jour):	2,02100
Conditions et mesures relatives au traitement externe des déchets	en vue de leur
élimination	CII VUC UE IEUI
Traitement externe et élimination des déchets en tenant compte des réc	rlementations lo-
cales et/ou nationales.	giorneritations io-
บลเธอ ธิภูบิน (เลเม)เลเธอ.	
Conditions et mesures relatives à la valorisation externe des déche	ate
Recyclage externe et valorisation des déchets en tenant compte des ré	
cales et/ou nationales.	gieriieriiaii0115 10=
บลเธง ธนุบน แลแบบลเธง.	

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

#### SBP 100 / 140

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 06.03.2023

7.2 21.03.2023 800001005771 Date d'impression 22.03.2023

#### SECTION 3 ESTIMATION DE L'EXPOSITION

#### Section 3.1 - Santé

Sauf indication contraire, l'outil d'évaluation ciblée des risques (TRA) du Centre européen sur la toxicologie et l'écotoxicologie des produits chimiques (ECETOC) a été utilisé pour estimer les expositions en milieu de travail.

#### **Section 3.2 - Environnement**

La méthode des blocs d'hydrocarbures (Hydrocarbon Block Method - HBM) a été utilisée pour calculer l'exposition environnementale selon le modèle PetroRisk.

# SECTION 4 CONSEILS POUR VERIFIER LA CONFORMITÉ AU SCÉNARIO D'EXPOSITION

#### Section 4.1 - Santé

Les expositions prédites ne sont pas prévues excéder les valeurs de la dose dérivée sans effet (DNEL) / la dose dérivée à effet minimum (DMEL) si les mesures de gestion des risques/conditions d'exploitation contenues dans la rubrique 2 sont mises en oeuvre. Si d'autres mesures de gestion des risques / conditions opérationnelles étaient prises, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont gérés à un niveau au moins équivalent.

#### Section 4.2 - Environnement

Les conseils sont fondés sur de présumées conditions d'exploitation qui peuvent ne pas être applicables sur tous les sites. Des ajustements peuvent donc s'avérer nécessaires pour déterminer des mesures de gestion des risques appropriées et adaptées au site.

L'efficacité requise en matière d'élimination pour les eaux usées peut être atteinte grâce à des technologies sur / hors site, isolées ou combinées.

L'efficacité requise en matière d'élimination dans l'air peut être atteinte grâce à des technologies in situ, isolées ou combinées.

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

### SBP 100 / 140

Date de dernière parution: 06.03.2023 Date d'impression 22.03.2023 Version Date de révision: Numéro de la FDS:

7.2 21.03.2023 800001005771

30000000939	
SECTION 1	INTITULÉ DE SCÉNARIO D'EXPOSITION
Titre	lubrifiants- Industriel
Descripteur d'utilisation	Secteur d'utilisation: SU3 Catégories de processus: PROC 1, PROC 2, PROC 3, PROC 4, PROC 7, PROC 8a, PROC 8b, PROC 9, PROC 10, PROC 13, PROC 17, PROC 18 Catégories de rejets dans l'environnement: ERC4, ERC7, ESVOC SpERC 4.6a.v1
Procédés et activités couverts par le scénario	Comprend l'utilisation de formulations de lubrifiants dans les systèmes fermés et ouverts y compris transport, exploitation de machines/moteurs et des produits connexes, traitement des déchets, maintenance des installations et élimination des déchets.

SECTION 2	CONDITIONS OPERATIONNELLES D'UTILISATION ET
	MESURES DE GESTION DES RISQUES

Section 2.1	Contrôle de l'exposition du travailleur	
Caractéristique du produit		
Forme physique du produit	Liquide, pression de la vapeur 0,5 - 10 kF	Pa à STP.
Concentration de la Subs-	Couvre une utilisation de la substance/du produit pouvant	
tance dans le Mé-	aller jusqu'à 100 % (sauf indication contraire).,	
lange/l'Article		
Fréquence et durée d'utilisation		
Couvre les expositions quotidiennes jusqu'à 8 heures (à moins que		
spécifié autrement).		
Autres conditions opérationnelles affectant l'exposition		
On part du principe d'une utilisation à une température n'excédant pas 20°C au dessus de		
la température ambiante (sauf indication contraire).		
On admet qu'un bon niveau de base d'hygiène au travail est mis-en-oeuvre.		

Scénarios contributeurs	Mesures de gestion des risques
Expositions générales (systèmes fermés)PROC1PROC2PROC3	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
Expositions générales (systèmes ouverts)PROC4	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
Transferts de matière en vracPROC8b	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
Remplissage/préparation de l'équipement à partir des fûts ou des conte-	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

### SBP 100 / 140

Date de dernière parution: 06.03.2023 Date d'impression 22.03.2023 Version Date de révision: Numéro de la FDS:

, , , , , , , , , , , , , , , , , , ,
Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
Stocker la substance à l'intérieur d'un système fermé.

Section 2.2	Contrôle de l'exposition de l'environnement	
La substance est une UVCB complexe		
Principalement hydrophobe		
Facilement biodégradable.		
Quantités utilisées		
Part du tonnage européen uti	lisée dans la région:	0,1
Quantités régionales d'utilisat	ion (tonnes/année):	24
Part du tonnage régional utilisée localement:		1
Tonnage annuel du site (tonnes/an):		24
Tonnage quotidien maximal du site (kg/jour):		1,2E+03
Fréquence et durée d'utilisation		
Rejet continu.		
Jours d'émission (jours/année):		20
Facteurs environnementaux non influencés par la gestion des risques		
Facteur de dilution de l'eau de	ouce locale:	10

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

### SBP 100 / 140

Date de dernière parution: 06.03.2023 Date d'impression 22.03.2023 Version Date de révision: Numéro de la FDS:

	1
Facteur de dilution de l'eau de mer locale:	100
Autres conditions opérationnelles influant sur l'exposition de l'env	
Part des rejets dans l'air issus des procédés (rejet initial avant appli-	1,0E-02
cation des mesures de gestion des risques):	
Part des rejets dans les eaux usées issus des procédés (rejet initial	3,0E-06
avant application des mesures de gestion des risques):	
Part des rejets dans le sol issus des procédés (rejet initial avant	1,0E-03
Conditions et mesures techniques au niveau des procédés (à la soles rejets	ource) pour éviter
En raisons de pratiques qui diffèrent selon les sites, on se fondera sur	
des estimations issues de procédés conventionnels.	
Conditions et mesures techniques sur le site visant à réduire ou lir	niter les déverse-
ments, les émissions dans l'air et les rejets dans le sol.	
Risques d'une exposition de l'environnement au travers des sédi-	
ments d'eau douce.	
Eviter les déversements de substance non diluée dans le réseau des	
eaux usées du site ou les récupérer à ce niveau.	
Aucun traitement des eaux usées nécessaire.	
Traiter les rejets dans l'air pour atteindre une efficacité typique d'éli-	70
mination de (%):	
Traiter les eaux usées sur site (avant leur rejet dans le milieu naturel)	0
pour atteindre le niveau exigé d'élimination de >= (%):	
En cas de rejet vers une station d'épuration publique, il est inutile de	0
procéder à un traitement secondaire des eaux usées sur site.	
Mesures organisationnelles visant à éviter/limiter les rejets depuis	le site
Ne pas épandre les boues industrielles sur les sols naturels.	
La boue doit être incinérée, stockée ou traitée.	
Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipa	les
Élimination estimée de la substance des eaux usées via une station	96,2
d'épuration des eaux usées publique (%)	
Efficacité totale de l'élimination dans les eaux usées après application	96,2
des mesures de gestion des risques sur site et hors site (station	
d'épuration publique) (%) :	
Tonnage maximal autorisé sur le site (MSafe) établi à partir des rejets	8,5E+06
après un traitement complet des eaux usées (kg/jour):	
Capacité de traitement présumée de la station d'épuration publique	2,0E+03
(m3/jour):	
Conditions et mesures relatives au traitement externe des déchets élimination	en vue de leur
Traitement externe et élimination des déchets en tenant compte des rég	alementations le
cales et/ou nationales.	gierrieritations 10-
cales evou nationales.	
Conditions et mesures relatives à la valorisation externe des déche	ets
Recyclage externe et valorisation des déchets en tenant compte des ré	
cales et/ou nationales.	giornomanons io-
odios orod fiationalos.	

SECTION 3	ESTIMATION DE L'EXPOSITION
Section 3.1 - Santé	

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

#### SBP 100 / 140

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 06.03.2023

7.2 21.03.2023 800001005771 Date d'impression 22.03.2023

Sauf indication contraire, l'outil d'évaluation ciblée des risques (TRA) du Centre européen sur la toxicologie et l'écotoxicologie des produits chimiques (ECETOC) a été utilisé pour estimer les expositions en milieu de travail.

#### Section 3.2 - Environnement

La méthode des blocs d'hydrocarbures (Hydrocarbon Block Method - HBM) a été utilisée pour calculer l'exposition environnementale selon le modèle PetroRisk.

SECTION 4	CONSEILS POUR VERIFIER LA CONFORMITÉ AU SCÉNARIO D'EXPOSITION
Section 4.1 - Santé	

Les expositions prédites ne sont pas prévues excéder les valeurs de la dose dérivée sans effet (DNEL) / la dose dérivée à effet minimum (DMEL) si les mesures de gestion des risques/conditions d'exploitation contenues dans la rubrique 2 sont mises en oeuvre. Si d'autres mesures de gestion des risques / conditions opérationnelles étaient prises, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont gérés à un niveau au moins équivalent.

#### Section 4.2 - Environnement

Les conseils sont fondés sur de présumées conditions d'exploitation qui peuvent ne pas être applicables sur tous les sites. Des ajustements peuvent donc s'avérer nécessaires pour déterminer des mesures de gestion des risques appropriées et adaptées au site.

L'efficacité requise en matière d'élimination pour les eaux usées peut être atteinte grâce à des technologies sur / hors site, isolées ou combinées.

L'efficacité requise en matière d'élimination dans l'air peut être atteinte grâce à des technologies in situ, isolées ou combinées.

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

### SBP 100 / 140

Date de dernière parution: 06.03.2023 Date d'impression 22.03.2023 Version Date de révision: Numéro de la FDS:

7.2 21.03.2023 800001005771

30000000940	
SECTION 1	INTITULÉ DE SCÉNARIO D'EXPOSITION
Titre	lubrifiants- Activités professionnelles Faibles rejets dans l'environnement
Descripteur d'utilisation	Secteur d'utilisation: SU22 Catégories de processus: PROC 1, PROC 2, PROC 3, PROC 4, PROC 8a, PROC 8b, PROC 9, PROC 10, PROC 11, PROC 13, PROC 17, PROC 18, PROC 20 Catégories de rejets dans l'environnement: ERC9a, ERC9b, ESVOC SpERC 9.6b.v1
Procédés et activités couverts par le scénario	Comprend l'utilisation de aux formulations de lubrifiants dans les systèmes fermés et ouverts y compris transport, exploitation de moteurs et des produits connexes, traitement des déchets, maintenance des installations et élimination des huiles usagées.

SECTION 2	CONDITIONS OPERATIONNELLES D'UTILISATION ET
	MESURES DE GESTION DES RISQUES

Section 2.1	Contrôle de l'exposition du travailleur	
Caractéristique du produit		
Forme physique du produit	Liquide, pression de la vapeur 0,5 - 10 kF	Pa à STP.
Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Couvre une utilisation de la substance/du aller jusqu'à 100 % (sauf indication contra	•
Fréquence et durée d'utilisation		
Couvre les expositions quotidiennes jusqu'à 8 heures (à moins que spécifié autrement).		
Autres conditions opérationnelles affectant l'exposition		
On part du principe d'une utilisation à une température n'excédant pas 20°C au dessus de la température ambiante (sauf indication contraire). On admet qu'un bon niveau de base d'hygiène au travail est mis-en-oeuvre.		

Scénarios contributeurs N	esures de gestion des risques
Expositions générales (sys-	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
tèmes fer-	
més)PROC1PROC2PROC3	
Opération d'équipements qui	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
contiennent de l'huile moteur, ou	
l'équivalentPROC20	
Expositions générales (sys-	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
tèmes ouverts)PROC4	
Transferts de matière en	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

### SBP 100 / 140

Date de dernière parution: 06.03.2023 Date d'impression 22.03.2023 Version Date de révision: Numéro de la FDS:

vracPROC8b	
Remplissage/préparation de l'équipement à partir des fûts ou des conteneurs.Etablissement spécialiséPROC8b	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
Remplissage/préparation de l'équipement à partir des fûts ou des conteneurs. Etablissement non spécialisé PROC8a	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
Opération et lubrification d'équi- pement à haute énergie ouver- tIntérieurPROC17PROC18	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
Opération et lubrification d'équi- pement à haute énergie ouver- tExtérieurPROC17	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
Maintenance (d'articles de ma- tériel plus grands) et montage de machinePROC8b	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
Maintenance (d'articles de matériel plus grands) et montage de machineL'opération est effectuée à température élevée (> 20°C au-dessus de la température ambiante). Etablissement spécialisé PROC8b	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
Maintenance des petits articlesL'opération est effectuée à température élevée (> 20°C audessus de la température ambiante). Etablissement non spécialiséPROC8a	assurer un niveau suffisant de ventilation générale (pas moins de de 3 à 5. changements d'air par heure).
Usage de lubrifiant pour moteursPROC9	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
ManuelLaminage, Bros- sagePROC10	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
PulvérisationPROC11	assurer un niveau suffisant de ventilation générale (pas moins de de 3 à 5. changements d'air par heure).
Traitement par trempage et coulagePROC13	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
Stockage.PROC1PROC2	Stocker la substance à l'intérieur d'un système fermé.

Section 2.2	Contrôle de l'exposition de l	'environnement
La substance est une UVCB of	complexe	
Principalement hydrophobe		
Facilement biodégradable.		
Quantités utilisées		
Part du tonnage européen util	isée dans la région:	0,1
Quantités régionales d'utilisat	ion (tonnes/année):	12

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

### SBP 100 / 140

Date de dernière parution: 06.03.2023 Date d'impression 22.03.2023 Version Date de révision: Numéro de la FDS:

Deat de terror de décarde difféée la colonique.	T 0 5 04
Part du tonnage régional utilisée localement:	5,0E-04
Tonnage annuel du site (tonnes/an):	5,9E-03
Tonnage quotidien maximal du site (kg/jour):	1,6E-02
Fréquence et durée d'utilisation	T
Rejet continu.	
Jours d'émission (jours/année):	365
Facteurs environnementaux non influencés par la gestion des risq	ues
Facteur de dilution de l'eau douce locale:	10
Facteur de dilution de l'eau de mer locale:	100
Autres conditions opérationnelles influant sur l'exposition de l'env	ironnement
Part de libération dans l'air en provenance d'une large application (seulement régional):	1,0E-02
Part de libération dans les eaux usées en provenance d'une large application:	1,0E-02
Part de libération dans le sol en provenance d'une large application (seulement régional):	1,0E-02
Conditions et mesures techniques au niveau des procédés (à la so les rejets	urce) pour éviter
En raisons de pratiques qui diffèrent selon les sites, on se fondera sur des estimations issues de procédés conventionnels.	
Conditions et mesures techniques sur le site visant à réduire ou lir ments, les émissions dans l'air et les rejets dans le sol.	niter les déverse-
danger pour l'environnement causé par eau douce .	
Aucun traitement des eaux usées nécessaire.	
Traiter les rejets dans l'air pour atteindre une efficacité typique d'élimination de (%):	0
Traiter les eaux usées sur site (avant leur rejet dans le milieu naturel)	0
pour atteindre le niveau exigé d'élimination de >= (%): En cas de rejet vers une station d'épuration publique, il est inutile de	0
procéder à un traitement secondaire des eaux usées sur site.	
Mesures organisationnelles visant à éviter/limiter les rejets depuis	le site
Ne pas épandre les boues industrielles sur les sols naturels. La boue doit être incinérée, stockée ou traitée.	
Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipa	les
Élimination estimée de la substance des eaux usées via une station d'épuration des eaux usées publique (%)	96,2
Efficacité totale de l'élimination dans les eaux usées après application des mesures de gestion des risques sur site et hors site (station d'épuration publique) (%):	96,2
Tonnage maximal autorisé sur le site (MSafe) établi à partir des rejets après un traitement complet des eaux usées (kg/jour):	2,3E+02
Capacité de traitement présumée de la station d'épuration publique (m3/jour):	2,0E+03
Conditions et mesures relatives au traitement externe des déchets élimination	en vue de leur
Traitement externe et élimination des déchets en tenant compte des récales et/ou nationales.	glementations lo-
Conditions et mesures relatives à la valorisation externe des déche	ets

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

#### SBP 100 / 140

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 06.03.2023

7.2 21.03.2023 800001005771 Date d'impression 22.03.2023

Recyclage externe et valorisation des déchets en tenant compte des réglementations locales et/ou nationales.

#### SECTION 3 ESTIMATION DE L'EXPOSITION

#### Section 3.1 - Santé

Sauf indication contraire, l'outil d'évaluation ciblée des risques (TRA) du Centre européen sur la toxicologie et l'écotoxicologie des produits chimiques (ECETOC) a été utilisé pour estimer les expositions en milieu de travail.

#### Section 3.2 - Environnement

La méthode des blocs d'hydrocarbures (Hydrocarbon Block Method - HBM) a été utilisée pour calculer l'exposition environnementale selon le modèle PetroRisk.

CONSEILS POUR VERIFIER LA CONFORMITÉ AU
SCÉNARIO D'EXPOSITION

#### Section 4.1 - Santé

Les expositions prédites ne sont pas prévues excéder les valeurs de la dose dérivée sans effet (DNEL) / la dose dérivée à effet minimum (DMEL) si les mesures de gestion des risques/conditions d'exploitation contenues dans la rubrique 2 sont mises en oeuvre. Si d'autres mesures de gestion des risques / conditions opérationnelles étaient prises, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont gérés à un niveau au moins équivalent.

#### Section 4.2 - Environnement

Les conseils sont fondés sur de présumées conditions d'exploitation qui peuvent ne pas être applicables sur tous les sites. Des ajustements peuvent donc s'avérer nécessaires pour déterminer des mesures de gestion des risques appropriées et adaptées au site.

L'efficacité requise en matière d'élimination pour les eaux usées peut être atteinte grâce à des technologies sur / hors site, isolées ou combinées.

L'efficacité requise en matière d'élimination dans l'air peut être atteinte grâce à des technologies in situ, isolées ou combinées.

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

### SBP 100 / 140

Date de dernière parution: 06.03.2023 Date d'impression 22.03.2023 Version Date de révision: Numéro de la FDS:

7.2 21.03.2023 800001005771

30000000941	
SECTION 1	INTITULÉ DE SCÉNARIO D'EXPOSITION
Titre	lubrifiants- Activités professionnellesforte dégagement dans l'environnement
Descripteur d'utilisation	Secteur d'utilisation: SU22 Catégories de processus: PROC 1, PROC 2, PROC 3, PROC 4, PROC 8a, PROC 8b, PROC 9, PROC 10, PROC 11, PROC 13, PROC 17, PROC 18, PROC 21 Catégories de rejets dans l'environnement: ERC8a, ERC8d, ESVOC SpERC 8.6c.v1
Procédés et activités couverts par le scénario	Comprend l'utilisation de aux formulations de lubrifiants dans les systèmes fermés et ouverts y compris transport, exploitation de moteurs et des produits connexes, traitement des déchets, maintenance des installations et élimination des huiles usagées.

SECTION 2	CONDITIONS OPERATIONNELLES D'UTILISATION ET
	MESURES DE GESTION DES RISQUES

Section 2.1	Contrôle de l'exposition du travailleur	
Caractéristique du produit		
Forme physique du produit	Liquide, pression de la vapeur 0,5 - 10 kPa à STP.	
Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Couvre une utilisation de la substance/du produit pouvant aller jusqu'à 100 % (sauf indication contraire).,	
Fréquence et durée d'utilis	ation	
Couvre les expositions quotic spécifié autrement).	diennes jusqu'à 8 heures (à moins que	
Autres conditions opératio	nnelles affectant l'exposition	
la température ambiante (sa	lisation à une température n'excédant pas 20°C au dessus de uf indication contraire). de base d'hygiène au travail est mis-en-oeuvre.	

Scénarios contributeurs N	esures de gestion des risques
Expositions générales (sys-	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
tèmes fer-	
més)PROC1PROC2PROC3	
Opération d'équipements qui	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
contiennent de l'huile moteur, ou	
l'équivalentPROC20	
Expositions générales (sys-	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
tèmes ouverts)PROC4	
Transferts de matière en	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

### SBP 100 / 140

Date de dernière parution: 06.03.2023 Date d'impression 22.03.2023 Version Date de révision: Numéro de la FDS:

vracPROC8b	
Remplissage/préparation de	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
l'équipement à partir des fûts ou	Aucune autre mesure specifique n'a été lucritifiée.
des conteneurs. Etablissement	
spécialiséPROC8b	
Remplissage/préparation de	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
l'équipement à partir des fûts ou	Addute adde mesare specifique ira ete identifiee.
des conteneurs.Etablissement	
non spécialiséPROC8a	
Opération et lubrification d'équi-	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
pement à haute énergie ouver-	Adodne datie mesare specifique na ete identifice.
tIntérieurPROC17PROC18	
Opération et lubrification d'équi-	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
pement à haute énergie ouver-	Tradatio datio filodato opodinguo fra dio identifico.
tExtérieurPROC17	
Maintenance (d'articles de ma-	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
tériel plus grands) et montage	
de machinePROC8b	
Maintenance (d'articles de ma-	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
tériel plus grands) et montage	The same massive openings in a significant
de machineL'opération est ef-	
fectuée à température élevée (>	
20°C au-dessus de la tempéra-	
ture ambiante).Etablissement	
spécialiséPRÓC8b	
Maintenance des petits ar-	assurer un niveau suffisant de ventilation générale (pas
ticlesL'opération est effectuée à	moins de de 3 à 5. changements d'air par heure).
température élevée (> 20°C au-	
dessus de la température am-	
biante). Etablissement non spé-	
cialiséPROC8a	
Usage de lubrifiant pour mo-	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
teursPROC9	
ManuelLaminage, Bros-	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
sagePROC10	
PulvérisationPROC11	assurer un niveau suffisant de ventilation générale (pas
	moins de de 3 à 5. changements d'air par heure).
Traitement par trempage et	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
coulagePROC13	Aucune dulle mesure specifique na été lucitifiée.
Stockage.PROC1PROC2	Stocker la substance à l'intérieur d'un système fermé.
3	

Section 2.2	Contrôle de l'exposition de l'environnement	
La substance est une UVCB complexe		
Principalement hydrophobe		
Facilement biodégradable.		
Quantités utilisées		•
Part du tonnage européen ut	lisée dans la région:	0,1
Quantités régionales d'utilisa	tion (tonnes/année):	12

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

### SBP 100 / 140

Date de dernière parution: 06.03.2023 Date d'impression 22.03.2023 Version Date de révision: Numéro de la FDS:

	T = == = .	
Part du tonnage régional utilisée localement:	5,0E-04	
Tonnage annuel du site (tonnes/an):	5,9E-03	
Tonnage quotidien maximal du site (kg/jour):	1,6E-02	
Fréquence et durée d'utilisation	T	
Rejet continu.		
Jours d'émission (jours/année):	365	
Facteurs environnementaux non influencés par la gestion des risq	ues	
Facteur de dilution de l'eau douce locale:	10	
Facteur de dilution de l'eau de mer locale:	100	
Autres conditions opérationnelles influant sur l'exposition de l'env	rironnement	
Part de libération dans l'air en provenance d'une large application (seulement régional):	4,0E-01	
Part de libération dans les eaux usées en provenance d'une large application:	5,0E-02	
Part de libération dans le sol en provenance d'une large application (seulement régional):	5,0E-02	
Conditions et mesures techniques au niveau des procédés (à la so les rejets	urce) pour éviter	
En raisons de pratiques qui diffèrent selon les sites, on se fondera sur des estimations issues de procédés conventionnels.		
Conditions et mesures techniques sur le site visant à réduire ou lir ments, les émissions dans l'air et les rejets dans le sol.	niter les déverse-	
danger pour l'environnement causé par eau douce .		
Aucun traitement des eaux usées nécessaire.		
Traiter les rejets dans l'air pour atteindre une efficacité typique d'élimination de (%):	0	
Traiter les eaux usées sur site (avant leur rejet dans le milieu naturel) pour atteindre le niveau exigé d'élimination de >= (%):	0	
En cas de rejet vers une station d'épuration publique, il est inutile de	0	
procéder à un traitement secondaire des eaux usées sur site.	lo oito	
Mesures organisationnelles visant à éviter/limiter les rejets depuis	ie site	
Ne pas épandre les boues industrielles sur les sols naturels. La boue doit être incinérée, stockée ou traitée.		
Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipa	les	
Élimination estimée de la substance des eaux usées via une station d'épuration des eaux usées publique (%)	96,2	
Efficacité totale de l'élimination dans les eaux usées après application des mesures de gestion des risques sur site et hors site (station d'épuration publique) (%):	96,2	
Tonnage maximal autorisé sur le site (MSafe) établi à partir des rejets après un traitement complet des eaux usées (kg/jour):	170	
Capacité de traitement présumée de la station d'épuration publique (m3/jour):	2,0E+03	
Conditions et mesures relatives au traitement externe des déchets élimination	en vue de leur	
Traitement externe et élimination des déchets en tenant compte des réglementations lo- cales et/ou nationales.		
Conditions et mesures relatives à la valorisation externe des déchets		

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

#### SBP 100 / 140

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 06.03.2023

7.2 21.03.2023 800001005771 Date d'impression 22.03.2023

Recyclage externe et valorisation des déchets en tenant compte des réglementations locales et/ou nationales.

#### SECTION 3 ESTIMATION DE L'EXPOSITION

#### Section 3.1 - Santé

Sauf indication contraire, l'outil d'évaluation ciblée des risques (TRA) du Centre européen sur la toxicologie et l'écotoxicologie des produits chimiques (ECETOC) a été utilisé pour estimer les expositions en milieu de travail.

#### Section 3.2 - Environnement

La méthode des blocs d'hydrocarbures (Hydrocarbon Block Method - HBM) a été utilisée pour calculer l'exposition environnementale selon le modèle PetroRisk.

SECTION 4	CONSEILS POUR VERIFIER LA CONFORMITÉ AU
	SCÉNARIO D'EXPOSITION

#### Section 4.1 - Santé

Les expositions prédites ne sont pas prévues excéder les valeurs de la dose dérivée sans effet (DNEL) / la dose dérivée à effet minimum (DMEL) si les mesures de gestion des risques/conditions d'exploitation contenues dans la rubrique 2 sont mises en oeuvre. Si d'autres mesures de gestion des risques / conditions opérationnelles étaient prises, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont gérés à un niveau au moins équivalent.

#### Section 4.2 - Environnement

Les conseils sont fondés sur de présumées conditions d'exploitation qui peuvent ne pas être applicables sur tous les sites. Des ajustements peuvent donc s'avérer nécessaires pour déterminer des mesures de gestion des risques appropriées et adaptées au site.

L'efficacité requise en matière d'élimination pour les eaux usées peut être atteinte grâce à des technologies sur / hors site, isolées ou combinées.

L'efficacité requise en matière d'élimination dans l'air peut être atteinte grâce à des technologies in situ, isolées ou combinées.

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

### SBP 100 / 140

Date de dernière parution: 06.03.2023 Date d'impression 22.03.2023 Version Date de révision: Numéro de la FDS:

7.2 21.03.2023 800001005771

#### Scénario d'exposition - Travailleur

30000000963	
SECTION 1	INTITULÉ DE SCÉNARIO D'EXPOSITION
Titre	Utilisation comme combustible- Activités professionnelles
Descripteur d'utilisation	Secteur d'utilisation: SU22 Catégories de processus: PROC 1, PROC 2, PROC 3, PROC 8a, PROC 8b, PROC 16 Catégories de rejets dans l'environnement: ERC9a, ERC9b, ESVOC SpERC 9.12b.v1
Procédés et activités couverts par le scénario	Comprends l'utilisation en tant que carburant (ou carburant additif), y compris les activités liées au transfert, àl'utilisation, à la maintenance et au traitement des déchets.

SECTION 2	CONDITIONS OPERATIONNELLES D'UTILISATION ET	
	MESURES DE GESTION DES RISQUES	

Section 2.1	Contrôle de l'exposition du travailleur	
Caractéristique du produit		
Forme physique du produit	Liquide, pression de la vapeur 0,5 - 10 kPa à STP.	
Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Couvre une utilisation de la substance/du produit pouvant aller jusqu'à 100 % (sauf indication contraire).,	
Fréquence et durée d'utilis	ation	
Couvre les expositions quotic spécifié autrement).	diennes jusqu'à 8 heures (à moins que	
Autres conditions opératio	nnelles affectant l'exposition	
la température ambiante (sau	isation à une température n'excédant pas 20°C au dessus de uf indication contraire).	

On admet qu'un bon niveau de base d'hygiène au travail est mis-en-oeuvre.

Scénarios contributeurs	Mesures de gestion des risques
Transferts de matière en vracE tablissement spécialisé- PROC8b	- Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
Transferts par fûts/ lotsEtablis- sement spécialiséPROC8b	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
Approvisionnement en carburantEtablissement spécialisé	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
Expositions générales (systèmes fermés)Utiliser dans des systèmes confinésPROC1PROC2PROC3	Aucune mesure spécifique n'a été identifiée.
Utilisation comme combus- tible(systèmes fermés)PROC1	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

### SBP 100 / 140

Date de dernière parution: 06.03.2023 Date d'impression 22.03.2023 Version Date de révision: Numéro de la FDS:

Nettoyage et maintenance de l'équipementPROC8a	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
Stockage.PROC1	Stocker la substance à l'intérieur d'un système fermé.

Section 2.2	Contrôle de l'exposition de l'environne	ement
La substance est une UVCB	complexe	
Principalement hydrophobe	•	
Facilement biodégradable.		
Quantités utilisées		
Part du tonnage européen ut	ilisée dans la région:	0,1
Quantités régionales d'utilisa		10
Part du tonnage régional utili		5,0E-04
Tonnage annuel du site (tonr		5,0E-03
Tonnage quotidien maximal of		1,4E-02
Fréquence et durée d'utilis		,
Rejet continu.		
Jours d'émission (jours/anné	e):	365
	x non influencés par la gestion des risq	ues
Facteur de dilution de l'eau d		10
Facteur de dilution de l'eau d	e mer locale:	100
Autres conditions opératio	nnelles influant sur l'exposition de l'env	rironnement
Part de libération dans l'air e	n provenance d'une large application	1,0E-03
(seulement régional):		
Part de libération dans les ea	aux usées en provenance d'une large	1,0E-05
application:		
	en provenance d'une large application	1,0E-05
(seulement régional):		
Conditions et mesures tech les rejets	nniques au niveau des procédés (à la so	ource) pour éviter
En raisons de pratiques qui d	diffèrent selon les sites, on se fondera sur	
des estimations issues de pro-	océdés conventionnels.	
	nniques sur le site visant à réduire ou lii l'air et les rejets dans le sol.	miter les déverse-
danger pour l'environnement		
Aucun traitement des eaux u	sées nécessaire.	
Traiter les rejets dans l'air po mination de (%):	ur atteindre une efficacité typique d'éli-	0
	e (avant leur rejet dans le milieu naturel) é d'élimination de >= (%):	0
En cas de rejet vers une station d'épuration publique, il est inutile de		0
procéder à un traitement secondaire des eaux usées sur site.		
	s visant à éviter/limiter les rejets depuis	le site
	dustrielles sur les sols naturels.	
La boue doit être incinérée, s		
	tives aux stations d'épuration municipa	
Élimination estimée de la sub d'épuration des eaux usées p	ostance des eaux usées via une station oublique (%)	96,2
	on dans les eaux usées après application	96,2

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

### SBP 100 / 140

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 06.03.2023

7.2 21.03.2023 800001005771 Date d'impression 22.03.2023

des mesures de gestion des risques sur site et hors site (station d'épuration publique) (%) :	
Tonnage maximal autorisé sur le site (MSafe) établi à partir des rejets après un traitement complet des eaux usées (kg/jour):	210
Capacité de traitement présumée de la station d'épuration publique	2,0E+03
(m3/jour):	

# Conditions et mesures relatives au traitement externe des déchets en vue de leur élimination

Les émissions dues à la combustion sont limitées grâce aux dispositifs exigés pour la réduction des gaz d'échappement.

Les émissions dues à la combustion des déchets sont prises en compte dans l'évaluation de l'exposition régionale.

#### Conditions et mesures relatives à la valorisation externe des déchets

Cette substance est brûlée durant l'utilisation et ne produit aucun déchet.

# SECTION 3 ESTIMATION DE L'EXPOSITION Section 3.1 - Santé

Sauf indication contraire, l'outil d'évaluation ciblée des risques (TRA) du Centre européen sur la toxicologie et l'écotoxicologie des produits chimiques (ECETOC) a été utilisé pour estimer les expositions en milieu de travail.

#### Section 3.2 - Environnement

La méthode des blocs d'hydrocarbures (Hydrocarbon Block Method - HBM) a été utilisée pour calculer l'exposition environnementale selon le modèle PetroRisk.

SECTION 4	CONSEILS POUR VERIFIER LA CONFORMITE AU
	SCÉNARIO D'EXPOSITION
Section 4.1 - Santé	

Les expositions prédites ne sont pas prévues excéder les valeurs de la dose dérivée sans effet (DNEL) / la dose dérivée à effet minimum (DMEL) si les mesures de gestion des risques/conditions d'exploitation contenues dans la rubrique 2 sont mises en oeuvre. Si d'autres mesures de gestion des risques / conditions opérationnelles étaient prises, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont gérés à un niveau au moins équivalent.

#### Section 4.2 - Environnement

Les conseils sont fondés sur de présumées conditions d'exploitation qui peuvent ne pas être applicables sur tous les sites. Des ajustements peuvent donc s'avérer nécessaires pour déterminer des mesures de gestion des risques appropriées et adaptées au site.

L'efficacité requise en matière d'élimination pour les eaux usées peut être atteinte grâce à des technologies sur / hors site, isolées ou combinées.

L'efficacité requise en matière d'élimination dans l'air peut être atteinte grâce à des technologies in situ, isolées ou combinées.

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

### SBP 100 / 140

Date de dernière parution: 06.03.2023 Date d'impression 22.03.2023 Version Date de révision: Numéro de la FDS:

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

### SBP 100 / 140

Date de dernière parution: 06.03.2023 Date d'impression 22.03.2023 Version Date de révision: Numéro de la FDS:

7.2 21.03.2023 800001005771

#### Scénario d'exposition - Travailleur

30000000957	
SECTION 1	INTITULÉ DE SCÉNARIO D'EXPOSITION
Titre	Utilisation comme combustible- Industriel
Descripteur d'utilisation	Secteur d'utilisation: SU3 Catégories de processus: PROC 1, PROC 2, PROC 3, PROC 8a, PROC 8b, PROC 16 Catégories de rejets dans l'environnement: ERC7, ESVOC SpERC 7.12a.v1
Procédés et activités couverts par le scénario	Comprends l'utilisation en tant que carburant (ou carburant additif), y compris les activités liées au transfert, àl'utilisation, à la maintenance et au traitement des déchets.

SECTION 2	CONDITIONS OPERATIONNELLES D'UTILISATION ET
	MESURES DE GESTION DES RISQUES

Section 2.1	Contrôle de l'exposition du travailleur
Caractéristique du produit	
Forme physique du produit	Liquide, pression de la vapeur 0,5 - 10 kPa à STP.
Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Couvre une utilisation de la substance/du produit pouvant aller jusqu'à 100 % (sauf indication contraire).,
Fréquence et durée d'utilisation	
Couvre les expositions quotidiennes jusqu'à 8 heures (à moins que spécifié autrement).	
Autres conditions opérationnelles affectant l'exposition	
On part du principe d'une utilisation à une température n'excédant pas 20°C au dessus de la température ambiante (sauf indication contraire).	

On admet qu'un bon niveau de base d'hygiène au travail est mis-en-oeuvre.

Scénarios contributeurs	Mesures de gestion des risques
Transferts de matière en vra- cEtablissement spécialisé- PROC8b	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
Transferts par fûts/ lot- sEtablissement spécialisé- PROC8b	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
Expositions générales (systèmes fermés)PROC1PROC2PROC3	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
Utilisation comme combus- tible(systèmes fer- més)PROC16	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
Nettoyage et maintenance de	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

### SBP 100 / 140

Date de dernière parution: 06.03.2023 Date d'impression 22.03.2023 Version Date de révision: Numéro de la FDS:

l'équipementPROC8a	
Stockage.PROC1PROC2	Stocker la substance à l'intérieur d'un système fermé.

Section 2.2	Contrôle de l'exposition de l'environn	ement
La substance est une UVCB	complexe	
Principalement hydrophobe		
Facilement biodégradable.		
Quantités utilisées		
Part du tonnage européen ut	ilisée dans la région:	0,1
Quantités régionales d'utilisa	tion (tonnes/année):	10
Part du tonnage régional utilis	sée localement:	1
Tonnage annuel du site (tonn		10
Tonnage quotidien maximal of		500
Fréquence et durée d'utilisa	ation	
Rejet continu.		
Jours d'émission (jours/anné		20
	x non influencés par la gestion des risc	ues
Facteur de dilution de l'eau d		10
Facteur de dilution de l'eau d		100
	nnelles influant sur l'exposition de l'env	
Part des rejets dans l'air issu- cation des mesures de gestion	s des procédés (rejet initial avant appli- on des risques):	5,0E-02
Part des rejets dans les eaux	usées issus des procédés (rejet initial	1,0E-05
avant application des mesure	es de gestion des risques):	
	sus des procédés (rejet initial avant	0
	nniques au niveau des procédés (à la se	ource) pour éviter
les rejets		T
	liffèrent selon les sites, on se fondera sur	
des estimations issues de pro		14 1 17
	nniques sur le site visant à réduire ou li	miter les deverse-
	l'air et les rejets dans le sol.	<u> </u>
ments d'eau douce.	l'environnement au travers des sédi-	
Aucun traitement des eaux u	ságs nácassaira	
	ur atteindre une efficacité typique d'éli-	95
mination de (%):		
pour atteindre le niveau exigé		0
	on d'épuration publique, il est inutile de	0
	ondaire des eaux usées sur site.	
Mesures organisationnelles visant à éviter/limiter les rejets depuis le site		
	dustrielles sur les sols naturels.	
La boue doit être incinérée, stockée ou traitée.		
	tives aux stations d'épuration municipa	ales
	stance des eaux usées via une station	96,2
Efficacité totale de l'élimination	on dans les eaux usées après application risques sur site et hors site (station	96,2

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

#### SBP 100 / 140

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 06.03.2023

7.2 21.03.2023 800001005771 Date d'impression 22.03.2023

d'épuration publique) (%) :	
Tonnage maximal autorisé sur le site (MSafe) établi à partir des rejets	2,6E+06
après un traitement complet des eaux usées (kg/jour):  Capacité de traitement présumée de la station d'épuration publique	2.0E+03
(m3/jour):	2,02100

# Conditions et mesures relatives au traitement externe des déchets en vue de leur élimination

Les émissions dues à la combustion sont limitées grâce aux dispositifs exigés pour la réduction des gaz d'échappement.

Les émissions dues à la combustion des déchets sont prises en compte dans l'évaluation de l'exposition régionale.

#### Conditions et mesures relatives à la valorisation externe des déchets

Cette substance est brûlée durant l'utilisation et ne produit aucun déchet.

SECTION 3	ESTIMATION DE L'EXPOSITION
Section 3.1 - Santé	

Sauf indication contraire, l'outil d'évaluation ciblée des risques (TRA) du Centre européen sur la toxicologie et l'écotoxicologie des produits chimiques (ECETOC) a été utilisé pour estimer les expositions en milieu de travail.

#### Section 3.2 - Environnement

La méthode des blocs d'hydrocarbures (Hydrocarbon Block Method - HBM) a été utilisée pour calculer l'exposition environnementale selon le modèle PetroRisk.

SECTION 4	CONSEILS POUR VERIFIER LA CONFORMITÉ AU SCÉNARIO D'EXPOSITION
Section 4.1 - Santé	

Les expositions prédites ne sont pas prévues excéder les valeurs de la dose dérivée sans effet (DNEL) / la dose dérivée à effet minimum (DMEL) si les mesures de gestion des risques/conditions d'exploitation contenues dans la rubrique 2 sont mises en oeuvre. Si d'autres mesures de gestion des risques / conditions opérationnelles étaient prises, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont gérés à un niveau au moins équivalent.

#### Section 4.2 - Environnement

Les conseils sont fondés sur de présumées conditions d'exploitation qui peuvent ne pas être applicables sur tous les sites. Des ajustements peuvent donc s'avérer nécessaires pour déterminer des mesures de gestion des risques appropriées et adaptées au site.

L'efficacité requise en matière d'élimination pour les eaux usées peut être atteinte grâce à des technologies sur / hors site, isolées ou combinées.

L'efficacité requise en matière d'élimination dans l'air peut être atteinte grâce à des technologies in situ, isolées ou combinées.

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

### SBP 100 / 140

Date de dernière parution: 06.03.2023 Date d'impression 22.03.2023 Version Date de révision: Numéro de la FDS:

7.2 21.03.2023 800001005771

Scénario d'exposition - Travailleur

Scenario u exposition - Travallieur	
30000000950	
CECTION 4	INITITULÉ DE COÉNADIO DIEVROCITION
SECTION 1	INTITULÉ DE SCÉNARIO D'EXPOSITION
Titre	Utilisation comme liant et comme agent séparateur- Activités professionnelles
Descripteur d'utilisation	Secteur d'utilisation: SU22
Descripted d'utilisation	Catégories de processus: PROC 1, PROC 2, PROC 3, PROC 4, PROC 6, PROC 8a, PROC 8b, PROC 10, PROC 11, PROC 14 Catégories de rejets dans l'environnement: ERC8a, ERC8d, ESVOC SpERC 8.10b.v1
Procédés et activités couverts par le scénario	Comprend l'utilisation en tant que liant et séparateur y com- pris transfert, mélange, application par pulvérisation et pein- ture ainsi que traitement des déchets.

SECTION 2	CONDITIONS OPERATIONNELLES D'UTILISATION ET
	MESURES DE GESTION DES RISQUES

Section 2.1	Contrôle de l'exposition du travailleur		
Caractéristique du produit	Caractéristique du produit		
Forme physique du produit	Liquide, pression de la vapeur 0,5 - 10 kPa à STP.		
Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Couvre une utilisation de la substance/du produit pouvant aller jusqu'à 100 % (sauf indication contraire).,		
Fréquence et durée d'utilisation			
Couvre les expositions quotidiennes jusqu'à 8 heures (à moins que spécifié autrement).			
Autres conditions opérationnelles affectant l'exposition			
On part du principe d'une utilisation à une température n'excédant pas 20°C au dessus de la température ambiante (sauf indication contraire).			

On admet qu'un bon niveau de base d'hygiène au travail est mis-en-oeuvre.

Scénarios contributeurs	Mesures de gestion des risques	
Transferts de matière en vra-	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.	
cUtiliser dans des systèmes		
confinésPROC1PROC2PROC		
Transferts par fûts/	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.	
lotsPROC8aPROC8b		
Opérations de mélange (sys-	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.	
tèmes fermés)PROC3		
Opérations de mélange (sys-	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.	
tèmes ouverts)PROC4		
Formant un moulePROC14	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.	
	·	

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

### SBP 100 / 140

Date de dernière parution: 06.03.2023 Date d'impression 22.03.2023 Version Date de révision: Numéro de la FDS:

Opérations de cou- lage(systèmes ou- verts)L'opération est effectuée à température élevée (> 20°C au-dessus de la température ambiante).PROC6	assurer un niveau suffisant de ventilation générale (pas moins de de 3 à 5. changements d'air par heure).
PulvérisationMachinePROC11	assurer un niveau suffisant de ventilation générale (pas moins de de 3 à 5. changements d'air par heure).
PulvérisationManuelPROC11	assurer un niveau suffisant de ventilation générale (pas moins de de 3 à 5. changements d'air par heure).
ManuelLaminage, BrossagePROC10	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
Stockage.PROC1PROC2	Stocker la substance à l'intérieur d'un système fermé.

Section 2.2 Contrôle de l'exposition de l'environnement			
La substance est une UVCB complexe			
Principalement hydrophobe			
Facilement biodégradable.			
Quantités utilisées			
Part du tonnage européen ut	ilisée dans la région:	0,1	
Quantités régionales d'utilisa	tion (tonnes/année):	0,6	
Part du tonnage régional utilis	sée localement:	5,0E-04	
Tonnage annuel du site (tonn	nes/an):	3,0E-04	
Tonnage quotidien maximal of	du site (kg/jour):	8,2E-04	
Fréquence et durée d'utilisa			
Rejet continu.			
Jours d'émission (jours/année	e):	365	
Facteurs environnementau	x non influencés par la gestion des risc	lues	
Facteur de dilution de l'eau d	ouce locale:	10	
Facteur de dilution de l'eau d		100	
Autres conditions opération	nnelles influant sur l'exposition de l'env	/ironnement	
Part de libération dans l'air er	n provenance d'une large application	9,5E-01	
(seulement régional):			
Part de libération dans les eaux usées en provenance d'une large		2,5E-02	
application:			
	en provenance d'une large application	2,5E-02	
(seulement régional):			
Conditions et mesures techniques au niveau des procédés (à la source) pour éviter			
les rejets		<u></u>	
	liffèrent selon les sites, on se fondera sur		
des estimations issues de procédés conventionnels.			
Conditions et mesures techniques sur le site visant à réduire ou limiter les déverse-			
	l'air et les rejets dans le sol.	<del></del>	
danger pour l'environnement			
Aucun traitement des eaux u			
	ur atteindre une efficacité typique d'éli-	0	
mination de (%):			

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

#### SBP 100 / 140

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 06.03.2023

7.2 21.03.2023 800001005771 Date d'impression 22.03.2023

Traiter les eaux usées sur site (avant leur rejet dans le milieu naturel)	0
pour atteindre le niveau exigé d'élimination de >= (%):	
En cas de rejet vers une station d'épuration publique, il est inutile de	0
procéder à un traitement secondaire des eaux usées sur site.	
Mesures organisationnelles visant à éviter/limiter les rejets depuis	le site
Ne pas épandre les boues industrielles sur les sols naturels.	
La boue doit être incinérée, stockée ou traitée.	
Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipa	les
Élimination estimée de la substance des eaux usées via une station	96,2
d'épuration des eaux usées publique (%)	
Efficacité totale de l'élimination dans les eaux usées après application	96,2
des mesures de gestion des risques sur site et hors site (station	
d'épuration publique) (%) :	
Tonnage maximal autorisé sur le site (MSafe) établi à partir des rejets	12
après un traitement complet des eaux usées (kg/jour):	
Capacité de traitement présumée de la station d'épuration publique	2,0E+03
(m3/jour):	
Conditions et mesures relatives au traitement externe des déchets	en vue de leur

#### Conditions et mesures relatives au traitement externe des déchets en vue de leur élimination

Traitement externe et élimination des déchets en tenant compte des réglementations locales et/ou nationales.

#### Conditions et mesures relatives à la valorisation externe des déchets

Recyclage externe et valorisation des déchets en tenant compte des réglementations locales et/ou nationales.

SECTION 3	ESTIMATION DE L'EXPOSITION
Section 2.1 - Senté	

Sauf indication contraire, l'outil d'évaluation ciblée des risques (TRA) du Centre européen sur la toxicologie et l'écotoxicologie des produits chimiques (ECETOC) a été utilisé pour estimer les expositions en milieu de travail.

#### Section 3.2 - Environnement

La méthode des blocs d'hydrocarbures (Hydrocarbon Block Method - HBM) a été utilisée pour calculer l'exposition environnementale selon le modèle PetroRisk.

	CONSEILS POUR VERIFIER LA CONFORMITÉ AU SCÉNARIO D'EXPOSITION
Continu 4.4 Contá	

#### Section 4.1 - Santé

Les expositions prédites ne sont pas prévues excéder les valeurs de la dose dérivée sans effet (DNEL) / la dose dérivée à effet minimum (DMEL) si les mesures de gestion des risques/conditions d'exploitation contenues dans la rubrique 2 sont mises en oeuvre. Si d'autres mesures de gestion des risques / conditions opérationnelles étaient prises, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont gérés à un niveau au moins équivalent.

Conformément au règlement CE  $\rm n^o$  1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

#### SBP 100 / 140

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 06.03.2023

7.2 21.03.2023 800001005771 Date d'impression 22.03.2023

#### Section 4.2 - Environnement

Les conseils sont fondés sur de présumées conditions d'exploitation qui peuvent ne pas être applicables sur tous les sites. Des ajustements peuvent donc s'avérer nécessaires pour déterminer des mesures de gestion des risques appropriées et adaptées au site.

L'efficacité requise en matière d'élimination pour les eaux usées peut être atteinte grâce à des technologies sur / hors site, isolées ou combinées.

L'efficacité requise en matière d'élimination dans l'air peut être atteinte grâce à des technologies in situ, isolées ou combinées.

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

### SBP 100 / 140

Date de dernière parution: 06.03.2023 Date d'impression 22.03.2023 Version Date de révision: Numéro de la FDS:

7.2 21.03.2023 800001005771

Scénario d'exposition - Travailleur

Scenario d'exposition - Travaineur			
3000000946			
SECTION 1	INTITULÉ DE SCÉNARIO D'EXPOSITION		
Titre	Utilisation comme liant et comme agent séparateur- Industriel		
Descripteur d'utilisation	Secteur d'utilisation: SU3		
-	Catégories de processus: PROC 1, PROC 2, PROC 3,		
	PROC 4, PROC 6, PROC 7, PROC 8b, PROC 10, PROC 13,		
	PROC 14		
	Catégories de rejets dans l'environnement: ERC4,		
	ESVOC SpERC 4.10a.v1		
	·		
Procédés et activités	Comprend l'utilisation en tant que liant et séparateur y com-		
couverts par le scénario			
-	peinture) ainsi que traitement des déchets.		

SECTION 2	CONDITIONS OPERATIONNELLES D'UTILISATION ET	
	MESURES DE GESTION DES RISQUES	

Section 2.1	Contrôle de l'exposition du travailleur	
Caractéristique du produit		
Forme physique du produit	Liquide, pression de la vapeur 0,5 - 10 kPa à STP.	
Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Couvre une utilisation de la substance/du produit pouvant aller jusqu'à 100 % (sauf indication contraire).,	
Fréquence et durée d'utilisation		
Couvre les expositions quotidiennes jusqu'à 8 heures (à moins que spécifié autrement).		
Autres conditions opérationnelles affectant l'exposition		
On part du principe d'une utilisation à une température n'excédant pas 20°C au dessus de la température ambiante (sauf indication contraire). On admet qu'un bon niveau de base d'hygiène au travail est mis-en-oeuvre.		

Scénarios contributeurs	Mesures de gestion des risques
Transferts de matière en vra-	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
cUtiliser dans des systèmes	
confinésPROC1PROC2PROC	3
Transferts par fûts/	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
lotsPROC8b	
Opérations de mélange (sys-	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
tèmes fermés)PROC3	
Opérations de mélange (sys-	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
tèmes ouverts)PROC4	
Formant un moulePROC14	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
Opérations de cou-	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

### SBP 100 / 140

Date de dernière parution: 06.03.2023 Date d'impression 22.03.2023 Version Date de révision: Numéro de la FDS:

lage(systèmes ou-	
verts)L'opération est effectuée	
à température élevée (> 20°C	
au-dessus de la température	
ambiante).PROC6	
PulvérisationMachinePROC7	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
PulvérisationManuelPROC7	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
ManuelLaminage, Bros-	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
sagePROC10	' '
Trempage, immersion et cou-	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
lagePROC13	
Stockage.PROC1PROC2	Stocker la substance à l'intérieur d'un système fermé.
	,

Section 2.2 Contrôle de l'exposition de l'environnement		
La substance est une UVCB complexe		
Principalement hydrophobe		
Facilement biodégradable.		
Quantités utilisées		
Part du tonnage européen ut	ilisée dans la région:	0,1
Quantités régionales d'utilisa	tion (tonnes/année):	35
Part du tonnage régional utili	sée localement:	1
Tonnage annuel du site (tonr	nes/an):	35
Tonnage quotidien maximal of	du site (kg/jour):	1,7E+03
Fréquence et durée d'utilis	ation	
Rejet continu.		
Jours d'émission (jours/anné	e):	20
Facteurs environnementau	x non influencés par la gestion des risq	ues
Facteur de dilution de l'eau d	ouce locale:	10
Facteur de dilution de l'eau d	e mer locale:	100
	nnelles influant sur l'exposition de l'env	ironnement
•	s des procédés (rejet initial avant appli-	1,0
cation des mesures de gestion		
	usées issus des procédés (rejet initial	3,0E-07
avant application des mesure		
	sus des procédés (rejet initial avant	0
Conditions et mesures techniques au niveau des procédés (à la source) pour éviter		
les rejets		T
	liffèrent selon les sites, on se fondera sur	
des estimations issues de pro		
	nniques sur le site visant à réduire ou lir	niter les deverse-
	l'air et les rejets dans le sol.	
danger pour l'environnement	•	
	ubstance non diluée dans le réseau des	
eaux usées du site ou les réc		
Aucun traitement des eaux u		00
mination de (%):	ur atteindre une efficacité typique d'éli-	80

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

#### SBP 100 / 140

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 06.03.2023

7.2 21.03.2023 800001005771 Date d'impression 22.03.2023

Traiter les eaux usées sur site (avant leur rejet dans le milieu naturel)	0
pour atteindre le niveau exigé d'élimination de >= (%):	
En cas de rejet vers une station d'épuration publique, il est inutile de	0
procéder à un traitement secondaire des eaux usées sur site.	
Mesures organisationnelles visant à éviter/limiter les rejets depuis	le site
Ne pas épandre les boues industrielles sur les sols naturels.	
La boue doit être incinérée, stockée ou traitée.	
Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipa	les
Élimination estimée de la substance des eaux usées via une station	96,2
d'épuration des eaux usées publique (%)	
Efficacité totale de l'élimination dans les eaux usées après application	96,2
des mesures de gestion des risques sur site et hors site (station	
d'épuration publique) (%) :	
Tonnage maximal autorisé sur le site (MSafe) établi à partir des rejets	1,9E+07
après un traitement complet des eaux usées (kg/jour):	
Capacité de traitement présumée de la station d'épuration publique	2,0E+03
(m3/jour):	
Conditions et mesures relatives au traitement externe des déchets en vue de leur	

#### Conditions et mesures relatives au traitement externe des déchets en vue de leur élimination

Traitement externe et élimination des déchets en tenant compte des réglementations locales et/ou nationales.

#### Conditions et mesures relatives à la valorisation externe des déchets

Recyclage externe et valorisation des déchets en tenant compte des réglementations locales et/ou nationales.

SECTION 3	ESTIMATION DE L'EXPOSITION
Santian 2.1 Santá	

Sauf indication contraire, l'outil d'évaluation ciblée des risques (TRA) du Centre européen sur la toxicologie et l'écotoxicologie des produits chimiques (ECETOC) a été utilisé pour estimer les expositions en milieu de travail.

#### Section 3.2 - Environnement

La méthode des blocs d'hydrocarbures (Hydrocarbon Block Method - HBM) a été utilisée pour calculer l'exposition environnementale selon le modèle PetroRisk.

SECTION 4	CONSEILS POUR VERIFIER LA CONFORMITÉ AU SCÉNARIO D'EXPOSITION
Continu 4.4 Contá	

#### Section 4.1 - Santé

Les expositions prédites ne sont pas prévues excéder les valeurs de la dose dérivée sans effet (DNEL) / la dose dérivée à effet minimum (DMEL) si les mesures de gestion des risques/conditions d'exploitation contenues dans la rubrique 2 sont mises en oeuvre. Si d'autres mesures de gestion des risques / conditions opérationnelles étaient prises, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont gérés à un niveau au moins équivalent.

Conformément au règlement CE  $\rm n^o$  1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

#### SBP 100 / 140

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 06.03.2023

7.2 21.03.2023 800001005771 Date d'impression 22.03.2023

#### Section 4.2 - Environnement

Les conseils sont fondés sur de présumées conditions d'exploitation qui peuvent ne pas être applicables sur tous les sites. Des ajustements peuvent donc s'avérer nécessaires pour déterminer des mesures de gestion des risques appropriées et adaptées au site.

L'efficacité requise en matière d'élimination pour les eaux usées peut être atteinte grâce à des technologies sur / hors site, isolées ou combinées.

L'efficacité requise en matière d'élimination dans l'air peut être atteinte grâce à des technologies in situ, isolées ou combinées.

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

### SBP 100 / 140

Date de dernière parution: 06.03.2023 Date d'impression 22.03.2023 Version Date de révision: Numéro de la FDS:

7.2 21.03.2023 800001005771

Scénario d'exposition - Travailleur

30000000943	
SECTION 1	INTITULÉ DE SCÉNARIO D'EXPOSITION
Titre	Fluides pour le travail des métaux / huiles de laminage- Activités professionnelles
Descripteur d'utilisation	Secteur d'utilisation: SU22 Catégories de processus: PROC 1, PROC 2, PROC 3, PROC 5, PROC 8a, PROC 8b, PROC 9, PROC 10, PROC 11, PROC 13, PROC 17 Catégories de rejets dans l'environnement: ERC8a, ERC8d, ESVOC SpERC 8.7c.v1
Procédés et activités couverts par le scénario	Comprend l'utilisation dans les formulations detraitement des métaux (MWFs) y compris transport, activités ouverteset fermées de coupe/d'usinage, application automatique et manuelle de protection contre la corrosion, décharge et travaux sur des marchandises contaminées voire déclassées et élimination des huiles usagées.

SECTION 2	CONDITIONS OPERATIONNELLES D'UTILISATION ET
	MESURES DE GESTION DES RISQUES

Section 2.1	Contrôle de l'exposition du travailleur	
Caractéristique du produit		
Forme physique du produit	Liquide, pression de la vapeur 0,5 - 10 kPa à STP.	
Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Couvre une utilisation de la substance/du produit pouvan aller jusqu'à 100 % (sauf indication contraire).,	it
Fréquence et durée d'utilisation		
Couvre les expositions quotidiennes jusqu'à 8 heures (à moins que spécifié autrement).		
Autres conditions opérationnelles affectant l'exposition		
On part du principe d'une utilisation à une température n'excédant pas 20°C au dessus de la température ambiante (sauf indication contraire). On admet qu'un bon niveau de base d'hygiène au travail est mis-en-oeuvre.		

Scénarios contributeurs	Mesures de ges	stion des risques
Expositions générales (systèr més)PROC1PROC2PROC3	mes fer-	Aucune autre mesure spécifique n'a été identi- fiée.
Transferts de matière en vracPROC8b		Aucune autre mesure spécifique n'a été identi- fiée.
Remplissage/préparation de l partir des fûts ou des conte-	'équipement à	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

### SBP 100 / 140

Date de dernière parution: 06.03.2023 Date d'impression 22.03.2023 Version Date de révision: Numéro de la FDS:

neurs.PROC5PROC8aPROC8bPROC9	
Méthode d'échantillonnagePROC8b	Aucune autre mesure spécifique n'a été identi- fiée.
Opérations d'usinage du métalPROC17	Aucune autre mesure spécifique n'a été identi- fiée.
ManuelLaminage, BrossagePROC10	Aucune autre mesure spécifique n'a été identi- fiée.
PulvérisationPROC11	assurer un niveau suffisant de ventilation générale (pas moins de de 3 à 5. changements d'air par heure).
Traitement par trempage et coulagePROC13	Aucune autre mesure spécifique n'a été identi- fiée.
Nettoyage et maintenance de l'équipement tEtablissement non spécialiséPROC8a	Aucune autre mesure spécifique n'a été identi- fiée.
Nettoyage et maintenance de l'équipemen- tEtablissement spécialiséPROC8b	Aucune autre mesure spécifique n'a été identi- fiée.
Stockage.PROC1PROC2	Stocker la substance à l'intérieur d'un système fermé.

Section 2.2	Contrôle de l'exposition de l'environ	nement	
La substance est une UVCB complexe			
Principalement hydrophobe	Principalement hydrophobe		
Facilement biodégradable.			
Quantités utilisées			
Part du tonnage européen uti	lisée dans la région:	0,1	
Quantités régionales d'utilisat	tion (tonnes/année):	3,7	
Part du tonnage régional utilis	sée localement:	5,0E-04	
Tonnage annuel du site (tonn	es/an):	1,9E-03	
Tonnage quotidien maximal o	lu site (kg/jour):	5,1E-03	
Fréquence et durée d'utilisa	ation		
Rejet continu.			
	Jours d'émission (jours/année): 365		
	x non influencés par la gestion des ri	sques	
Facteur de dilution de l'eau douce locale: 10		10	
Facteur de dilution de l'eau de	e mer locale:	100	
Autres conditions opération	nnelles influant sur l'exposition de l'e	nvironnement	
	n provenance d'une large application	4,0E-01	
(seulement régional):			
Part de libération dans les ea application:	ux usées en provenance d'une large	5,0E-02	
Part de libération dans le sol (seulement régional):	en provenance d'une large application	5,0E-02	

Conformément au règlement CE  $\rm n^o$  1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

### SBP 100 / 140

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 06.03.2023

7.2 21.03.2023 800001005771 Date d'impression 22.03.2023

les rejets	
En raisons de pratiques qui diffèrent selon les sites, on se fondera sur	
des estimations issues de procédés conventionnels.	
Conditions et mesures techniques sur le site visant à réduire ou li	miter les déverse-
ments, les émissions dans l'air et les rejets dans le sol.	
danger pour l'environnement causé par eau douce .	
Aucun traitement des eaux usées nécessaire.	
Traiter les rejets dans l'air pour atteindre une efficacité typique d'éli-	0
mination de (%):	
Traiter les eaux usées sur site (avant leur rejet dans le milieu naturel)	0
pour atteindre le niveau exigé d'élimination de >= (%):	
En cas de rejet vers une station d'épuration publique, il est inutile de	0
procéder à un traitement secondaire des eaux usées sur site.	
Mesures organisationnelles visant à éviter/limiter les rejets depuis	le site
Ne pas épandre les boues industrielles sur les sols naturels.	
La boue doit être incinérée, stockée ou traitée.	
Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipa	les
Élimination estimée de la substance des eaux usées via une station	96,2
d'épuration des eaux usées publique (%)	
Efficacité totale de l'élimination dans les eaux usées après application	96,2
des mesures de gestion des risques sur site et hors site (station	
d'épuration publique) (%) :	
Tonnage maximal autorisé sur le site (MSafe) établi à partir des rejets	69
après un traitement complet des eaux usées (kg/jour):	
Capacité de traitement présumée de la station d'épuration publique	2,0E+03
(m3/jour):	
Conditions et mesures relatives au traitement externe des déchets	en vue de leur
élimination	
Traitement externe et élimination des déchets en tenant compte des ré	glementations lo-
cales et/ou nationales.	
	ets
Conditions et mesures relatives à la valorisation externe des déch	CLO

#### SECTION 3 ESTIMATION DE L'EXPOSITION

#### Section 3.1 - Santé

Sauf indication contraire, l'outil d'évaluation ciblée des risques (TRA) du Centre européen sur la toxicologie et l'écotoxicologie des produits chimiques (ECETOC) a été utilisé pour estimer les expositions en milieu de travail.

#### Section 3.2 - Environnement

La méthode des blocs d'hydrocarbures (Hydrocarbon Block Method - HBM) a été utilisée pour calculer l'exposition environnementale selon le modèle PetroRisk.

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

#### SBP 100 / 140

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 06.03.2023

7.2 21.03.2023 800001005771 Date d'impression 22.03.2023

SECTION 4	CONSEILS POUR VERIFIER LA CONFORMITÉ AU
	SCÉNARIO D'EXPOSITION

#### Section 4.1 - Santé

Les expositions prédites ne sont pas prévues excéder les valeurs de la dose dérivée sans effet (DNEL) / la dose dérivée à effet minimum (DMEL) si les mesures de gestion des risques/conditions d'exploitation contenues dans la rubrique 2 sont mises en oeuvre. Si d'autres mesures de gestion des risques / conditions opérationnelles étaient prises, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont gérés à un niveau au moins équivalent.

#### Section 4.2 - Environnement

Les conseils sont fondés sur de présumées conditions d'exploitation qui peuvent ne pas être applicables sur tous les sites. Des ajustements peuvent donc s'avérer nécessaires pour déterminer des mesures de gestion des risques appropriées et adaptées au site.

L'efficacité requise en matière d'élimination pour les eaux usées peut être atteinte grâce à des technologies sur / hors site, isolées ou combinées.

L'efficacité requise en matière d'élimination dans l'air peut être atteinte grâce à des technologies in situ, isolées ou combinées.

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

### SBP 100 / 140

Date de dernière parution: 06.03.2023 Date d'impression 22.03.2023 Version Date de révision: Numéro de la FDS:

7.2 21.03.2023 800001005771

#### Scénario d'exposition - Travailleur

Scenario d'exposition - Travallieur	
30000000942	
SECTION 1	INTITULÉ DE SCÉNARIO D'EXPOSITION
Titre	Fluides pour le travail des métaux / huiles de laminage- In- dustriel
Descripteur d'utilisation	Secteur d'utilisation: SU3 Catégories de processus: PROC 1, PROC 2, PROC 3, PROC 4, PROC 5, PROC 7, PROC 8a, PROC 8b, PROC 9, PROC 10, PROC 13, PROC 17 Catégories de rejets dans l'environnement: ERC4, ESVOC SpERC 4.7a.v1
Procédés et activités couverts par le scénario	Comprend l'utilisation dans les formulations detraitement des métaux (MWFs)/aux huiles de laminage dans des systèmes fermés et encapsulés y compris exposition occasionnelle lors du transport, du laminage, de la malléabilisation, de la coupe, de l'usinage, de l'application automatique d'anticorrosion, de la maintenance de l'installation, de la vidange, de l'élimination des huiles usagées.

SECTION 2	CONDITIONS OPERATIONNELLES D'UTILISATION ET
	MESURES DE GESTION DES RISQUES

Section 2.1	Contrôle de l'exposition du travailleur	
Caractéristique du produit		
Forme physique du produit	Liquide, pression de la vapeur 0,5 - 10 kF	Pa à STP.
Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Couvre une utilisation de la substance/du aller jusqu'à 100 % (sauf indication contra	
Fréquence et durée d'utilisation		
Couvre les expositions quotidiennes jusqu'à 8 heures (à moins que spécifié autrement).		
Autres conditions opératio	nnelles affectant l'exposition	
On part du principe d'une utilisation à une température n'excédant pas 20°C au dessus de la température ambiante (sauf indication contraire). On admet qu'un bon niveau de base d'hygiène au travail est mis-en-oeuvre.		

Scénarios contributeurs	Mesur	es de gestion des risques	
Expositions générales (systèn fermés)PROC1PROC2PROC		Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.	
Expositions générales (systèn ouverts)PROC4	nes	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.	
Transferts de matière en vracPROC8b		Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.	
Remplissage/préparation de l'	équi-	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.	

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

### SBP 100 / 140

Date de dernière parution: 06.03.2023 Date d'impression 22.03.2023 Version Date de révision: Numéro de la FDS:

pement à partir des fûts ou des	
conteneurs.PROC5PROC8bPROC9	
Méthode d'échantillonnagePROC8b	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
Opérations d'usinage du métal- PROC17	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
Traitement par trempage et coulagePROC13	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
PulvérisationPROC7	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
ManuelLaminage, BrossagePROC10	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
Laminage/façonnage automatique des métauxUtiliser dans des systèmes confinésL'opération est effectuée à température élevée (> 20°C au-dessus de la température ambiante).PROC2	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
Laminage/façonnage semi- automatique des métauxL'opération est effectuée à température élevée (> 20°C au-dessus de la tempéra- ture ambiante).PROC17	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
Laminage/façonnage semi- automatique des métauxPROC4	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
Nettoyage et maintenance de l'équipementEtablissement spécialiséPROC8b	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
Nettoyage et maintenance de l'équipementEtablissement non spécialiséPROC8a	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
Stockage.PROC1PROC2	Stocker la substance à l'intérieur d'un système fermé.

Section 2.2	Contrôle de l'exposition de l'environne	ement
La substance est une UVCB complexe		
Principalement hydrophobe		
Facilement biodégradable.		
Quantités utilisées		
Part du tonnage européen uti	lisée dans la région:	0,1
Quantités régionales d'utilisat		15
Part du tonnage régional utilisée localement:		1
Tonnage annuel du site (tonnes/an):		15
Tonnage quotidien maximal du site (kg/jour): 740		740
Fréquence et durée d'utilisation		
Rejet continu.		
Jours d'émission (jours/année):		20
Facteurs environnementaux non influencés par la gestion des risques		
Facteur de dilution de l'eau douce locale: 10		10
Facteur de dilution de l'eau de mer locale:		100

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

### SBP 100 / 140

Date de dernière parution: 06.03.2023 Date d'impression 22.03.2023 Version Date de révision: Numéro de la FDS:

Autres conditions opérationnelles influant sur l'exposition de l'env	rironnement
Part des rejets dans l'air issus des procédés (rejet initial avant appli-	2,0E-02
cation des mesures de gestion des risques):	2,02 02
Part des rejets dans les eaux usées issus des procédés (rejet initial	3,0E-06
avant application des mesures de gestion des risques):	0,02 00
Part des rejets dans le sol issus des procédés (rejet initial avant	0
Conditions et mesures techniques au niveau des procédés (à la so	-
les rejets	aree, pear evitor
En raisons de pratiques qui diffèrent selon les sites, on se fondera sur	
des estimations issues de procédés conventionnels.	
Conditions et mesures techniques sur le site visant à réduire ou lir	miter les déverse-
ments, les émissions dans l'air et les rejets dans le sol.	
Risques d'une exposition de l'environnement au travers des sédi-	
ments d'eau douce.	
Eviter les déversements de substance non diluée dans le réseau des	
eaux usées du site ou les récupérer à ce niveau.	
Aucun traitement des eaux usées nécessaire.	
Traiter les rejets dans l'air pour atteindre une efficacité typique d'éli-	70
mination de (%):	
Traiter les eaux usées sur site (avant leur rejet dans le milieu naturel)	0
pour atteindre le niveau exigé d'élimination de >= (%):	
En cas de rejet vers une station d'épuration publique, il est inutile de	0
procéder à un traitement secondaire des eaux usées sur site.	
Mesures organisationnelles visant à éviter/limiter les rejets depuis	le site
Ne pas épandre les boues industrielles sur les sols naturels.	
La boue doit être incinérée, stockée ou traitée.	
Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipa	les
Élimination estimée de la substance des eaux usées via une station	96,2
d'épuration des eaux usées publique (%)	
Efficacité totale de l'élimination dans les eaux usées après application	96,2
des mesures de gestion des risques sur site et hors site (station	
d'épuration publique) (%):	
Tonnage maximal autorisé sur le site (MSafe) établi à partir des rejets	8,5E+06
après un traitement complet des eaux usées (kg/jour):	
Capacité de traitement présumée de la station d'épuration publique	2,0E+03
(m3/jour):	
Conditions et mesures relatives au traitement externe des déchets	en vue de leur
élimination  Traitement outerns et élimination des déchets en tenent compte des ré	alomontoticas la
Traitement externe et élimination des déchets en tenant compte des rég	giernentations io-
cales et/ou nationales.	
Conditions et mesures relatives à la valorisation externe des déche	ets
Recyclage externe et valorisation des déchets en tenant compte des ré	
cales et/ou nationales.	

SECTION 3	ESTIMATION DE L'EXPOSITION	
Section 3.1 - Santé		
Sauf indication contraire, l'out	til d'évaluation ciblée des risques (TRA) du Centre européen	

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

#### SBP 100 / 140

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 06.03.2023

7.2 21.03.2023 800001005771 Date d'impression 22.03.2023

sur la toxicologie et l'écotoxicologie des produits chimiques (ECETOC) a été utilisé pour estimer les expositions en milieu de travail.

#### Section 3.2 - Environnement

La méthode des blocs d'hydrocarbures (Hydrocarbon Block Method - HBM) a été utilisée pour calculer l'exposition environnementale selon le modèle PetroRisk.

SECTION 4	CONSEILS POUR VERIFIER LA CONFORMITÉ AU
	SCÉNARIO D'EXPOSITION

#### Section 4.1 - Santé

Les expositions prédites ne sont pas prévues excéder les valeurs de la dose dérivée sans effet (DNEL) / la dose dérivée à effet minimum (DMEL) si les mesures de gestion des risques/conditions d'exploitation contenues dans la rubrique 2 sont mises en oeuvre. Si d'autres mesures de gestion des risques / conditions opérationnelles étaient prises, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont gérés à un niveau au moins équivalent.

#### Section 4.2 - Environnement

Les conseils sont fondés sur de présumées conditions d'exploitation qui peuvent ne pas être applicables sur tous les sites. Des ajustements peuvent donc s'avérer nécessaires pour déterminer des mesures de gestion des risques appropriées et adaptées au site.

L'efficacité requise en matière d'élimination pour les eaux usées peut être atteinte grâce à des technologies sur / hors site, isolées ou combinées.

L'efficacité requise en matière d'élimination dans l'air peut être atteinte grâce à des technologies in situ, isolées ou combinées.

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

### SBP 100 / 140

Date de dernière parution: 06.03.2023 Date d'impression 22.03.2023 Version Date de révision: Numéro de la FDS:

7.2 21.03.2023 800001005771

#### Scénario d'exposition - Travailleur

30000000966	
SECTION 1	INTITULÉ DE SCÉNARIO D'EXPOSITION
Titre	Fluides fonctionnels- Activités professionnelles
Descripteur d'utilisation	Secteur d'utilisation: SU22 Catégories de processus: PROC 1, PROC 2, PROC 3, PROC 8a, PROC 9, PROC 20 Catégories de rejets dans l'environnement: ERC9a, ERC9b, ESVOC SpERC 9.13b.v1
Procédés et activités couverts par le scénario	Utiliser comme fluides fonctionnels ex: huiles de câble, huiles de transfert de chaleur, liquides de refroidissement, isolants, réfrigérants, fluides hydrauliques dans les outils, y compris pendant leur maintenance et leur transfert de matériel.

SECTION 2	CONDITIONS OPERATIONNELLES D'UTILISATION ET
	MESURES DE GESTION DES RISQUES

Section 2.1	Contrôle de l'exposition du travailleur	
Caractéristique du produit		
Forme physique du produit	Liquide, pression de la vapeur 0,5 - 10 kPa à STP.	
Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Couvre une utilisation de la substance/du produit pouvant aller jusqu'à 100 % (sauf indication contraire).,	
Fréquence et durée d'utilisation		
Couvre les expositions quotidiennes jusqu'à 8 heures (à moins que spécifié autrement).		
Autres conditions opérationnelles affectant l'exposition		
On part du principe d'une utilisation à une température n'excédant pas 20°C au dessus de la température ambiante (sauf indication contraire). On admet qu'un bon niveau de base d'hygiène au travail est mis-en-oeuvre.		

Scénarios contributeurs	Mesures de gestion des risques
Transferts par fûts/	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
lotsPROC8a	
Transfert / déversement à	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
partir de conteneursPROC9	
Remplissage/préparation de	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
l'équipement à partir des fûts	
ou des conteneurs.PROC9	
Expositions générales (sys-	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
tèmes fer-	
més)PROC1PROC2PROC3	
Opération d'équipements qui	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
contiennent de l'huile moteur,	

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

### SBP 100 / 140

Date de dernière parution: 06.03.2023 Date d'impression 22.03.2023 Version Date de révision: Numéro de la FDS:

ou l'équivalentPROC20	
Opération d'équipements qui contiennent de l'huile moteur, ou l'équivalentL'opération est effectuée à température élevée (> 20°C au-dessus de la température ambiante).PROC20	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
Remanufacture des articles de deuxième choixPROC9	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
Maintenance de l'équipement- PROC8a	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
Stockage.PROC1PROC2	Stocker la substance à l'intérieur d'un système fermé.

Section 2.2	Contrôle de l'exposition de l'environne	ement	
La substance est une UVCB			
Principalement hydrophobe			
Facilement biodégradable.			
Quantités utilisées			
Part du tonnage européen ut	ilisée dans la région:	0,1	
Quantités régionales d'utilisa	tion (tonnes/année):	4,0	
Part du tonnage régional utili	sée localement:	5,0E-04	
Tonnage annuel du site (tonr	nes/an):	2,0E-03	
Tonnage quotidien maximal	du site (kg/jour):	5,5E-03	
Fréquence et durée d'utilis	ation		
Rejet continu.			
Jours d'émission (jours/anné		365	
Facteurs environnementau	x non influencés par la gestion des risq	lues	
Facteur de dilution de l'eau d		10	
Facteur de dilution de l'eau d		100	
	nnelles influant sur l'exposition de l'env		
Part de libération dans l'air e	5,0E-02		
(seulement régional):			
Part de libération dans les ea	2,5E-02		
application:			
Part de libération dans le sol	2,5E-02		
(seulement régional):			
	nniques au niveau des procédés (à la so	ource) pour éviter	
les rejets	PMC ( l l2( ( l		
	diffèrent selon les sites, on se fondera sur		
des estimations issues de pro			
Conditions et mesures techniques sur le site visant à réduire ou limiter les déversements, les émissions dans l'air et les rejets dans le sol.			
danger pour l'environnement			
Aucun traitement des eaux u	0		
Traiter les rejets dans l'air po mination de (%):	0		
	e (avant leur rejet dans le milieu naturel)	0	
pour atteindre le niveau exige	é d'élimination de >= (%):		

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

### SBP 100 / 140

Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 06.03.2023 Version Date de révision:

21.03.2023 800001005771 Date d'impression 22.03.2023 7.2

En cas de rejet vers une station d'épuration publique, il est inutile de	0			
procéder à un traitement secondaire des eaux usées sur site.				
Mesures organisationnelles visant à éviter/limiter les rejets depuis le site				
Ne pas épandre les boues industrielles sur les sols naturels.				
La boue doit être incinérée, stockée ou traitée.				
Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipales				
Élimination estimée de la substance des eaux usées via une station	96,2			
d'épuration des eaux usées publique (%)				
Efficacité totale de l'élimination dans les eaux usées après application	96,2			
des mesures de gestion des risques sur site et hors site (station				
d'épuration publique) (%) :				
Tonnage maximal autorisé sur le site (MSafe) établi à partir des rejets	78			
après un traitement complet des eaux usées (kg/jour):				
Capacité de traitement présumée de la station d'épuration publique	2,0E+03			
(m3/jour):				
Conditions et mesures relatives au traitement externe des déchets en vue de leur				
élimination				

Traitement externe et élimination des déchets en tenant compte des réglementations locales et/ou nationales.

#### Conditions et mesures relatives à la valorisation externe des déchets

Recyclage externe et valorisation des déchets en tenant compte des réglementations locales et/ou nationales.

SECTION 3	ESTIMATION DE L'EXPOSITION
Section 3.1 - Santé	

Sauf indication contraire, l'outil d'évaluation ciblée des risques (TRA) du Centre européen sur la toxicologie et l'écotoxicologie des produits chimiques (ECETOC) a été utilisé pour estimer les expositions en milieu de travail.

#### **Section 3.2 - Environnement**

La méthode des blocs d'hydrocarbures (Hydrocarbon Block Method - HBM) a été utilisée pour calculer l'exposition environnementale selon le modèle PetroRisk.

SECTION 4	CONSEILS POUR VERIFIER LA CONFORMITÉ AU SCÉNARIO D'EXPOSITION
Section 4.1 - Santé	

Les expositions prédites ne sont pas prévues excéder les valeurs de la dose dérivée sans effet (DNEL) / la dose dérivée à effet minimum (DMEL) si les mesures de gestion des risques/conditions d'exploitation contenues dans la rubrique 2 sont mises en oeuvre.

Si d'autres mesures de gestion des risques / conditions opérationnelles étaient prises, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont gérés à un niveau au moins équivalent.

#### Section 4.2 - Environnement

Les conseils sont fondés sur de présumées conditions d'exploitation qui peuvent ne pas

Conformément au règlement CE  $\rm n^o$  1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

#### SBP 100 / 140

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 06.03.2023

7.2 21.03.2023 800001005771 Date d'impression 22.03.2023

être applicables sur tous les sites. Des ajustements peuvent donc s'avérer nécessaires pour déterminer des mesures de gestion des risques appropriées et adaptées au site.

L'efficacité requise en matière d'élimination pour les eaux usées peut être atteinte grâce à des technologies sur / hors site, isolées ou combinées.

L'efficacité requise en matière d'élimination dans l'air peut être atteinte grâce à des technologies in situ, isolées ou combinées.

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

### SBP 100 / 140

Date de dernière parution: 06.03.2023 Date d'impression 22.03.2023 Version Date de révision: Numéro de la FDS:

7.2 21.03.2023 800001005771

#### Scénario d'exposition - Travailleur

30000000965	
SECTION 1	INTITULÉ DE SCÉNARIO D'EXPOSITION
Titre	Fluides fonctionnels- Industriel
Descripteur d'utilisation	Secteur d'utilisation: SU3 Catégories de processus: PROC 1, PROC 2, PROC 3, PROC 4, PROC 8a, PROC 8b, PROC 9 Catégories de rejets dans l'environnement: ERC7, ESVOC SpERC 7.13a.v1
Procédés et activités couverts par le scénario	Utiliser comme fluides fonctionnels ex: huiles de câble, huiles de transfert de chaleur, liquides de refroidissement,isolants, réfrigérants, fluides hydrauliques dans des locaux industriels, y compris pendant leur maintenance et le transfert de matériel.

SECTION 2	CONDITIONS OPERATIONNELLES D'UTILISATION ET	
	MESURES DE GESTION DES RISQUES	

Section 2.1	Contrôle de l'exposition du travailleur		
Caractéristique du produit			
Forme physique du produit	Liquide, pression de la vapeur 0,5 - 10 kPa à STP.		
Concentration de la Subs-	Couvre une utilisation de la substance/du produit pouvant		
tance dans le Mé-	aller jusqu'à 100 % (sauf indication contraire).,		
lange/l'Article		•	
Fréquence et durée d'utilisation			
Couvre les expositions quotidiennes jusqu'à 8 heures (à moins que			
spécifié autrement).			
Autres conditions opérationnelles affectant l'exposition			
On part du principe d'une utilisation à une température n'excédant pas 20°C au dessus de la température ambiante (sauf indication contraire). On admet qu'un bon niveau de base d'hygiène au travail est mis-en-oeuvre.			

Scénarios contributeurs	Mesu	res de gestion des risques	
Transferts de matière en vrac(systèmes fer- més)PROC1PROC2	•	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.	
Transferts par fûts/ lotsPROC	8b /	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.	
Garnissage d'ar- ticles/d'équipement(systèmes fermés)PROC9		Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.	
Remplissage/préparation de l'équipement à partir des fûts des conteneurs.PROC8a		Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.	

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

### SBP 100 / 140

Date de dernière parution: 06.03.2023 Date d'impression 22.03.2023 Version Date de révision: Numéro de la FDS:

Expositions générales (systèmes fermés)PROC2	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
Expositions générales (systèmes ouverts)PROC4	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
Remanufacture des articles de deuxième choixPROC9	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
Maintenance de l'équipement- PROC8a	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
Stockage.PROC1PROC2	Stocker la substance à l'intérieur d'un système fermé.

Section 2.2	Contrôle de l'exposition de l'environne	ement	
La substance est une UVCB complexe			
Principalement hydrophobe			
Facilement biodégradable.			
Quantités utilisées		•	
Part du tonnage européen uti	lisée dans la région:	0,1	
Quantités régionales d'utilisat		5,0	
Part du tonnage régional utilis	sée localement:	1	
Tonnage annuel du site (tonn		5,0	
Tonnage quotidien maximal of		250	
Fréquence et durée d'utilisa	ation		
Rejet continu.			
Jours d'émission (jours/année	e):	20	
Facteurs environnementau	x non influencés par la gestion des risq	ues	
Facteur de dilution de l'eau d	ouce locale:	10	
Facteur de dilution de l'eau d	e mer locale:	100	
Autres conditions opération	nnelles influant sur l'exposition de l'env	rironnement	
Part des rejets dans l'air issu	s des procédés (rejet initial avant appli-	1,0E-02	
cation des mesures de gestion			
	usées issus des procédés (rejet initial	3,0E-06	
avant application des mesure			
Part des rejets dans le sol iss	1,0E-03		
Conditions et mesures tech les rejets	nniques au niveau des procédés (à la so	ource) pour éviter	
En raisons de pratiques qui d	liffèrent selon les sites, on se fondera sur		
des estimations issues de pro			
ments, les émissions dans	nniques sur le site visant à réduire ou li l'air et les rejets dans le sol.	miter les déverse-	
danger pour l'environnement			
	ubstance non diluée dans le réseau des		
eaux usées du site ou les réc			
Aucun traitement des eaux us			
Traiter les rejets dans l'air po mination de (%):	0		
Traiter les eaux usées sur sit pour atteindre le niveau exigé	0		
En cas de rejet vers une stati	0		
nrocédar à un traitement sac	ondaire des eaux usées sur site.		

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

### SBP 100 / 140

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 06.03.2023

7.2 21.03.2023 800001005771 Date d'impression 22.03.2023

Ne pas épandre les boues industrielles sur les sols naturels.			
La boue doit être incinérée, stockée ou traitée.			
Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipales			
Élimination estimée de la substance des eaux usées via une station	96,2		
d'épuration des eaux usées publique (%)			
Efficacité totale de l'élimination dans les eaux usées après application	96,2		
des mesures de gestion des risques sur site et hors site (station			
d'épuration publique) (%):			
Tonnage maximal autorisé sur le site (MSafe) établi à partir des rejets	2,7E+06		
après un traitement complet des eaux usées (kg/jour):			
Capacité de traitement présumée de la station d'épuration publique	2,0E+03		
(m3/jour):			

#### Conditions et mesures relatives au traitement externe des déchets en vue de leur élimination

Traitement externe et élimination des déchets en tenant compte des réglementations locales et/ou nationales.

#### Conditions et mesures relatives à la valorisation externe des déchets

Recyclage externe et valorisation des déchets en tenant compte des réglementations locales et/ou nationales.

SECTION 3	ESTIMATION DE L'EXPOSITION
Section 3.1 - Santé	

Sauf indication contraire, l'outil d'évaluation ciblée des risques (TRA) du Centre européen sur la toxicologie et l'écotoxicologie des produits chimiques (ECETOC) a été utilisé pour estimer les expositions en milieu de travail.

#### Section 3.2 - Environnement

La méthode des blocs d'hydrocarbures (Hydrocarbon Block Method - HBM) a été utilisée pour calculer l'exposition environnementale selon le modèle PetroRisk.

SECTION 4	CONSEILS POUR VERIFIER LA CONFORMITÉ AU SCÉNARIO D'EXPOSITION
Section 4.1 - Santé	COLIVINIO D EXI CONTON

Les expositions prédites ne sont pas prévues excéder les valeurs de la dose dérivée sans effet (DNEL) / la dose dérivée à effet minimum (DMEL) si les mesures de gestion des risques/conditions d'exploitation contenues dans la rubrique 2 sont mises en oeuvre. Si d'autres mesures de gestion des risques / conditions opérationnelles étaient prises, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont gérés à un niveau au moins équivalent.

#### Section 4.2 - Environnement

Les conseils sont fondés sur de présumées conditions d'exploitation qui peuvent ne pas être applicables sur tous les sites. Des ajustements peuvent donc s'avérer nécessaires pour déterminer des mesures de gestion des risques appropriées et adaptées au site.

L'efficacité requise en matière d'élimination pour les eaux usées peut être atteinte grâce à

Conformément au règlement CE  $\rm n^o$  1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

### SBP 100 / 140

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 06.03.2023

7.2 21.03.2023 800001005771 Date d'impression 22.03.2023

des technologies sur / hors site, isolées ou combinées.

L'efficacité requise en matière d'élimination dans l'air peut être atteinte grâce à des technologies in situ, isolées ou combinées.

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

### SBP 100 / 140

Date de dernière parution: 06.03.2023 Date d'impression 22.03.2023 Version Date de révision: Numéro de la FDS:

7.2 21.03.2023 800001005771

#### Scénario d'exposition - Travailleur

30000000974		
SECTION 1	INTITULÉ DE SCÉNARIO D'EXPOSITION	
Titre	Production et traitement du caoutchouc- Industriel	
Descripteur d'utilisation	Secteur d'utilisation: SU3, SU10, SU11 Catégories de processus: PROC 1, PROC 2, PROC 3, PROC 4, PROC 5, PROC 6, PROC 7, PROC 8a, PROC 8b, PROC 9, PROC 13, PROC 14, PROC 15, PROC 21 Catégories de rejets dans l'environnement: ERC1, ERC4, ERC 6D, ESVOC SpERC 4.19.v1	
Procédés et activités couverts par le scénario	fabrication de pneus et produits généraux en caoutchouc y compris transformation de caoutchouc brut (non réticulé), manipulation et mélange des additifs de caoutchouc, vulcanisation, refroidissement et finition.	

SECTION 2	CONDITIONS OPERATIONNELLES D'UTILISATION ET
	MESURES DE GESTION DES RISQUES

Section 2.1	Contrôle de l'exposition du travailleur		
Caractéristique du produit			
Forme physique du produit Liquide, pression de la vapeur 0,5 - 10 kPa à STP.			
Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Couvre une utilisation de la substance/du produit pouvant aller jusqu'à 100 % (sauf indication contraire).,		
Fréquence et durée d'utilisation			
Couvre les expositions quotidiennes jusqu'à 8 heures (à moins que spécifié autrement).			
Autres conditions opérationnelles affectant l'exposition			
On part du principe d'une utilisation à une température n'excédant pas 20°C au dessus de la température ambiante (sauf indication contraire). On admet qu'un bon niveau de base d'hygiène au travail est mis-en-oeuvre.			

Scénarios contributeurs	Mesures de gestion des risques
Transferts de matièreUtiliser dans des systèmes confinésPROC1PROC2	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
Transferts de matièreE- tablissement spécialisé- PROC8bPROC9	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
Pesage de vracUtiliser dans des systèmes confi- nésPROC1PROC2	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
Pesage à petite échel- lePROC9	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

### SBP 100 / 140

Date de dernière parution: 06.03.2023 Date d'impression 22.03.2023 Version Date de révision: Numéro de la FDS:

Prémélange d'additifUtiliser dans des systèmes confinésPROC3	Aucune mesure spécifique n'a été identifiée.
Prémélange d'additifOpérations de mélange (systèmes ouverts)PROC4PROC5	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
Calandrage (y compris Banburys)L'opération est effectuée à température élevée (> 20°C au-dessus de la température am- biante).PROC6	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
Pressage des découpes de caoutchouc non vulcanisé-PROC14	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
Accroissement de la pression dans le pneuPROC7	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
VulcanisationL'opération est effectuée à température élevée (> 20°C au-dessus de la température am- biante).MachinePROC6	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
VulcanisationL'opération est effectuée à température élevée (> 20°C au-dessus de la température am- biante).ManuelPROC6	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
Refroidissement des articles durcisL'opération est effectuée à température élevée (> 20°C au-dessus de la température ambiante).PROC6	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
Production d'articles par trempage et coulagePROC13	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
Opérations de finis- sagePROC21	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
Activités de laboratoire- PROC15	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
Maintenance de l'équipe- mentPROC8a	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
Stockage.PROC1PROC2	Stocker la substance à l'intérieur d'un système fermé.

Section 2.2	Contrôle de l'exposition de l'environnement	
La substance est une UVCB complexe		
Principalement hydrophobe		
Facilement biodégradable.		
Quantités utilisées		

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

### SBP 100 / 140

Date de dernière parution: 06.03.2023 Date d'impression 22.03.2023 Version Date de révision: Numéro de la FDS:

Part du tonnage européen utilisée dans la région:	0,1
Quantités régionales d'utilisation (tonnes/année):	5,0
Part du tonnage régional utilisée localement:	1
Tonnage annuel du site (tonnes/an):	5,0
Tonnage quotidien maximal du site (kg/jour):	250
Fréquence et durée d'utilisation	
Rejet continu.	
Jours d'émission (jours/année):	20
Facteurs environnementaux non influencés par la gestion des risq	ues
Facteur de dilution de l'eau douce locale:	10
Facteur de dilution de l'eau de mer locale:	100
Autres conditions opérationnelles influant sur l'exposition de l'env	rironnement
Part des rejets dans l'air issus des procédés (rejet initial avant appli-	1,0E-02
cation des mesures de gestion des risques):	
Part des rejets dans les eaux usées issus des procédés (rejet initial	3,0E-05
avant application des mesures de gestion des risques):	·
Part des rejets dans le sol issus des procédés (rejet initial avant	1,0E-04
Conditions et mesures techniques au niveau des procédés (à la so	urce) pour éviter
les rejets	
En raisons de pratiques qui diffèrent selon les sites, on se fondera sur	
des estimations issues de procédés conventionnels.	
Conditions et mesures techniques sur le site visant à réduire ou li	miter les déverse-
ments, les émissions dans l'air et les rejets dans le sol.	
Risques d'une exposition de l'environnement au travers des sédi-	
ments d'eau douce.	
Eviter les déversements de substance non diluée dans le réseau des	
eaux usées du site ou les récupérer à ce niveau.	
Aucun traitement des eaux usées nécessaire.	
Traiter les rejets dans l'air pour atteindre une efficacité typique d'éli-	0
mination de (%):	
Traiter les eaux usées sur site (avant leur rejet dans le milieu naturel)	0
pour atteindre le niveau exigé d'élimination de >= (%):	
En cas de rejet vers une station d'épuration publique, il est inutile de	0
procéder à un traitement secondaire des eaux usées sur site.	
Mesures organisationnelles visant à éviter/limiter les rejets depuis	le site
Ne pas épandre les boues industrielles sur les sols naturels.	
La boue doit être incinérée, stockée ou traitée.	
Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipa	
Élimination estimée de la substance des eaux usées via une station	96,2
d'épuration des eaux usées publique (%)	
Efficacité totale de l'élimination dans les eaux usées après application	96,2
des mesures de gestion des risques sur site et hors site (station	
d'épuration publique) (%) :	
Tonnage maximal autorisé sur le site (MSafe) établi à partir des rejets	8,5E+05
après un traitement complet des eaux usées (kg/jour):	
Capacité de traitement présumée de la station d'épuration publique	2,0E+03
(m3/jour):	<u> </u>
Conditions et mesures relatives au traitement externe des déchets	en vue de leur
élimination	

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

#### SBP 100 / 140

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 06.03.2023

7.2 21.03.2023 800001005771 Date d'impression 22.03.2023

Traitement externe et élimination des déchets en tenant compte des réglementations locales et/ou nationales.

#### Conditions et mesures relatives à la valorisation externe des déchets

Recyclage externe et valorisation des déchets en tenant compte des réglementations locales et/ou nationales.

#### SECTION 3 ESTIMATION DE L'EXPOSITION

#### Section 3.1 - Santé

Sauf indication contraire, l'outil d'évaluation ciblée des risques (TRA) du Centre européen sur la toxicologie et l'écotoxicologie des produits chimiques (ECETOC) a été utilisé pour estimer les expositions en milieu de travail.

#### Section 3.2 - Environnement

La méthode des blocs d'hydrocarbures (Hydrocarbon Block Method - HBM) a été utilisée pour calculer l'exposition environnementale selon le modèle PetroRisk.

# SECTION 4 CONSEILS POUR VERIFIER LA CONFORMITÉ AU SCÉNARIO D'EXPOSITION

#### Section 4.1 - Santé

Les expositions prédites ne sont pas prévues excéder les valeurs de la dose dérivée sans effet (DNEL) / la dose dérivée à effet minimum (DMEL) si les mesures de gestion des risques/conditions d'exploitation contenues dans la rubrique 2 sont mises en oeuvre. Si d'autres mesures de gestion des risques / conditions opérationnelles étaient prises, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont gérés à un niveau au moins équivalent.

#### Section 4.2 - Environnement

Les conseils sont fondés sur de présumées conditions d'exploitation qui peuvent ne pas être applicables sur tous les sites. Des ajustements peuvent donc s'avérer nécessaires pour déterminer des mesures de gestion des risques appropriées et adaptées au site.

L'efficacité requise en matière d'élimination pour les eaux usées peut être atteinte grâce à des technologies sur / hors site, isolées ou combinées.

L'efficacité requise en matière d'élimination dans l'air peut être atteinte grâce à des technologies in situ, isolées ou combinées.

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS  $\,$ 

### SBP 100 / 140

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 06.03.2023

7.2 21.03.2023 800001005771 Date d'impression 22.03.2023

Scénario d'exposition - Travailleur

30000000973		
SECTION 1	INTITULÉ DE SCÉNARIO D'EXPOSITION	
Titre	Inervention en laboratoires- Activités professionnelles	
Descripteur d'utilisation	Secteur d'utilisation: SU22 Catégories de processus: PROC 10, PROC 15 Catégories de rejets dans l'environnement: ERC8a, ESVOC SpERC 8.17.v1	
Procédés et activités couverts par le scénario	Utilisation de petites quantités en laboratoire, y compris transfert de matériel et nettoyage des installations.	

SECTION 2	CONDITIONS OPERATIONNELLES D'UTILISATION ET
	MESURES DE GESTION DES RISQUES

Section 2.1	Contrôle de l'exposition du travailleur		
Caractéristique du produit			
Forme physique du produit	hysique du produit Liquide, pression de la vapeur 0,5 - 10 kPa à STP.		
Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Couvre une utilisation de la substance/du produit pouvant aller jusqu'à 100 % (sauf indication contraire).,		
Fréquence et durée d'utilisation			
Couvre les expositions quotidiennes jusqu'à 8 heures (à moins que spécifié autrement).			
Autres conditions opérationnelles affectant l'exposition			
On part du principe d'une utilisation à une température n'excédant pas 20°C au dessus de la température ambiante (sauf indication contraire). On admet qu'un bon niveau de base d'hygiène au travail est mis-en-oeuvre.			

Scénarios contributeurs Mesures de gestion des risques

Activités de laboratoire- Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.

Scenarios contributeurs	Mesures de gestion des risques
Activités de laboratoire-	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
PROC15	
NettoyagePROC10	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.

Section 2.2	Contrôle de l'exposition de l'environnement	
La substance est une UVCB complexe		
Principalement hydrophobe		
Facilement biodégradable.		
Quantités utilisées		
Part du tonnage européen utilisée dans la région: 0,1		0,1
Quantités régionales d'utilisation (tonnes/année): 0,8		0,8
Part du tonnage régional utilisée localement: 5,0E-04		5,0E-04
Tonnage annuel du site (tonnes/an): 4,0E-04		4,0E-04
Tonnage quotidien maximal d	lu site (kg/jour):	1,1E-03

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

### SBP 100 / 140

Date de dernière parution: 06.03.2023 Date d'impression 22.03.2023 Version Date de révision: Numéro de la FDS:

Fréquence et durée d'utilisation	
Rejet continu.	
Jours d'émission (jours/année):	365
Facteurs environnementaux non influencés par la gestion des risq	ues
Facteur de dilution de l'eau douce locale:	10
Facteur de dilution de l'eau de mer locale:	100
Autres conditions opérationnelles influant sur l'exposition de l'env	rironnement
Part de libération dans l'air en provenance d'une large application (seulement régional):	5,0E-01
Part de libération dans les eaux usées en provenance d'une large application:	5,0E-01
Part de libération dans le sol en provenance d'une large application (seulement régional):	0
Conditions et mesures techniques au niveau des procédés (à la soles rejets	ource) pour éviter
En raisons de pratiques qui diffèrent selon les sites, on se fondera sur des estimations issues de procédés conventionnels.	
Conditions et mesures techniques sur le site visant à réduire ou liments, les émissions dans l'air et les rejets dans le sol.	miter les déverse-
danger pour l'environnement causé par eau douce .	
Aucun traitement des eaux usées nécessaire.	
Traiter les rejets dans l'air pour atteindre une efficacité typique d'élimination de (%):	0
Traiter les eaux usées sur site (avant leur rejet dans le milieu naturel) pour atteindre le niveau exigé d'élimination de >= (%):	0
En cas de rejet vers une station d'épuration publique, il est inutile de	0
procéder à un traitement secondaire des eaux usées sur site.	
Mesures organisationnelles visant à éviter/limiter les rejets depuis	le site
Ne pas épandre les boues industrielles sur les sols naturels. La boue doit être incinérée, stockée ou traitée.	
Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipa	los
Élimination estimée de la substance des eaux usées via une station d'épuration des eaux usées publique (%)	96,2
Efficacité totale de l'élimination dans les eaux usées après application des mesures de gestion des risques sur site et hors site (station d'épuration publique) (%):	96,2
Tonnage maximal autorisé sur le site (MSafe) établi à partir des rejets après un traitement complet des eaux usées (kg/jour):	13
Capacité de traitement présumée de la station d'épuration publique (m3/jour):	2,0E+03
Conditions et mesures relatives au traitement externe des déchets élimination	en vue de leur
Traitement externe et élimination des déchets en tenant compte des récales et/ou nationales.	glementations lo-
Conditions et mesures relatives à la valorisation externe des déch	ets
Recyclage externe et valorisation des déchets en tenant compte des récales et/ou nationales.	

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

#### SBP 100 / 140

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 06.03.2023

7.2 21.03.2023 800001005771 Date d'impression 22.03.2023

#### SECTION 3 ESTIMATION DE L'EXPOSITION

#### Section 3.1 - Santé

Sauf indication contraire, l'outil d'évaluation ciblée des risques (TRA) du Centre européen sur la toxicologie et l'écotoxicologie des produits chimiques (ECETOC) a été utilisé pour estimer les expositions en milieu de travail.

#### **Section 3.2 - Environnement**

La méthode des blocs d'hydrocarbures (Hydrocarbon Block Method - HBM) a été utilisée pour calculer l'exposition environnementale selon le modèle PetroRisk.

# SECTION 4 CONSEILS POUR VERIFIER LA CONFORMITÉ AU SCÉNARIO D'EXPOSITION

#### Section 4.1 - Santé

Les expositions prédites ne sont pas prévues excéder les valeurs de la dose dérivée sans effet (DNEL) / la dose dérivée à effet minimum (DMEL) si les mesures de gestion des risques/conditions d'exploitation contenues dans la rubrique 2 sont mises en oeuvre. Si d'autres mesures de gestion des risques / conditions opérationnelles étaient prises, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont gérés à un niveau au moins équivalent.

#### Section 4.2 - Environnement

Les conseils sont fondés sur de présumées conditions d'exploitation qui peuvent ne pas être applicables sur tous les sites. Des ajustements peuvent donc s'avérer nécessaires pour déterminer des mesures de gestion des risques appropriées et adaptées au site.

L'efficacité requise en matière d'élimination pour les eaux usées peut être atteinte grâce à des technologies sur / hors site, isolées ou combinées.

L'efficacité requise en matière d'élimination dans l'air peut être atteinte grâce à des technologies in situ, isolées ou combinées.

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

### SBP 100 / 140

Date de dernière parution: 06.03.2023 Date d'impression 22.03.2023 Version Date de révision: Numéro de la FDS:

7.2 21.03.2023 800001005771

Scénario d'exposition - Travailleur

30000000970	
SECTION 1	INTITULÉ DE SCÉNARIO D'EXPOSITION
Titre	Inervention en laboratoires- Industriel
Descripteur d'utilisation	Secteur d'utilisation: SU3 Catégories de processus: PROC 10, PROC 15 Catégories de rejets dans l'environnement: ERC2, ERC4
Procédés et activités couverts par le scénario	Utilisation de la substance en laboratoire, y compris transfert de matériel et nettoyage des installations.

SECTION 2	CONDITIONS OPERATIONNELLES D'UTILISATION ET
	MESURES DE GESTION DES RISQUES

Section 2.1	Contrôle de l'exposition du travailleur		
Caractéristique du produit			
Forme physique du produit	Liquide, pression de la vapeur 0,5 - 10 kF	Pa à STP.	
Concentration de la Subs-	Couvre une utilisation de la substance/du produit pouvant		
tance dans le Mé-	aller jusqu'à 100 % (sauf indication contraire).,		
lange/l'Article			
Fréquence et durée d'utilisation			
Couvre les expositions quotidiennes jusqu'à 8 heures (à moins que			
spécifié autrement).			
Autres conditions opérationnelles affectant l'exposition			
On part du principe d'une utilisation à une température n'excédant pas 20°C au dessus de			
la température ambiante (sauf indication contraire).			
On admet qu'un bon niveau de base d'hygiène au travail est mis-en-oeuvre.			

Scénarios contributeurs	Mesures de gestion des risques
Activités de laboratoire-	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
PROC15	
NettoyagePROC10	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.

Section 2.2	Contrôle de l'exposition de l'	environnement	
La substance est une UVCB	La substance est une UVCB complexe		
Principalement hydrophobe	Principalement hydrophobe		
Facilement biodégradable.			
Quantités utilisées			
Part du tonnage européen utilisée dans la région: 0,1		0,1	
Quantités régionales d'utilisa	tion (tonnes/année):	0,6	
Part du tonnage régional utili	sée localement:	1	
Tonnage annuel du site (tonr	nes/an):	0,6	
Tonnage quotidien maximal du site (kg/jour): 30		30	
Fréquence et durée d'utilisation			

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

### SBP 100 / 140

Date de dernière parution: 06.03.2023 Date d'impression 22.03.2023 Version Date de révision: Numéro de la FDS:

Rejet continu.		
Jours d'émission (jours/année):	20	
Facteurs environnementaux non influencés par la gestion des risques		
Facteur de dilution de l'eau douce locale:	10	
Facteur de dilution de l'eau de mer locale:	100	
Autres conditions opérationnelles influant sur l'exposition de l'env		
Part des rejets dans l'air issus des procédés (rejet initial avant appli-	2,5E-02	
cation des mesures de gestion des risques):	,	
Part des rejets dans les eaux usées issus des procédés (rejet initial	2,0E-02	
avant application des mesures de gestion des risques):	,	
Part des rejets dans le sol issus des procédés (rejet initial avant	1,0E-04	
Conditions et mesures techniques au niveau des procédés (à la soles rejets	ource) pour éviter	
En raisons de pratiques qui diffèrent selon les sites, on se fondera sur des estimations issues de procédés conventionnels.		
Conditions et mesures techniques sur le site visant à réduire ou linments, les émissions dans l'air et les rejets dans le sol.	miter les déverse-	
Risques d'une exposition de l'environnement au travers des sédiments d'eau douce.		
Aucun traitement des eaux usées nécessaire.		
Traiter les rejets dans l'air pour atteindre une efficacité typique d'éli-	0	
mination de (%):		
Traiter les eaux usées sur site (avant leur rejet dans le milieu naturel) pour atteindre le niveau exigé d'élimination de >= (%):	0	
En cas de rejet vers une station d'épuration publique, il est inutile de procéder à un traitement secondaire des eaux usées sur site.	0	
Mesures organisationnelles visant à éviter/limiter les rejets depuis	le site	
Ne pas épandre les boues industrielles sur les sols naturels.		
La boue doit être incinérée, stockée ou traitée.		
Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipa	les	
Élimination estimée de la substance des eaux usées via une station d'épuration des eaux usées publique (%)	96,2	
Efficacité totale de l'élimination dans les eaux usées après application des mesures de gestion des risques sur site et hors site (station d'épuration publique) (%):	96,2	
Tonnage maximal autorisé sur le site (MSafe) établi à partir des rejets après un traitement complet des eaux usées (kg/jour):	1,3E+03	
Capacité de traitement présumée de la station d'épuration publique (m3/jour):	2,0E+03	
Conditions et mesures relatives au traitement externe des déchets élimination	en vue de leur	
Traitement externe et élimination des déchets en tenant compte des récales et/ou nationales.	glementations lo-	
Conditions et mesures relatives à la valorisation externe des déchets		
Recyclage externe et valorisation des déchets en tenant compte des réglementations locales et/ou nationales.		

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

#### SBP 100 / 140

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 06.03.2023

7.2 21.03.2023 800001005771 Date d'impression 22.03.2023

#### SECTION 3 ESTIMATION DE L'EXPOSITION

#### Section 3.1 - Santé

Sauf indication contraire, l'outil d'évaluation ciblée des risques (TRA) du Centre européen sur la toxicologie et l'écotoxicologie des produits chimiques (ECETOC) a été utilisé pour estimer les expositions en milieu de travail.

#### Section 3.2 - Environnement

La méthode des blocs d'hydrocarbures (Hydrocarbon Block Method - HBM) a été utilisée pour calculer l'exposition environnementale selon le modèle PetroRisk.

# SECTION 4 CONSEILS POUR VERIFIER LA CONFORMITÉ AU SCÉNARIO D'EXPOSITION

#### Section 4.1 - Santé

Les expositions prédites ne sont pas prévues excéder les valeurs de la dose dérivée sans effet (DNEL) / la dose dérivée à effet minimum (DMEL) si les mesures de gestion des risques/conditions d'exploitation contenues dans la rubrique 2 sont mises en oeuvre. Si d'autres mesures de gestion des risques / conditions opérationnelles étaient prises, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont gérés à un niveau au moins équivalent.

#### Section 4.2 - Environnement

Les conseils sont fondés sur de présumées conditions d'exploitation qui peuvent ne pas être applicables sur tous les sites. Des ajustements peuvent donc s'avérer nécessaires pour déterminer des mesures de gestion des risques appropriées et adaptées au site.

L'efficacité requise en matière d'élimination pour les eaux usées peut être atteinte grâce à des technologies sur / hors site, isolées ou combinées.

L'efficacité requise en matière d'élimination dans l'air peut être atteinte grâce à des technologies in situ, isolées ou combinées.

De plus amples détails sur les méthodes d'ajustements et les technologies de gestion des risques se trouvent dans la fiche explicative SpERC du Conseil européen des industries chimiques - CEFIC (http://cefic.org).

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS  $\,$ 

### SBP 100 / 140

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 06.03.2023

7.2 21.03.2023 800001005771 Date d'impression 22.03.2023

### Scénario d'exposition - Travailleur

30000001157	
SECTION 1	INTITULÉ DE SCÉNARIO D'EXPOSITION
Titre	Applications en couches - consommateur
Descripteur d'utilisation	Secteur d'utilisation: SU21 Catégories de produits: PC1, PC4, PC8 (excipient only), PC9a, PC9b, PC9c, PC15, PC18, PC23, PC24, PC31, PC34 Catégories de rejets dans l'environnement: ERC8a, ERC8d, ESVOC SpERC 8.3c.v1
Procédés et activités couverts par le scénario	Comprend l'utilisation dans les revêtements (peintures, encres, adhésifs, etc.) y compris les expositions pendant l'application (y compris transfert et préparation, enduction au pinceau, vaporisation manuelle et autres procédés) et nettoyage de l'équipement.

SECTION 2	CONDITIONS OPERATIONNELLES D'UTILISATION ET
	MESURES DE GESTION DES RISQUES

Section 2.1	Contrôle de l'exposition du consom	mateur
Caractéristique du produit		
Forme physique du produit	Liquide, pression de vapeur > 10 kPa a Normales de Température et de Press	,
Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Sauf indication contraire:	
	Couvre les concentrations allant jusqu'	à (en %) : 100 %
Quantités utilisées		
Sauf indication contraire:		
pour chaque utilisation, couvre les quantités allant jusqu'à (en g) : 13.800		13.800
couvre la zone de contact avec la peau (cm2):		857,5
Fréquence et durée d'utilisa	ation	
Sauf indication contraire:		
Couvre les utilisations allant jusqu'à (jours/an) : 365		365
couvre d'utilisations allant jusqu'à (fois/jour d'utilisation) : 1		1
Couvre d'utilisations allant jusqu'à (nombre d'heures/évenement) : 8		8
Autres conditions opération	nnelles affectant l'exposition	
Sauf indication contraire:		
Couvre l'utilisation à température ambiante.		
Couvre l'utilisation dans une pièce d'un volume de 20m3		

Catégories de produits	CONDITIONS OPERATIONNELLES D'UTILISATION ET MESURES DE GESTION DES RISQUES
Adhésifs, produits	Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 30 %

Couvre l'utilisation dans des conditions normales de ventilation.

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

## SBP 100 / 140

Date de dernière parution: 06.03.2023 Date d'impression 22.03.2023 Version Date de révision: Numéro de la FDS:

d'étanobéité Calla utilias	1
d'étanchéité Colle, utilisation comme passe-temps.	
tion comme passe-temps.	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 365 jours/an
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'utili-
	sation
	couvre une surface de contact cutanée pouvant aller jusqu'à
	(cm2): 35,73 cm2
	A chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jus-
	qu'à 9 g
	Couvre l'utilisation dans des conditions normales de ventila-
	tion.
	Couvre l'utilisation dans un espace clos d'un volume de 20 m3
	Couvre une exposition pouvant aller jusqu'à 4
	heures/événement
Adhésifs, produits	Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 30 %
d'étanchéité Colle, utilisa-	
tion DIY (faites-le vous-	
même) (colle pour tapis,	
colle pour carrelage, colle	
pour parquet en bois)	course des utilisations pour ent eller insertà d'issue/or
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 jours/an Couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'uti-
	lisation
	couvre une surface de contact cutanée pouvant aller jusqu'à
	(cm2): 110,00 cm2
	A chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jus-
	qu'à 6.390 g
	Couvre l'utilisation dans des conditions normales de ventila-
	tion.
	Couvre l'utilisation dans un espace clos d'un volume de 20 m3
	Couvre une exposition pouvant aller jusqu'à 6,00
	heures/événement
Adhésifs, produits d'étanchéité Colle en aérosol	Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 30 %
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 6 jours/an
	Couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'uti-
	lisation
	couvre une surface de contact cutanée pouvant aller jusqu'à
	(cm2): 35,73 cm2
	A chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jusqu'à 85,05 g
	Couvre l'utilisation dans des conditions normales de ventila-
	tion.
	Couvre l'utilisation dans un espace clos d'un volume de 20 m3
	Couvre une exposition pouvant aller jusqu'à 4,00 heures/événement
Adhásifs produits	
Adhésifs, produits	Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 30 %

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

## SBP 100 / 140

Date de dernière parution: 06.03.2023 Date d'impression 22.03.2023 Version Date de révision: Numéro de la FDS:

d'étanchéité Produits	
d'étanchéité	
d Ctarionette	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 365 jours/an
	Couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'uti-
	lisation
	couvre une surface de contact cutanée pouvant aller jusqu'à
	(cm2): 35,73 cm2
	A chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jus-
	qu'à 75 g
	Couvre l'utilisation dans des conditions normales de ventila-
	tion.
	Couvre l'utilisation dans un espace clos d'un volume de 20
	m3
	Couvre une exposition pouvant aller jusqu'à 1,00
	heures/événement
Produits antigel et de dégi-	Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 1 %
vrage Lavages des vitres de voitures	
de voltures	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 365 jours/an
	Couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'uti-
	lisation
	A chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jus-
	qu'à 0,5 g
	Couvre l'utilisation dans un garage individuel d'un volume de
	34 m2 équipé d'un système d'aération.
	Couvre l'utilisation dans un espace clos d'un volume de 34
	m3
	Couvre une exposition pouvant aller jusqu'à 0,02
	heures/événement
Produits antigel et de dégi- vrage Versement dans des radiateurs	Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 10 %
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 365 jours/an
	Couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'uti-
	lisation
	couvre une surface de contact cutanée pouvant aller jusqu'à
	(cm2): 428,00 cm2
	A chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jus-
	qu'à 2.000 g
	Couvre l'utilisation dans un garage individuel d'un volume de
	34 m2 équipé d'un système d'aération.  Couvre l'utilisation dans un espace clos d'un volume de 34
	m3
	Couvre une exposition pouvant aller jusqu'à 0,17
	heures/événement
Produits antigel et de dégi-	Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 50 %
vrage Dégivreur de serrures	252 355 55115511114115115 pouvait anot juoqua 60 70
5	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 365 jours/an
	Couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'uti-

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

## SBP 100 / 140

Date de dernière parution: 06.03.2023 Date d'impression 22.03.2023 Version Date de révision: Numéro de la FDS:

	couvre une surface de contact cutanée pouvant aller jusqu'à
	(cm2): 214,40 cm2  A chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jus-
	qu'à 4 g  Couvre l'utilisation dans un garage individuel d'un volume de
	34 m2 équipé d'un système d'aération.
	Couvre l'utilisation dans un espace clos d'un volume de 34 m3
	Couvre une exposition pouvant aller jusqu'à 0,25 heures/événement
Produits biocides (p. ex. désinfectants, insecticides) (Liant uniquement). Produits lave-linge et lave-vaisselle	Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 5 %
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 365 jours/an
	Couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'utilisation
	couvre une surface de contact cutanée pouvant aller jusqu'à (cm2): 857,50 cm2
	A chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jusqu'à 15 g
	Couvre l'utilisation dans des conditions normales de ventilation.
	Couvre l'utilisation dans un espace clos d'un volume de 20 m3
	Couvre une exposition pouvant aller jusqu'à 0,50 heures/événement
Produits biocides (p. ex. désinfectants, insecticides) (Liant uniquement). nettoyant liquide (nettoyant tout usage, nettoyant sanitaire, nettoyant sol, nettoyant verrerie, nettoyant tapis, nettoyant métaux)	Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 5 %
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 128 jours/an
	Couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'utilisation
	couvre une surface de contact cutanée pouvant aller jusqu'à (cm2): 857,50 cm2
	A chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jusqu'à 27 g
	Couvre l'utilisation dans des conditions normales de ventilation.
	Couvre l'utilisation dans un espace clos d'un volume de 20 m3
	Couvre une exposition pouvant aller jusqu'à 0,33 heures/événement
Produits biocides (p. ex. désinfectants, insecticides)	Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 15 %

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

## SBP 100 / 140

Date de dernière parution: 06.03.2023 Date d'impression 22.03.2023 Version Date de révision: Numéro de la FDS:

(Light uniquement) aprove	T
(Liant uniquement). sprays de nettoyage (nettoyant tout	
usage, nettoyant sanitaire,	
nettoyant verrerie)	
nettoyant verrene)	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 128 jours/an
	Couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'uti-
	lisation
	couvre une surface de contact cutanée pouvant aller jusqu'à
	(cm2): 428,00 cm2  A chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jus-
	qu'à 35 g  Couvre l'utilisation dans des conditions normales de ventila-
	tion.
	Couvre l'utilisation dans un espace clos d'un volume de 20
	m3
	Couvre une exposition pouvant aller jusqu'à 0,17
	heures/événement
Revêtements et peintures,	Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 1,5 %
solvants, diluants Peinture	Couvie des concentrations pouvant aller jusqu'à 1,0 70
murale hydrique au latex	
maraic Hydrique du latex	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 4 jours/an
	Couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'uti-
	lisation
	couvre une surface de contact cutanée pouvant aller jusqu'à
	(cm2): 428,75 cm2
	A chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jus-
	qu'à 2.760 g
	Couvre l'utilisation dans des conditions normales de ventila-
	tion.
	Couvre l'utilisation dans un espace clos d'un volume de 20
	m3
	Couvre une exposition pouvant aller jusqu'à 2,20
	heures/événement
Revêtements et peintures,	Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 27,5 %
solvants, diluants Vernis à	
base d'eau riche en solvant	
avec une teneur élevée en	
pitoisuus particules solides	
·	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 6 jours/an
	Couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'uti-
	lisation
	couvre une surface de contact cutanée pouvant aller jusqu'à
	(cm2): 428,75 cm2
	A chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jus-
	qu'à 744 g
	Couvre l'utilisation dans des conditions normales de ventila-
	tion.
	Couvre l'utilisation dans un espace clos d'un volume de 20
	m3
	Couvre une exposition pouvant aller jusqu'à 2,20
	heures/événement

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

## SBP 100 / 140

Date de dernière parution: 06.03.2023 Date d'impression 22.03.2023 Version Date de révision: Numéro de la FDS:

Revêtements et peintures, solvants, diluants Bombe	Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 50 %
aérosol	
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 2 jours/an
	Couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'utilisation
	A chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jusqu'à 215 g
	Couvre l'utilisation dans un garage individuel d'un volume de 34 m2 équipé d'un système d'aération.
	Couvre l'utilisation dans un espace clos d'un volume de 34 m3
	Couvre une exposition pouvant aller jusqu'à 0,33 heures/événement
Revêtements et peintures, solvants, diluants Dissol- vant (dissolvant pour pein- ture, colle, papier peint, adjuvant)	Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 50 %
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 3 jours/an Couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'utilisation
	couvre une surface de contact cutanée pouvant aller jusqu'à (cm2): 857,50 cm2
	À chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jusqu'à 491 g
	Couvre l'utilisation dans des conditions normales de ventilation.
	Couvre l'utilisation dans un espace clos d'un volume de 20 m3
	Couvre une exposition pouvant aller jusqu'à 2,00 heures/événement
matières de charge et Mas- tic Enduits et mastics.	Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 2 %
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 12 jours/an
	Couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'utilisation
	couvre une surface de contact cutanée pouvant aller jusqu'à (cm2): 35,73 cm2
	A chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jusqu'à 85 g
	Couvre l'utilisation dans des conditions normales de ventilation.
	Couvre l'utilisation dans un espace clos d'un volume de 20 m3
	Couvre une exposition pouvant aller jusqu'à 4,00 heures/événement
matières de charge et Mas- tic Mortier et égaliseur de sol	Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 2 %
<del></del>	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 12 jours/an

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

## SBP 100 / 140

Date de dernière parution: 06.03.2023 Date d'impression 22.03.2023 Version Date de révision: Numéro de la FDS:

	Couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'uti-
	lisation
	couvre une surface de contact cutanée pouvant aller jusqu'à (cm2): 857,50 cm2
	A chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jusqu'à 13.800 g
	Couvre l'utilisation dans des conditions normales de ventilation.
	Couvre l'utilisation dans un espace clos d'un volume de 20 m3
	Couvre une exposition pouvant aller jusqu'à 2,00 heures/événement
matières de charge et Mas- tic Pâte à modeler	Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 1 %
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 365 jours/an
	Couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'utilisation
	couvre une surface de contact cutanée pouvant aller jusqu'à (cm2): 254,40 cm2
	par application, il est accepté d'absorber unequantité de 1 g
Peintures au doigt	Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 50 %
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 365 jours/an
	Couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'utilisation
	couvre une surface de contact cutanée pouvant aller jusqu'à (cm2): 254,40 cm2
	par application, il est accepté d'absorber unequantité de 1,35 g
Produits de traitement de surfaces non métalliques Peinture murale hydrique au latex	Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 1,5 %
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 4 jours/an
	Couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'utilisation
	couvre une surface de contact cutanée pouvant aller jusqu'à (cm2): 428,75 cm2
	A chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jusqu'à 2.760 g
	Couvre l'utilisation dans des conditions normales de ventilation.
	Couvre l'utilisation dans un espace clos d'un volume de 20 m3
	Couvre une exposition pouvant aller jusqu'à 2,20 heures/événement
Produits de traitement de surfaces non métalliques Vernis à base d'eau riche en solvant avec une teneur élevée en particules solides	Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 27,5 %

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

## SBP 100 / 140

Date de dernière parution: 06.03.2023 Date d'impression 22.03.2023 Version Date de révision: Numéro de la FDS:

	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 6 jours/an
	Couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'utilisation
	couvre une surface de contact cutanée pouvant aller jusqu'à (cm2): 428,75 cm2
	A chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jusqu'à 744 g
	Couvre l'utilisation dans des conditions normales de ventilation.
	Couvre l'utilisation dans un espace clos d'un volume de 20 m3
	Couvre une exposition pouvant aller jusqu'à 2,20 heures/événement
Produits de traitement de surfaces non métalliques Bombe aérosol	Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 50 %
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 2 jours/an
	Couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'utilisation
	A chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jusqu'à 215 g
	Couvre l'utilisation dans un garage individuel d'un volume de 34 m2 équipé d'un système d'aération.
	Couvre l'utilisation dans un espace clos d'un volume de 34 m3
	Couvre une exposition pouvant aller jusqu'à 0,33 heures/événement
Produits de traitement de surfaces non métalliques Dissolvant (dissolvant pour peinture, colle, papier peint, adjuvant)	Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 50 %
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 3 jours/an
	Couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'utilisation
	couvre une surface de contact cutanée pouvant aller jusqu'à (cm2): 857,50 cm2
	A chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jusqu'à 491 g
	Couvre l'utilisation dans des conditions normales de ventilation.
	Couvre l'utilisation dans un espace clos d'un volume de 20 m3
	Couvre une exposition pouvant aller jusqu'à 2,00 heures/événement
Encres et toners	Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 10 %
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 365 jours/an
	Couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'utilisation
	couvre une surface de contact cutanée pouvant aller jusqu'à

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

## SBP 100 / 140

Date de dernière parution: 06.03.2023 Date d'impression 22.03.2023 Version Date de révision: Numéro de la FDS:

	(om2): 71 40 am2
	(cm2): 71,40 cm2
	A chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jusqu'à 40 g
	Couvre l'utilisation dans des conditions normales de ventilation.
	Couvre l'utilisation dans un espace clos d'un volume de 20 m3
	Couvre une exposition pouvant aller jusqu'à 2,20 heures/événement
Produits pour tannage, teinture, imprégnation de fini-tion et soin du cuir Ver- nis cire (sol, meuble, chaussure)	Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 50 %
·	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 29 jours/an
	Couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'utilisation
	couvre une surface de contact cutanée pouvant aller jusqu'à (cm2): 430,00 cm2
	A chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jusqu'à 56 g
	Couvre l'utilisation dans des conditions normales de ventilation.
	Couvre l'utilisation dans un espace clos d'un volume de 20 m3
	Couvre une exposition pouvant aller jusqu'à 1,23 heures/événement
Produits pour tannage, teinture, imprégnation de fini-tion et soin du cuir Po- lish en spray (meubles, chaussures)	Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 50 %
,	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 8 jours/an
	Couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'utilisation
	couvre une surface de contact cutanée pouvant aller jusqu'à (cm2): 430,00 cm2
	A chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jusqu'à 56 g
	Couvre l'utilisation dans des conditions normales de ventilation.
	Couvre l'utilisation dans un espace clos d'un volume de 20 m3
	Couvre une exposition pouvant aller jusqu'à 0,33 heures/événement
Lubrifiants, graisses et agents de décoffrage Liquides	Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 100 %
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 4 jours/an
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'utilisation

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

## SBP 100 / 140

Date de dernière parution: 06.03.2023 Date d'impression 22.03.2023 Version Date de révision: Numéro de la FDS:

	couvre une surface de contact cutanée pouvant aller jusqu'à (cm2): 468,00 cm2
	A chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jusqu'à 2.200 g
	Couvre l'utilisation dans un garage individuel d'un volume de 34 m2 équipé d'un système d'aération.
	Couvre l'utilisation dans un espace clos d'un volume de 34 m3
	Couvre une exposition pouvant aller jusqu'à 0,17 heures/événement
Lubrifiants, graisses et agents de décoffrage Pâtes	Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 20 %
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 10 jours/an Couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'utilisation
	couvre une surface de contact cutanée pouvant aller jusqu'à (cm2): 468,00 cm2
	A chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jusqu'à 34 g
	Couvre une exposition pouvant aller jusqu'à 4 heures/événement
Lubrifiants, graisses et agents de décoffrage Sprays	Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 50 %
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 6 jours/an
	Couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'utilisation
	couvre une surface de contact cutanée pouvant aller jusqu'à (cm2): 428,75 cm2
	A chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jusqu'à 73 g
	Couvre l'utilisation dans des conditions normales de ventilation.
	Couvre l'utilisation dans un espace clos d'un volume de 20 m3
	Couvre une exposition pouvant aller jusqu'à 0,17 heures/événement
Produits lustrant et mé- langes de cires Vernis cire (sol, meuble, chaussure)	Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 50 %
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 29 jours/an
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'utilisation
	couvre une surface de contact cutanée pouvant aller jusqu'à (cm2): 430,00 cm2
	A chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jusqu'à 142 g
	Couvre l'utilisation dans des conditions normales de ventilation.
	Couvre l'utilisation dans un espace clos d'un volume de 20

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

## SBP 100 / 140

Date de dernière parution: 06.03.2023 Date d'impression 22.03.2023 Version Date de révision: Numéro de la FDS:

	m3
	Couvre une exposition pouvant aller jusqu'à 1,23
	heures/événement
Description by street at made	
Produits lustrant et mé-	Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 50 %
langes de cires Polish en	
spray (meubles, chaus-	
sures)	
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 8 jours/an
	Couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'uti-
	lisation
	couvre une surface de contact cutanée pouvant aller jusqu'à
	(cm2): 430,00 cm2
	A chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jus-
	qu'à 35 g
	Couvre l'utilisation dans des conditions normales de ventila-
	tion.
	Couvre l'utilisation dans un espace clos d'un volume de 20
	m3
	Couvre une exposition pouvant aller jusqu'à 0,33
	heures/événement
Colorants pour textiles,	Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 10 %
produits de finition et	Courte dos concentrations pouvant allor juoqua 10 70
d'imprégnation y compris	
agents de blanchiment et	
autres adjuvants de fabrica-	
tion	
tion	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 365 jours/an
	Couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'uti-
	lisation
	couvre une surface de contact cutanée pouvant aller jusqu'à
	(cm2): 857,50 cm2
	A chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jus-
	qu'à 115 g
	Couvre l'utilisation dans des conditions normales de ventila-
	tion.
	Couvre l'utilisation dans un espace clos d'un volume de 20
	m3
	Couvre une exposition pouvant aller jusqu'à 1,00
	heures/événement

Section 2.2	Contrôle de l'exposition de l	'environnement
La substance est une U	VCB complexe	
Principalement hydroph	obe	
Facilement biodégradat	ole.	
Quantités utilisées		
Part du tonnage européen utilisée dans la région: 0,1		0,1
Quantités régionales d'utilisation (tonnes/année): 40		40
Part du tonnage régional utilisée localement: 5,0E-04		
Tonnage annuel du site (tonnes/an): 2,0E-02		2,0E-02
Tonnage quotidien maximal du site (kg/jour): 5,5E-02		5,5E-02

Conformément au règlement CE  $\rm n^o$  1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

#### SBP 100 / 140

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 06.03.2023

7.2 21.03.2023 800001005771 Date d'impression 22.03.2023

Fréquence et durée d'utilisation	
Rejet continu.	
Jours d'émission (jours/année):	365
Facteurs environnementaux non influencés par la gestion des risque	ues
Facteur de dilution de l'eau douce locale:	10
Facteur de dilution de l'eau de mer locale:	100
Autres conditions opérationnelles influant sur l'exposition de l'env	vironnement
Part de libération dans l'air en provenance d'une large application (seulement régional):	9,9E-01
Part de libération dans les eaux usées en provenance d'une large application:	1,0E-02
Part de libération dans le sol en provenance d'une large application (seulement régional):	5,0E-03
Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipa	les
danger pour l'environnement causé par eau douce .	
Élimination estimée de la substance des eaux usées via une station d'épuration des eaux usées publique (%)	96,2
Tonnage maximal autorisé sur le site (MSafe) établi à partir des rejets après un traitement complet des eaux usées (kg/jour):	6,5E+02
Capacité de traitement présumée de la station d'épuration publique (m3/jour):	2,0E+03

# Conditions et mesures relatives au traitement externe des déchets en vue de leur élimination

Traitement externe et élimination des déchets en tenant compte des réglementations locales et/ou nationales.

#### Conditions et mesures relatives à la valorisation externe des déchets

Recyclage externe et valorisation des déchets en tenant compte des réglementations locales et/ou nationales.

	SECTION 3	ESTIMATION DE L'EXPOSITION
	Section 3.1 - Santé	
Ī	pour calculer les expositions	du consommateur, on a utilisé l'outil ECETOC TRA, sauf indi-

pour calculer les expositions du consommateur, on a utilise l'outil ECETOCTRA, sauf indication contraire.

#### Section 3.2 - Environnement

La méthode des blocs d'hydrocarbures (Hydrocarbon Block Method - HBM) a été utilisée pour calculer l'exposition environnementale selon le modèle PetroRisk.

SECTION 4	CONSEILS POUR VERIFIER LA CONFORMITÉ AU SCÉNARIO D'EXPOSITION
Section 4.1 - Santé	
Les expositions prédites ne sont pas prévues excéder les valeurs de la dose dérivée sans	

Les expositions prédites ne sont pas prévues excéder les valeurs de la dose dérivée sans effet (DNEL) / la dose dérivée à effet minimum (DMEL) si les mesures de gestion des risques/conditions d'exploitation contenues dans la rubrique 2 sont mises en oeuvre. Si d'autres mesures de gestion des risques / conditions opérationnelles étaient prises, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont gérés à un niveau au moins équivalent.

Conformément au règlement CE  $\rm n^o$  1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

### SBP 100 / 140

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 06.03.2023

7.2 21.03.2023 800001005771 Date d'impression 22.03.2023

#### Section 4.2 - Environnement

Les conseils sont fondés sur de présumées conditions d'exploitation qui peuvent ne pas être applicables sur tous les sites. Des ajustements peuvent donc s'avérer nécessaires pour déterminer des mesures de gestion des risques appropriées et adaptées au site.

De plus amples détails sur les méthodes d'ajustements et les technologies de gestion des risques se trouvent dans la fiche explicative SpERC du Conseil européen des industries chimiques - CEFIC (http://cefic.org).

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

## SBP 100 / 140

Date de dernière parution: 06.03.2023 Date d'impression 22.03.2023 Version Date de révision: Numéro de la FDS:

7.2 21.03.2023 800001005771

### Scénario d'exposition - Travailleur

30000001159	
SECTION 1	INTITULÉ DE SCÉNARIO D'EXPOSITION
Titre	utilisation de produits de netoyage - consommateur
Descripteur d'utilisation	Secteur d'utilisation: SU21 Catégories de produits: PC3, PC4, PC8 (excipient only), PC9a, PC24, PC35, PC38 Catégories de rejets dans l'environnement: ERC8a, ERC8d, ESVOC SpERC 8.4c.v1
Procédés et activités couverts par le scénario	Comprend l'exposition générale des consommateurs en de- hors de l'utilisation de produits ménagers qui sont vendus entant que lessive et nettoyant, aérosols, revêtements, dégi- vreurs, lubrifiants et assainisseurs d'air.

SECTION 2	CONDITIONS OPERATIONNELLES D'UTILISATION ET
	MESURES DE GESTION DES RISQUES

Section 2.1	Contrôle de l'exposition du consomi	mateur
Caractéristique du produit		
Forme physique du produit	Liquide, pression de vapeur > 10 kPa aux CNTP (Conditions Normales de Température et de Pression)	
Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Sauf indication contraire:	
	Couvre les concentrations allant jusqu'	à (en %) : 100 %
Quantités utilisées		
Sauf indication contraire:		
pour chaque utilisation, couvre les quantités allant jusqu'à (en g): 13.800		13.800
couvre la zone de contact avec la peau (cm2) :		857,5
Fréquence et durée d'utilis	ation	
Sauf indication contraire:		
Couvre les utilisations allant jusqu'à (jours/an) : 365		365
couvre d'utilisations allant jusqu'à (fois/jour d'utilisation) : 1		1
Couvre d'utilisations allant jusqu'à (nombre d'heures/évenement) : 8		8
Autres conditions opératio	nnelles affectant l'exposition	
Sauf indication contraire:	-	
Couvre l'utilisation à température ambiante.		
Couvre l'utilisation dans une	pièce d'un volume de 20m3	
Couvre l'utilisation dans des conditions normales de ventilation.		

Catégories de produits	CONDITIONS OPERATIONNELLES D'UTILISATION ET MESURES DE GESTION DES RISQUES
Produits d'assainissement de l'air Traitement aérien	Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 50 %

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

## SBP 100 / 140

Date de dernière parution: 06.03.2023 Date d'impression 22.03.2023 Version Date de révision: Numéro de la FDS:

avec effet immédiat	
(spraysd'aérosol)	
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 365 jours/an
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 4 fois/jour d'utilisation
	A chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jusqu'à 0,1 g
	Couvre l'utilisation dans des conditions normales de ventilation.
	Couvre l'utilisation dans un espace clos d'un volume de 20
	m3
	Couvre une exposition pouvant aller jusqu'à 0,25 heures/événement
Produits d'assainissement de l'air Traitement aérien avec effet immédiat	Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 50 %
(spraysd'aérosol) pesticides (Liant uniquement).	
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 365 jours/an
	Couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 4 fois/jour d'utilisation
	A chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jusqu'à 0,5 g
	Couvre l'utilisation dans des conditions normales de ventilation.
	Couvre l'utilisation dans un espace clos d'un volume de 20 m3
	Couvre une exposition pouvant aller jusqu'à 0,25 heures/événement
Produits d'assainissement de l'air Traitement aérien avec effet durable (solide et liquide)	Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 10 %
,	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 365 jours/an
	Couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'utilisation
	couvre une surface de contact cutanée pouvant aller jusqu'à (cm2): 35,70 cm2
	A chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jusqu'à 0,48 g
	Couvre l'utilisation dans des conditions normales de ventilation.
	Couvre l'utilisation dans un espace clos d'un volume de 20 m3
	Couvre une exposition pouvant aller jusqu'à 8,00 heures/événement
Produits d'assainissement de l'air Traitement aérien avec effet durable (solide et liquide) pesticides (Liant uniquement).	Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 50 %

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

## SBP 100 / 140

Date de dernière parution: 06.03.2023 Date d'impression 22.03.2023 Version Date de révision: Numéro de la FDS:

	1 (11 (1 ) 1 ) 005 ; /
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 365 jours/an
	Couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'utilisation
	couvre une surface de contact cutanée pouvant aller jusqu'à (cm2): 35,70 cm2
	A chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jusqu'à 0,48 g
	Couvre l'utilisation dans des conditions normales de ventilation.
	Couvre l'utilisation dans un espace clos d'un volume de 20 m3
	Couvre une exposition pouvant aller jusqu'à 8,00 heures/événement
Produits antigel et de dégi- vrage Lavages des vitres de voitures	Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 1 %
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 365 jours/an
	Couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'utilisation
	A chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jusqu'à 0,5 g
	Couvre l'utilisation dans un garage individuel d'un volume de 34 m2 équipé d'un système d'aération.
	Couvre l'utilisation dans un espace clos d'un volume de 34 m3
	Couvre une exposition pouvant aller jusqu'à 0,02 heures/événement
Produits antigel et de dégi- vrage Versement dans des radiateurs	Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 10 %
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 365 jours/an
	Couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'utilisation
	couvre une surface de contact cutanée pouvant aller jusqu'à (cm2): 428,00 cm2
	A chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jusqu'à 2.000 g
	Couvre l'utilisation dans un garage individuel d'un volume de 34 m2 équipé d'un système d'aération.
	Couvre l'utilisation dans un espace clos d'un volume de 34 m3
	Couvre une exposition pouvant aller jusqu'à 0,17 heures/événement
Produits antigel et de dégi- vrage Dégivreur de serrures	Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 50 %
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 365 jours/an
	Couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'utilisation
	couvre une surface de contact cutanée pouvant aller jusqu'à (cm2): 214,40 cm2

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

## SBP 100 / 140

Date de dernière parution: 06.03.2023 Date d'impression 22.03.2023 Version Date de révision: Numéro de la FDS:

	T
	A chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jusqu'à 4 g
	Couvre l'utilisation dans un garage individuel d'un volume de 34 m2 équipé d'un système d'aération.
	Couvre l'utilisation dans un espace clos d'un volume de 34 m3
	Couvre une exposition pouvant aller jusqu'à 0,25 heures/événement
Produits biocides (p. ex. désinfectants, insecticides) (Liant uniquement). Produits lave-linge et lavevaisselle	Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 5 %
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 365 jours/an
	Couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'utilisation
	couvre une surface de contact cutanée pouvant aller jusqu'à (cm2): 857,50 cm2
	A chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jusqu'à 15 g
	Couvre l'utilisation dans des conditions normales de ventilation.
	Couvre l'utilisation dans un espace clos d'un volume de 20 m3
	Couvre une exposition pouvant aller jusqu'à 0,50 heures/événement
Produits biocides (p. ex. désinfectants, insecticides) (Liant uniquement). nettoyant liquide (nettoyant tout usage, nettoyant sanitaire, nettoyant sol, nettoyant verrerie, nettoyant tapis, nettoyant métaux)	Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 5 %
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 128 jours/an
	Couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'utilisation
	couvre une surface de contact cutanée pouvant aller jusqu'à (cm2): 857,50 cm2
	A chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jusqu'à 27 g
	Couvre l'utilisation dans des conditions normales de ventilation.
	Couvre l'utilisation dans un espace clos d'un volume de 20 m3
	Couvre une exposition pouvant aller jusqu'à 0,33 heures/événement
Produits biocides (p. ex. désinfectants, insecticides) (Liant uniquement). sprays de nettoyage (nettoyant tout	Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 15 %

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

## SBP 100 / 140

Date de dernière parution: 06.03.2023 Date d'impression 22.03.2023 Version Date de révision: Numéro de la FDS:

usage, nettoyant sanitaire,	
nettoyant verrerie)	courre des utilisations pourrent aller juegulà 129 jours/on
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 128 jours/an Couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'uti-
	lisation
	couvre une surface de contact cutanée pouvant aller jusqu'à (cm2): 428,00 cm2
	A chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jusqu'à 35 g
	Couvre l'utilisation dans des conditions normales de ventilation.
	Couvre l'utilisation dans un espace clos d'un volume de 20 m3
	Couvre une exposition pouvant aller jusqu'à 0,17 heures/événement
Revêtements et peintures, solvants, diluants Peinture murale hydrique au latex	Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 1,5 %
,	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 4 jours/an
	Couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'utilisation
	couvre une surface de contact cutanée pouvant aller jusqu'à (cm2): 428,75 cm2
	À chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jusqu'à 2.760 g
	Couvre l'utilisation dans des conditions normales de ventilation.
	Couvre l'utilisation dans un espace clos d'un volume de 20 m3
	Couvre une exposition pouvant aller jusqu'à 2,2 heures/événement
Revêtements et peintures, solvants, diluants Vernis à base d'eau riche en solvant avec une teneur élevée en pitoisuus particules solides	Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 27,5 %
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 6 jours/an
	Couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'utilisation
	couvre une surface de contact cutanée pouvant aller jusqu'à (cm2): 428,75 cm2
	A chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jusqu'à 744 g
	Couvre l'utilisation dans des conditions normales de ventilation.
	Couvre l'utilisation dans un espace clos d'un volume de 20 m3
	Couvre une exposition pouvant aller jusqu'à 2,2 heures/événement
Revêtements et peintures, solvants, diluants Bombe	Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 50 %

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

## SBP 100 / 140

Date de dernière parution: 06.03.2023 Date d'impression 22.03.2023 Version Date de révision: Numéro de la FDS:

párocol	
aérosol	couvre des utilisations pouvent aller juegulà. 2 jours/an
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 2 jours/an  Couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'uti-
	lisation
	A chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jusqu'à 215 g
	Couvre l'utilisation dans un garage individuel d'un volume de 34 m2 équipé d'un système d'aération.
	Couvre l'utilisation dans un espace clos d'un volume de 34 m3
	Couvre une exposition pouvant aller jusqu'à 0,33 heures/événement
Revêtements et peintures, solvants, diluants Dissol- vant (dissolvant pour pein- ture, colle, papier peint, adjuvant)	Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 50 %
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 3 jours/an
	Couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'utilisation
	couvre une surface de contact cutanée pouvant aller jusqu'à (cm2): 857,50 cm2
	A chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jusqu'à 491 g
	Couvre l'utilisation dans des conditions normales de ventilation.
	Couvre l'utilisation dans un espace clos d'un volume de 20 m3
	Couvre une exposition pouvant aller jusqu'à 2,00 heures/événement
Lubrifiants, graisses et agents de décoffrage Liquides	Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 100 %
•	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 4 jours/an
	Couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'utilisation
	couvre une surface de contact cutanée pouvant aller jusqu'à (cm2): 468,00 cm2
	A chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jusqu'à 2.200 g
	Couvre l'utilisation dans un garage individuel d'un volume de 34 m2 équipé d'un système d'aération.
	Couvre l'utilisation dans un espace clos d'un volume de 34 m3
	Couvre une exposition pouvant aller jusqu'à 0,17 heures/événement
Lubrifiants, graisses et agents de décoffrage Pâtes	Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 20 %
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 10 jours/an Couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'uti-
	1 000 timodiono pod tant dilor juoqua i 1010/juli didi

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

## SBP 100 / 140

Date de dernière parution: 06.03.2023 Date d'impression 22.03.2023 Version Date de révision: Numéro de la FDS:

	Turner
	lisation
	couvre une surface de contact cutanée pouvant aller jusqu'à (cm2): 468,00 cm2
	A chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jusqu'à 34 g
	Couvre une exposition pouvant aller jusqu'à 4 heures/événement
Lubrifiants, graisses et agents de décoffrage Sprays	Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 50 %
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 6 jours/an Couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'utilisation
	couvre une surface de contact cutanée pouvant aller jusqu'à (cm2): 428,75 cm2
	À chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jusqu'à 73 g
	Couvre l'utilisation dans des conditions normales de ventilation.
	Couvre l'utilisation dans un espace clos d'un volume de 20 m3
	Couvre une exposition pouvant aller jusqu'à 0,17 heures/événement
Produits de lavage et de nettoyage (y compris pro- duits à base de solvants) Produits lave-linge et lave- vaisselle	Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 5 %
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 365 jours/an
	Couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'utilisation
	couvre une surface de contact cutanée pouvant aller jusqu'à (cm2): 857,50 cm2
	A chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jusqu'à 15 g
	Couvre l'utilisation dans des conditions normales de ventilation.
	Couvre l'utilisation dans un espace clos d'un volume de 20 m3
	Couvre une exposition pouvant aller jusqu'à 0,50 heures/événement
Produits de lavage et de nettoyage (y compris produits à base de solvants) nettoyant liquide (nettoyant tout usage, nettoyant sanitaire, nettoyant sol, nettoyant verrerie, nettoyant tapis, nettoyant métaux)	Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 5 %
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 128 jours/an
	Couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'uti-

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

## SBP 100 / 140

Date de dernière parution: 06.03.2023 Date d'impression 22.03.2023 Version Date de révision: Numéro de la FDS:

	lisation
	couvre une surface de contact cutanée pouvant aller jusqu'à (cm2): 857,50 cm2
	A chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jusqu'à 27 g
	Couvre l'utilisation dans des conditions normales de ventilation.
	Couvre l'utilisation dans un espace clos d'un volume de 20
	m3
	Couvre une exposition pouvant aller jusqu'à 0,33 heures/événement
Produits de lavage et de nettoyage (y compris produits à base de solvants) sprays de nettoyage (nettoyant tout usage, nettoyant sanitaire, nettoyant verrerie)	Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 15 %
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 128 jours/an
	Couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'utilisation
	couvre une surface de contact cutanée pouvant aller jusqu'à (cm2): 428,00 cm2
	A chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jusqu'à 35 g
	Couvre l'utilisation dans des conditions normales de ventilation.
	Couvre l'utilisation dans un espace clos d'un volume de 20 m3
	Couvre une exposition pouvant aller jusqu'à 0,17 heures/événement
Produits pour soudage et brasage (avec revêtements de flux et fils avec âme en flux), produits de flux	Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 20 %
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 365 jours/an
	Couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'utilisation
	A chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jusqu'à 12 g
	Couvre l'utilisation dans des conditions normales de ventilation.
	Couvre l'utilisation dans un espace clos d'un volume de 20 m3
	Couvre une exposition pouvant aller jusqu'à 1,00 heures/événement

Section 2.2	Contrôle de l'exposition de l'environnement	
La substance est une UVCB complexe		
Principalement hydrophobe		
Facilement biodégradable.		

Conformément au règlement CE  $\rm n^o$  1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

### SBP 100 / 140

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 06.03.2023

7.2 21.03.2023 800001005771 Date d'impression 22.03.2023

Quantités utilisées		
Part du tonnage européen utilisée dans la région:	0,1	
Quantités régionales d'utilisation (tonnes/année):	7,6	
Part du tonnage régional utilisée localement:	5,0E-04	
Tonnage annuel du site (tonnes/an):	3,8E-03	
Tonnage quotidien maximal du site (kg/jour):	1,0E-02	
Fréquence et durée d'utilisation		
Rejet continu.		
Jours d'émission (jours/année):	365	
Facteurs environnementaux non influencés par la gestion des risques		
Facteur de dilution de l'eau douce locale:	10	
Facteur de dilution de l'eau de mer locale:	100	
Autres conditions opérationnelles influant sur l'exposition de l'environnement		
Part de libération dans l'air en provenance d'une large application	9,5E-01	
(seulement régional):		
Part de libération dans les eaux usées en provenance d'une large	2,5E-02	
application:		
Part de libération dans le sol en provenance d'une large application	2,5E-02	
(seulement régional):		
Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipa	iles	
danger pour l'environnement causé par eau douce .		
Élimination estimée de la substance des eaux usées via une station	96,2	
d'épuration des eaux usées publique (%)		
Tonnage maximal autorisé sur le site (MSafe) établi à partir des rejets	140	
après un traitement complet des eaux usées (kg/jour):		
Capacité de traitement présumée de la station d'épuration publique	2,0E+03	
(m3/jour):		

# Conditions et mesures relatives au traitement externe des déchets en vue de leur élimination

Traitement externe et élimination des déchets en tenant compte des réglementations locales et/ou nationales.

#### Conditions et mesures relatives à la valorisation externe des déchets

Recyclage externe et valorisation des déchets en tenant compte des réglementations locales et/ou nationales.

SECTION 3	ESTIMATION DE L'EXPOSITION
Section 3.1 - Santé	
pour calculer les expositions du consommateur, on a utilisé l'outil ECETOC TRA, sauf indication contraire.	

#### Section 3.2 - Environnement

La méthode des blocs d'hydrocarbures (Hydrocarbon Block Method - HBM) a été utilisée pour calculer l'exposition environnementale selon le modèle PetroRisk.

SECTION 4	CONSEILS POUR VERIFIER LA CONFORMITÉ AU
	SCÉNARIO D'EXPOSITION

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

#### SBP 100 / 140

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 06.03.2023

7.2 21.03.2023 800001005771 Date d'impression 22.03.2023

#### Section 4.1 - Santé

Les expositions prédites ne sont pas prévues excéder les valeurs de la dose dérivée sans effet (DNEL) / la dose dérivée à effet minimum (DMEL) si les mesures de gestion des risques/conditions d'exploitation contenues dans la rubrique 2 sont mises en oeuvre. Si d'autres mesures de gestion des risques / conditions opérationnelles étaient prises, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont gérés à un niveau au moins équivalent.

#### Section 4.2 - Environnement

Les conseils sont fondés sur de présumées conditions d'exploitation qui peuvent ne pas être applicables sur tous les sites. Des ajustements peuvent donc s'avérer nécessaires pour déterminer des mesures de gestion des risques appropriées et adaptées au site.

L'efficacité requise en matière d'élimination pour les eaux usées peut être atteinte grâce à des technologies sur / hors site, isolées ou combinées.

L'efficacité requise en matière d'élimination dans l'air peut être atteinte grâce à des technologies in situ, isolées ou combinées.

De plus amples détails sur les méthodes d'ajustements et les technologies de gestion des risques se trouvent dans la fiche explicative SpERC du Conseil européen des industries chimiques - CEFIC (http://cefic.org).

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

### SBP 100 / 140

Date de dernière parution: 06.03.2023 Date d'impression 22.03.2023 Version Date de révision: Numéro de la FDS:

7.2 21.03.2023 800001005771

Scénario d'exposition - Travailleur

30000001161	
SECTION 1	INTITULÉ DE SCÉNARIO D'EXPOSITION
Titre	lubrifiants - consommateur Faibles rejets dans l'environnement
Descripteur d'utilisation	Secteur d'utilisation: SU21 Catégories de produits: PC1, PC24, PC31 Catégories de rejets dans l'environnement: ERC9a, ERC9b, ESVOC SpERC 9.6d.v1
Procédés et activités couverts par le scénario	Comprend l'application utilisateur de aux formulations de lubrifiants dans les systèmes fermés et ouverts, y comprisles procédures de transfert, l'application, le fonctionnement des moteurs et des produits connexes, l'entretien du matériel et l'élimination des huiles usagées.

SECTION 2	CONDITIONS OPERATIONNELLES D'UTILISATION ET
0_0	
	MESURES DE GESTION DES RISQUES
1	

Section 2.1	Contrôle de l'exposition du consommateur	
Caractéristique du produit		
Forme physique du produit	Liquide, pression de vapeur > 10 kPa aux CNTP (Conditions Normales de Température et de Pression)	
Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Sauf indication contraire:	
	Couvre les concentrations allant jusqu'à (en %) : 100 %	
Quantités utilisées		
Sauf indication contraire:		
pour chaque utilisation, couvre les quantités allant jusqu'à (en g) :		13.800
couvre la zone de contact avec la peau (cm2) :		857,5
Fréquence et durée d'utilis	ation	
Sauf indication contraire:		
Couvre les utilisations allant jusqu'à (jours/an) :		365
couvre d'utilisations allant jus	squ'à (fois/jour d'utilisation) :	1
Couvre d'utilisations allant jusqu'à (nombre d'heures/évenement) :		8
Autres conditions opératio	nnelles affectant l'exposition	
Sauf indication contraire:	·	
Couvre l'utilisation à tempéra		
Couvre l'utilisation dans une	pièce d'un volume de 20m3	

Catégories de produits	CONDITIONS OPERATIONNELLES D'UTILISATION ET MESURES DE GESTION DES RISQUES
Adhésifs, produits	Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 30 %

Couvre l'utilisation dans des conditions normales de ventilation.

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

## SBP 100 / 140

Date de dernière parution: 06.03.2023 Date d'impression 22.03.2023 Version Date de révision: Numéro de la FDS:

d'étanghéité Calla utiliag	T
d'étanchéité Colle, utilisation comme passe-temps.	
tion comme passe temps.	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 365 jours/an
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'utili-
	sation
	couvre une surface de contact cutanée pouvant aller jusqu'à
	(cm2): 35,73 cm2
	A chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jus-
	qu'à 9 g
	Couvre l'utilisation dans des conditions normales de ventila-
	tion.  Couvre l'utilisation dans un espace clos d'un volume de 20
	m3
	Couvre une exposition pouvant aller jusqu'à 4,00
	heures/événement
Adhésifs, produits	Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 30 %
d'étanchéité Colle, utilisa-	
tion DIY (faites-le vous-	
même) (colle pour tapis,	
colle pour carrelage, colle	
pour parquet en bois)	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 jours/an
	Couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'uti-
	lisation
	couvre une surface de contact cutanée pouvant aller jusqu'à
	(cm2): 110,00 cm2
	A chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jus-
	qu'à 6.390 g
	Couvre l'utilisation dans des conditions normales de ventila-
	tion.
	Couvre l'utilisation dans un espace clos d'un volume de 20 m3
	Couvre une exposition pouvant aller jusqu'à 6,00 heures/événement
Adhésifs, produits	Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 30 %
d'étanchéité Colle en aéro-	
sol	
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 6 jours/an
	Couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'uti-
	lisation couvre une surface de contact cutanée pouvant aller jusqu'à
	(cm2): 35,73 cm2
	A chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jus-
	qu'à 85,05 g
	Couvre l'utilisation dans des conditions normales de ventila-
	tion.
	Couvre l'utilisation dans un espace clos d'un volume de 20 m3
	Couvre une exposition pouvant aller jusqu'à 4,00
	heures/événement
Adhésifs, produits	Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 30 %

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

## SBP 100 / 140

Date de dernière parution: 06.03.2023 Date d'impression 22.03.2023 Version Date de révision: Numéro de la FDS:

100 100 100	T
d'étanchéité Produits	
d'étanchéité	country describinations nouvent aller inequilà 265 iours/se
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 365 jours/an
	Couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'utilisation
	couvre une surface de contact cutanée pouvant aller jusqu'à (cm2): 35,73 cm2
	A chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jusqu'à 75 g
	Couvre l'utilisation dans des conditions normales de ventilation.
	Couvre l'utilisation dans un espace clos d'un volume de 20 m3
	Couvre une exposition pouvant aller jusqu'à 1,00
Lubrifiants, graisses et	heures/événement Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 100 %
agents de décoffrage Liquides	
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 4 jours/an
	Couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'utilisation
	couvre une surface de contact cutanée pouvant aller jusqu'à (cm2): 468,00 cm2
	A chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jusqu'à 2.200 g
	Couvre l'utilisation dans un garage individuel d'un volume de 34 m2 équipé d'un système d'aération.
	Couvre l'utilisation dans un espace clos d'un volume de 34 m3
	Couvre une exposition pouvant aller jusqu'à 0,17 heures/événement
Lubrifiants, graisses et agents de décoffrage Pâtes	Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 20 %
3	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 10 jours/an
	Couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'utilisation
	couvre une surface de contact cutanée pouvant aller jusqu'à (cm2): 468,00 cm2
	A chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jusqu'à 34 g
	Couvre une exposition pouvant aller jusqu'à 4 heures/événement
Lubrifiants, graisses et agents de décoffrage Sprays	Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 50 %
-1 ~7-	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 6 jours/an
	Couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'utilisation
	couvre une surface de contact cutanée pouvant aller jusqu'à (cm2): 428,75 cm2

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

## SBP 100 / 140

Date de dernière parution: 06.03.2023 Date d'impression 22.03.2023 Version Date de révision: Numéro de la FDS:

	A chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jusqu'à 73 g
	Couvre l'utilisation dans des conditions normales de ventilation.
	Couvre l'utilisation dans un espace clos d'un volume de 20 m3
	Couvre une exposition pouvant aller jusqu'à 0,17 heures/événement
Produits lustrant et mé- langes de cires Vernis cire (sol, meuble, chaussure)	Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 50 %
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 29 jours/an
	Couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'utilisation
	couvre une surface de contact cutanée pouvant aller jusqu'à (cm2): 430,00 cm2
	A chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jusqu'à 142 g
	Couvre l'utilisation dans des conditions normales de ventilation.
	Couvre l'utilisation dans un espace clos d'un volume de 20 m3
	Couvre une exposition pouvant aller jusqu'à 1,23 heures/événement
Produits lustrant et mé- langes de cires Polish en spray (meubles, chaus- sures)	Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 50 %
,	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 8 jours/an
	Couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'utilisation
	couvre une surface de contact cutanée pouvant aller jusqu'à (cm2): 430,00 cm2
	A chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jusqu'à 35 g
	Couvre l'utilisation dans des conditions normales de ventilation.
	Couvre l'utilisation dans un espace clos d'un volume de 20 m3
	Couvre une exposition pouvant aller jusqu'à 0,33 heures/événement

Section 2.2	Contrôle de l'exposition de	'environnement
La substance est une UVCB complexe		
Principalement hydrophobe		
Facilement biodégradable.		
Quantités utilisées		
Part du tonnage européen utilisée dans la région: 0,1		0,1
Quantités régionales d'utilisation (tonnes/année): 5,0		5,0
Part du tonnage régional utilisée localement: 5,0E-04		5,0E-04

Conformément au règlement CE  $\rm n^o$  1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

### SBP 100 / 140

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 06.03.2023

7.2 21.03.2023 800001005771 Date d'impression 22.03.2023

Tonnage annuel du site (tonnes/an):	2,5E-03
Tonnage quotidien maximal du site (kg/jour):	6,8E-03
Fréquence et durée d'utilisation	
Rejet continu.	
Jours d'émission (jours/année):	365
Facteurs environnementaux non influencés par la gestion des risq	ues
Facteur de dilution de l'eau douce locale:	10
Facteur de dilution de l'eau de mer locale:	100
Autres conditions opérationnelles influant sur l'exposition de l'env	rironnement
Part de libération dans l'air en provenance d'une large application	1,0E-02
(seulement régional):	
Part de libération dans les eaux usées en provenance d'une large	1,0E-02
application:	
Part de libération dans le sol en provenance d'une large application	1,0E-02
(seulement régional):	
Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipa	les
danger pour l'environnement causé par eau douce .	
Élimination estimée de la substance des eaux usées via une station	96,2
d'épuration des eaux usées publique (%)	
Tonnage maximal autorisé sur le site (MSafe) établi à partir des rejets	100
après un traitement complet des eaux usées (kg/jour):	
Capacité de traitement présumée de la station d'épuration publique	2,0E+03
(m3/jour):	
On aliting at management and attended to the standard and antended alite bate	

# Conditions et mesures relatives au traitement externe des déchets en vue de leur élimination

Traitement externe et élimination des déchets en tenant compte des réglementations locales et/ou nationales.

#### Conditions et mesures relatives à la valorisation externe des déchets

Recyclage externe et valorisation des déchets en tenant compte des réglementations locales et/ou nationales.

# SECTION 3 ESTIMATION DE L'EXPOSITION Section 3.1 - Santé

pour calculer les expositions du consommateur, on a utilisé l'outil ECETOC TRA, sauf indication contraire.

#### Section 3.2 - Environnement

La méthode des blocs d'hydrocarbures (Hydrocarbon Block Method - HBM) a été utilisée pour calculer l'exposition environnementale selon le modèle PetroRisk.

SECTION 4	CONSEILS POUR VERIFIER LA CONFORMITÉ AU SCÉNARIO D'EXPOSITION
Section 4.1 - Santé	
Les expositions prédites ne sont pas prévues excéder les valeurs de la dose dérivée sans	

Les expositions prédites ne sont pas prévues excéder les valeurs de la dose dérivée sans effet (DNEL) / la dose dérivée à effet minimum (DMEL) si les mesures de gestion des risques/conditions d'exploitation contenues dans la rubrique 2 sont mises en oeuvre.

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

### SBP 100 / 140

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 06.03.2023

7.2 21.03.2023 800001005771 Date d'impression 22.03.2023

Si d'autres mesures de gestion des risques / conditions opérationnelles étaient prises, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont gérés à un niveau au moins équivalent.

#### Section 4.2 - Environnement

Les conseils sont fondés sur de présumées conditions d'exploitation qui peuvent ne pas être applicables sur tous les sites. Des ajustements peuvent donc s'avérer nécessaires pour déterminer des mesures de gestion des risques appropriées et adaptées au site.

L'efficacité requise en matière d'élimination pour les eaux usées peut être atteinte grâce à des technologies sur / hors site, isolées ou combinées.

L'efficacité requise en matière d'élimination dans l'air peut être atteinte grâce à des technologies in situ, isolées ou combinées.

De plus amples détails sur les méthodes d'ajustements et les technologies de gestion des risques se trouvent dans la fiche explicative SpERC du Conseil européen des industries chimiques - CEFIC (http://cefic.org).

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

### SBP 100 / 140

Date de dernière parution: 06.03.2023 Date d'impression 22.03.2023 Version Date de révision: Numéro de la FDS:

7.2 21.03.2023 800001005771

Scénario d'exposition - Travailleur

30000001162	
SECTION 1	INTITULÉ DE SCÉNARIO D'EXPOSITION
Titre	lubrifiants - consommateur forte dégagement dans l'envi- ronnement
Descripteur d'utilisation	Secteur d'utilisation: SU21 Catégories de produits: PC1, PC24, PC31 Catégories de rejets dans l'environnement: ERC8a, ERC8d, ESVOC SpERC 8.6e.v1
Procédés et activités couverts par le scénario	Comprend l'application utilisateur de aux formulations de lubrifiants dans les systèmes fermés et ouverts, y comprisles procédures de transfert, l'application, le fonctionnement des moteurs et des produits connexes, l'entretien du matériel et l'élimination des huiles usagées.

SECTION 2	CONDITIONS OPERATIONNELLES D'UTILISATION ET
	MECURES DE CECTION DES DISOUES
	MESURES DE GESTION DES RISQUES

Section 2.1	Contrôle de l'exposition du consom	mateur
Caractéristique du produit		
Forme physique du produit	Liquide, pression de vapeur > 10 kPa a Normales de Température et de Press	
Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Sauf indication contraire:	
	Couvre les concentrations allant jusqu	'à (en %) : 100 %
Quantités utilisées		
Sauf indication contraire:		
pour chaque utilisation, couvre les quantités allant jusqu'à (en g) :		13.800
couvre la zone de contact avec la peau (cm2) :		857,5
Fréquence et durée d'utilis	ation	
Sauf indication contraire:		
Couvre les utilisations allant jusqu'à (jours/an) : 365		365
couvre d'utilisations allant jusqu'à (fois/jour d'utilisation) : 1		1
Couvre d'utilisations allant jusqu'à (nombre d'heures/évenement) : 8		8
Autres conditions opération	onnelles affectant l'exposition	
Sauf indication contraire: Couvre l'utilisation à tempéra		
Couvre l'utilisation dans une	pièce d'un volume de 20m3	

Catégories de produits	CONDITIONS OPERATIONNELLES D'UTILISATION ET MESURES DE GESTION DES RISQUES
Adhésifs, produits	Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 30 %

Couvre l'utilisation dans des conditions normales de ventilation.

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

## SBP 100 / 140

Date de dernière parution: 06.03.2023 Date d'impression 22.03.2023 Version Date de révision: Numéro de la FDS:

d'étanghéité Calla utiliag	
d'étanchéité Colle, utilisation comme passe-temps.	
tion comme passe-temps.	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 365 jours/an
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'utili-
	sation
	couvre une surface de contact cutanée pouvant aller jusqu'à
	(cm2): 35,73 cm2
	A chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jus-
	qu'à 9 g
	Couvre l'utilisation dans des conditions normales de ventila-
	tion.
	Couvre l'utilisation dans un espace clos d'un volume de 20 m3
	Couvre une exposition pouvant aller jusqu'à 4,00
	heures/événement
Adhésifs, produits	Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 30 %
d'étanchéité Colle, utilisa-	
tion DIY (faites-le vous-	
même) (colle pour tapis,	
colle pour carrelage, colle	
pour parquet en bois)	Language Language Change and allowing the D. Alice and a
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 jours/an Couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'uti-
	lisation
	couvre une surface de contact cutanée pouvant aller jusqu'à
	(cm2): 110,00 cm2
	A chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jus-
	qu'à 6.390 g
	Couvre l'utilisation dans des conditions normales de ventila-
	tion.
	Couvre l'utilisation dans un espace clos d'un volume de 20 m3
	Couvre une exposition pouvant aller jusqu'à 6,00
	heures/événement
Adhésifs, produits d'étanchéité Colle en aéro- sol	Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 30 %
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 6 jours/an
	Couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'uti-
	lisation
	couvre une surface de contact cutanée pouvant aller jusqu'à
	(cm2): 35,73 cm2
	A chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jusqu'à 85,05 g
	Couvre l'utilisation dans des conditions normales de ventila-
	tion.
	Couvre l'utilisation dans un espace clos d'un volume de 20 m3
	Couvre une exposition pouvant aller jusqu'à 4,00 heures/événement
Adhésifs, produits	Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 30 %
ranoono, produito	1 Courte des sonsentiations pouvant aller Jusqu'à 00 /0

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

## SBP 100 / 140

Date de dernière parution: 06.03.2023 Date d'impression 22.03.2023 Version Date de révision: Numéro de la FDS:

4/44 m a h 4/44   Dun - 1   14 -	T
d'étanchéité Produits d'étanchéité	
detailcheite	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 365 jours/an
	Couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'uti-
	lisation
	couvre une surface de contact cutanée pouvant aller jusqu'à (cm2): 35,73 cm2
	A chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jusqu'à 75 g
	Couvre l'utilisation dans des conditions normales de ventilation.
	Couvre l'utilisation dans un espace clos d'un volume de 20 m3
	Couvre une exposition pouvant aller jusqu'à 1,00 heures/événement
Lubrifiants, graisses et agents de décoffrage Li-	Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 100 %
quides	
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 4 jours/an
	Couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'utilisation
	couvre une surface de contact cutanée pouvant aller jusqu'à (cm2): 468,00 cm2
	A chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jusqu'à 2.200 g
	Couvre l'utilisation dans un garage individuel d'un volume de 34 m2 équipé d'un système d'aération.
	Couvre l'utilisation dans un espace clos d'un volume de 34 m3
	Couvre une exposition pouvant aller jusqu'à 0,17 heures/événement
Lubrifiants, graisses et agents de décoffrage Pâtes	Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 20 %
3	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 10 jours/an
	Couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'utilisation
	couvre une surface de contact cutanée pouvant aller jusqu'à (cm2): 468,00 cm2
	A chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jusqu'à 34 g
	Couvre une exposition pouvant aller jusqu'à 4 heures/événement
Lubrifiants, graisses et agents de décoffrage Sprays	Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 50 %
-F-~/-	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 6 jours/an
	Couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'utilisation
	couvre une surface de contact cutanée pouvant aller jusqu'à (cm2): 428,75 cm2

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

## SBP 100 / 140

Date de dernière parution: 06.03.2023 Date d'impression 22.03.2023 Version Date de révision: Numéro de la FDS:

	A chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jusqu'à 73 g
	Couvre l'utilisation dans des conditions normales de ventilation.
	Couvre l'utilisation dans un espace clos d'un volume de 20 m3
	Couvre une exposition pouvant aller jusqu'à 0,17 heures/événement
Produits lustrant et mé- langes de cires Vernis cire (sol, meuble, chaussure)	Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 50 %
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 29 jours/an
	Couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'utilisation
	couvre une surface de contact cutanée pouvant aller jusqu'à (cm2): 430,00 cm2
	A chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jusqu'à 142 g
	Couvre l'utilisation dans des conditions normales de ventilation.
	Couvre l'utilisation dans un espace clos d'un volume de 20 m3
	Couvre une exposition pouvant aller jusqu'à 1,23 heures/événement
Produits lustrant et mé- langes de cires Polish en spray (meubles, chaus- sures)	Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 50 %
,	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 8 jours/an
	Couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'utilisation
	couvre une surface de contact cutanée pouvant aller jusqu'à (cm2): 430,00 cm2
	A chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jusqu'à 35 g
	Couvre l'utilisation dans des conditions normales de ventilation.
	Couvre l'utilisation dans un espace clos d'un volume de 20 m3
	Couvre une exposition pouvant aller jusqu'à 0,33 heures/événement

Section 2.2	Contrôle de l'exposition de l'	environnement
La substance est une UVCB complexe		
Principalement hydrophobe		
Facilement biodégradable.		
Quantités utilisées		
Part du tonnage européen ut	lisée dans la région:	0,1
Quantités régionales d'utilisation (tonnes/année): 5,0		
Part du tonnage régional utilis	sée localement:	5,0E-04

Conformément au règlement CE  $\rm n^o$  1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

#### SBP 100 / 140

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 06.03.2023

7.2 21.03.2023 800001005771 Date d'impression 22.03.2023

Tonnage annuel du site (tonnes/an):	2,5E-03
Tonnage quotidien maximal du site (kg/jour):	6,8E-03
Fréquence et durée d'utilisation	
Rejet continu.	
Jours d'émission (jours/année):	365
Facteurs environnementaux non influencés par la gestion des risq	ues
Facteur de dilution de l'eau douce locale:	10
Facteur de dilution de l'eau de mer locale:	100
Autres conditions opérationnelles influant sur l'exposition de l'env	rironnement
Part de libération dans l'air en provenance d'une large application	4,0E-01
(seulement régional):	
Part de libération dans les eaux usées en provenance d'une large	5,0E-02
application:	
Part de libération dans le sol en provenance d'une large application	5,0E-02
(seulement régional):	
Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipa	les
danger pour l'environnement causé par eau douce .	
Élimination estimée de la substance des eaux usées via une station	96,2
d'épuration des eaux usées publique (%)	
Tonnage maximal autorisé sur le site (MSafe) établi à partir des rejets	89
après un traitement complet des eaux usées (kg/jour):	
Capacité de traitement présumée de la station d'épuration publique	2,0E+03
(m3/jour):	

# Conditions et mesures relatives au traitement externe des déchets en vue de leur élimination

Traitement externe et élimination des déchets en tenant compte des réglementations locales et/ou nationales.

#### Conditions et mesures relatives à la valorisation externe des déchets

Recyclage externe et valorisation des déchets en tenant compte des réglementations locales et/ou nationales.

SECTION 3	ESTIMATION DE L'EXPOSITION	
Section 3.1 - Santé		
pour calculer les expositions du consommateur, on a utilisé l'outil ECETOC TRA, sauf indi-		

pour calculer les expositions du consommateur, on a utilisé l'outil ECETOC TRA, sauf indication contraire.

#### Section 3.2 - Environnement

La méthode des blocs d'hydrocarbures (Hydrocarbon Block Method - HBM) a été utilisée pour calculer l'exposition environnementale selon le modèle PetroRisk.

SECTION 4	CONSEILS POUR VERIFIER LA CONFORMITÉ AU SCÉNARIO D'EXPOSITION
Section 4.1 - Santé	
Les expositions prédites ne sont pas prévues excéder les valeurs de la dose dérivée sans effet (DNEL) / la dose dérivée à effet minimum (DMEL) si les mesures de gestion des	

risques/conditions d'exploitation contenues dans la rubrique 2 sont mises en oeuvre.

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

#### SBP 100 / 140

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 06.03.2023

7.2 21.03.2023 800001005771 Date d'impression 22.03.2023

Si d'autres mesures de gestion des risques / conditions opérationnelles étaient prises, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont gérés à un niveau au moins équivalent.

#### Section 4.2 - Environnement

Les conseils sont fondés sur de présumées conditions d'exploitation qui peuvent ne pas être applicables sur tous les sites. Des ajustements peuvent donc s'avérer nécessaires pour déterminer des mesures de gestion des risques appropriées et adaptées au site.

L'efficacité requise en matière d'élimination pour les eaux usées peut être atteinte grâce à des technologies sur / hors site, isolées ou combinées.

L'efficacité requise en matière d'élimination dans l'air peut être atteinte grâce à des technologies in situ, isolées ou combinées.

De plus amples détails sur les méthodes d'ajustements et les technologies de gestion des risques se trouvent dans la fiche explicative SpERC du Conseil européen des industries chimiques - CEFIC (http://cefic.org).

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

## SBP 100 / 140

Date de dernière parution: 06.03.2023 Date d'impression 22.03.2023 Version Date de révision: Numéro de la FDS:

7.2 21.03.2023 800001005771

Scénario d'exposition - Travailleur

30000001164	
SECTION 1	INTITULÉ DE SCÉNARIO D'EXPOSITION
Titre	Utilisation comme combustible - consommateur
Descripteur d'utilisation	Secteur d'utilisation: SU21 Catégories de produits: PC13 Catégories de rejets dans l'environnement: ERC9a, ERC9b, ESVOC SpERC 9.12c.v1
Procédés et activités couverts par le scénario	Comprend les applications du consommateur en combustibles liquides.

SECTION 2	CONDITIONS OPERATIONNELLES D'UTILISATION ET
	MESURES DE GESTION DES RISQUES

Section 2.1	Contrôle de l'exposition du consom	mateur
Caractéristique du produit		
Forme physique du produit	Liquide, pression de vapeur > 10 kPa a Normales de Température et de Press	•
Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Sauf indication contraire:	
	Couvre les concentrations allant jusqu'	'à (en %) : 100 %
Quantités utilisées		
Sauf indication contraire:		
pour chaque utilisation, couvre les quantités allant jusqu'à (en g) : 13.800		13.800
couvre la zone de contact avec la peau (cm2) :		857,5
Fréquence et durée d'utilis	ation	
Sauf indication contraire:		
Couvre les utilisations allant jusqu'à (jours/an) : 365		365
couvre d'utilisations allant jusqu'à (fois/jour d'utilisation) :		1
Couvre d'utilisations allant jusqu'à (nombre d'heures/évenement) : 8		8
Autres conditions opération	onnelles affectant l'exposition	
Sauf indication contraire:		
Couvre l'utilisation à température ambiante.		
Couvre l'utilisation dans une pièce d'un volume de 20m3		
Couvre l'utilisation dans des conditions normales de ventilation.		

Catégories de produits	CONDITIONS OPERATIONNELLES D'UTILISATION ET MESURES DE GESTION DES RISQUES	
Carburants Liquide: Ravitaillement de véhicules	Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 100 %	
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 52 jours/an	
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'utilisation	

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

## SBP 100 / 140

Date de dernière parution: 06.03.2023 Date d'impression 22.03.2023 Version Date de révision: Numéro de la FDS:

	couvre une surface de contact cutanée pouvant aller jusqu'à (cm2): 210,00 cm2
	A chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jusqu'à 37.500 g
	Couvre l'utilisation à l'air libre.
	Couvre l'utilisation dans un espace clos d'un volume de 100 m3
	Couvre une exposition pouvant aller jusqu'à 0,05 heures/événement
Carburants Liquide, ravitail- lement de scooters	Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 100 %
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 52 jours/an
	Couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'utilisation
	couvre une surface de contact cutanée pouvant aller jusqu'à (cm2): 210,00 cm2
	À chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jusqu'à 3.750 g
	Couvre l'utilisation à l'air libre.
	Couvre l'utilisation dans un espace clos d'un volume de 100 m3
	Couvre une exposition pouvant aller jusqu'à 0,03 heures/événement
Carburants Liquide, Utilisation dans l'équipement de jardin	Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 100 %
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 26 jours/an
	Couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'utilisation
	A chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jusqu'à 750 g
	Couvre l'utilisation à l'air libre.
	Couvre l'utilisation dans un espace clos d'un volume de 100 m3
	Couvre une exposition pouvant aller jusqu'à 2,00 heures/événement
Carburants Liquide: Ravitaillement d'équipement de jardin	Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 100 %
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 26 jours/an
	Couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'utilisation
	couvre une surface de contact cutanée pouvant aller jusqu'à (cm2): 420,00 cm2
	À chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jusqu'à 750 g
	Couvre l'utilisation dans un garage individuel d'un volume de 34 m2 équipé d'un système d'aération.
	Couvre l'utilisation dans un espace clos d'un volume de 34 m3

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

## SBP 100 / 140

Date de dernière parution: 06.03.2023 Date d'impression 22.03.2023 Version Date de révision: Numéro de la FDS:

	Couvre une exposition pouvant aller jusqu'à 0,03
	heures/événement
Carburants Liquide: Com- bustible pour appareil de chauffage	Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 100 %
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 365 jours/an
	Couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'utilisation
	couvre une surface de contact cutanée pouvant aller jusqu'à (cm2): 210,00 cm2
	A chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jusqu'à 3.000 g
	Couvre l'utilisation dans des conditions normales de ventilation.
	Couvre l'utilisation dans un espace clos d'un volume de 20 m3
	Couvre une exposition pouvant aller jusqu'à 0,03 heures/événement
Carburants Liquide: Huile à lampe	Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 100 %
•	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 52 jours/an
	Couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'utilisation
	couvre une surface de contact cutanée pouvant aller jusqu'à (cm2): 210,00 cm2
	A chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jusqu'à 100 g
	Couvre l'utilisation dans des conditions normales de ventilation.
	Couvre l'utilisation dans un espace clos d'un volume de 20 m3
	Couvre une exposition pouvant aller jusqu'à 0,01 heures/événement

Section 2.2	Contrôle de l'exposition de l'	'environnement
La substance est une UVCB complexe		
Principalement hydrophobe		
Facilement biodégradable.		
Quantités utilisées		
Part du tonnage européen uti	lisée dans la région:	0,1
Quantités régionales d'utilisation (tonnes/année):		10
Part du tonnage régional utilisée localement:		5,0E-04
Tonnage annuel du site (tonnes/an):		5,0E-03
Tonnage quotidien maximal du site (kg/jour): 1,4E-02		1,4E-02
Fréquence et durée d'utilisation		
Rejet continu.		
Jours d'émission (jours/année):		365
Facteurs environnementaux non influencés par la gestion des risques		
Facteur de dilution de l'eau de	ouce locale:	10
Facteur de dilution de l'eau de mer locale: 100		100

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

### SBP 100 / 140

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 06.03.2023

7.2 21.03.2023 800001005771 Date d'impression 22.03.2023

Autres conditions opérationnelles influant sur l'exposition de l'env	rironnement	
Part de libération dans l'air en provenance d'une large application	1,0E-03	
(seulement régional):		
Part de libération dans les eaux usées en provenance d'une large application:	1,0E-05	
Part de libération dans le sol en provenance d'une large application (seulement régional):	1,0E-05	
Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipales		
danger pour l'environnement causé par eau douce .		
Élimination estimée de la substance des eaux usées via une station	96,2	
d'épuration des eaux usées publique (%)		
Tonnage maximal autorisé sur le site (MSafe) établi à partir des rejets	210	
après un traitement complet des eaux usées (kg/jour):		
Capacité de traitement présumée de la station d'épuration publique (m3/jour):	2,0E+03	

# Conditions et mesures relatives au traitement externe des déchets en vue de leur élimination

Les émissions dues à la combustion sont limitées grâce aux dispositifs exigés pour la réduction des gaz d'échappement.

Les émissions dues à la combustion des déchets sont prises en compte dans l'évaluation de l'exposition régionale.

#### Conditions et mesures relatives à la valorisation externe des déchets

Cette substance est brûlée durant l'utilisation et ne produit aucun déchet.

SECTION 3	ESTIMATION DE L'EXPOSITION
Section 3.1 - Santé	
pour calculer les expositions du consommateur, on a utilisé l'outil ECETOC TRA, sauf indi-	

pour calculer les expositions du consommateur, on a utilisé l'outil ECETOC TRA, sauf indication contraire.

#### Section 3.2 - Environnement

La méthode des blocs d'hydrocarbures (Hydrocarbon Block Method - HBM) a été utilisée pour calculer l'exposition environnementale selon le modèle PetroRisk.

SECTION 4	CONSEILS POUR VERIFIER LA CONFORMITÉ AU
	SCÉNARIO D'EXPOSITION
Section 4.1 - Santé	

Les expositions prédites ne sont pas prévues excéder les valeurs de la dose dérivée sans effet (DNEL) / la dose dérivée à effet minimum (DMEL) si les mesures de gestion des risques/conditions d'exploitation contenues dans la rubrique 2 sont mises en oeuvre. Si d'autres mesures de gestion des risques / conditions opérationnelles étaient prises, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont gérés à un niveau au moins équivalent.

#### Section 4.2 - Environnement

Les conseils sont fondés sur de présumées conditions d'exploitation qui peuvent ne pas être applicables sur tous les sites. Des ajustements peuvent donc s'avérer nécessaires pour

Conformément au règlement CE  $\rm n^o$  1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

#### SBP 100 / 140

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 06.03.2023

7.2 21.03.2023 800001005771 Date d'impression 22.03.2023

déterminer des mesures de gestion des risques appropriées et adaptées au site.

L'efficacité requise en matière d'élimination pour les eaux usées peut être atteinte grâce à des technologies sur / hors site, isolées ou combinées.

L'efficacité requise en matière d'élimination dans l'air peut être atteinte grâce à des technologies in situ, isolées ou combinées.

De plus amples détails sur les méthodes d'ajustements et les technologies de gestion des risques se trouvent dans la fiche explicative SpERC du Conseil européen des industries chimiques - CEFIC (http://cefic.org).

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS  $\,$ 

### SBP 100 / 140

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 06.03.2023

7.2 21.03.2023 800001005771 Date d'impression 22.03.2023

Scénario d'exposition - Travailleur

30000001169		
SECTION 1	INTITULÉ DE SCÉNARIO D'EXPOSITION	
Titre	Fluides fonctionnels - consommateur	
Descripteur d'utilisation	Secteur d'utilisation: SU21 Catégories de produits: PC16, PC17 Catégories de rejets dans l'environnement: ERC9a, ERC9b, ESVOC SpERC 9.13c.v1	
Procédés et activités couverts par le scénario	Utilisation d'objets scellés, qui contiennent des fluides fonctionnels comme p.e. des huiles de câbles, des liquides hydrauliques, des réfrigérants.	

SECTION 2	CONDITIONS OPERATIONNELLES D'UTILISATION ET
	MESURES DE GESTION DES RISQUES

Section 2.1	Contrôle de l'exposition du consom	mateur
Caractéristique du produit		
Forme physique du produit	Liquide, pression de vapeur > 10 kPa a Normales de Température et de Press	
Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Sauf indication contraire:	
	Couvre les concentrations allant jusqu	'à (en %) : 100 %
Quantités utilisées		
Sauf indication contraire:		
pour chaque utilisation, couvre les quantités allant jusqu'à (en g) :		13.800
couvre la zone de contact avec la peau (cm2) :		857,5
Fréquence et durée d'utilis	sation	
Sauf indication contraire:		
Couvre les utilisations allant jusqu'à (jours/an) :		4
couvre d'utilisations allant jusqu'à (fois/jour d'utilisation) :		1
Couvre d'utilisations allant jusqu'à (nombre d'heures/évenement) : 0,17		0,17
	onnelles affectant l'exposition	
Sauf indication contraire:	•	

Sauf indication contraire:

Couvre l'utilisation à température ambiante.

Couvre l'utilisation dans une pièce d'un volume de 20m3

Couvre l'utilisation dans des conditions normales de ventilation.

Catégories de produits	CONDITIONS OPERATIONNELLES D'UTILISATION ET MESURES DE GESTION DES RISQUES
Fluides de transfert de cha- leur Liquides	Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 100 %
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 4 jours/an
	Couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'uti-

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

## SBP 100 / 140

Date de dernière parution: 06.03.2023 Date d'impression 22.03.2023 Version Date de révision: Numéro de la FDS:

	lisation
	couvre une surface de contact cutanée pouvant aller jusqu'à (cm2): 468,00 cm2
	A chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jusqu'à 2.200 g
	Couvre l'utilisation dans un garage individuel d'un volume de 34 m2 équipé d'un système d'aération.
	Couvre l'utilisation dans un espace clos d'un volume de 34 m3
	Couvre une exposition pouvant aller jusqu'à 0,17 heures/événement
Fluides hydrauliques Liquides	Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 100 %
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 4 jours/an
	Couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'utilisation
	couvre une surface de contact cutanée pouvant aller jusqu'à (cm2): 468,00 cm2
	A chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jusqu'à 2.200 g
	Couvre l'utilisation dans un garage individuel d'un volume de 34 m2 équipé d'un système d'aération.
	Couvre l'utilisation dans un espace clos d'un volume de 34 m3
	Couvre une exposition pouvant aller jusqu'à 0,17 heures/événement

Section 2.2	Contrôle de l'exposition de l'environ	onnement
La substance est une UVCB complexe		
Principalement hydrophobe		
Facilement biodégradable.		
Quantités utilisées		
Part du tonnage européen uti	lisée dans la région:	0,1
Quantités régionales d'utilisat	tion (tonnes/année):	2,0
Part du tonnage régional utilis	sée localement:	5,0E-04
Tonnage annuel du site (tonn		1,0E-03
Tonnage quotidien maximal du site (kg/jour):		2,7E-03
Fréquence et durée d'utilisa	ation	
Rejet continu.		
Jours d'émission (jours/année):		365
Facteurs environnementaux non influencés par la gestion des risques		
Facteur de dilution de l'eau de	ouce locale:	10
Facteur de dilution de l'eau de mer locale:		100
Autres conditions opérationnelles influant sur l'exposition de l'environnement		
	n provenance d'une large application	5,0E-02
(seulement régional):		
Part de libération dans les eaux usées en provenance d'une large		2,5E-02
application:		
Part de libération dans le sol en provenance d'une large application		2,5E-02
(seulement régional):		

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

### SBP 100 / 140

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 06.03.2023

7.2 21.03.2023 800001005771 Date d'impression 22.03.2023

Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipa	les
danger pour l'environnement causé par eau douce .	
Élimination estimée de la substance des eaux usées via une station	96,2
d'épuration des eaux usées publique (%)	
Tonnage maximal autorisé sur le site (MSafe) établi à partir des rejets	41
après un traitement complet des eaux usées (kg/jour):	
Capacité de traitement présumée de la station d'épuration publique	2,0E+03
(m3/jour):	

# Conditions et mesures relatives au traitement externe des déchets en vue de leur élimination

Traitement externe et élimination des déchets en tenant compte des réglementations locales et/ou nationales.

#### Conditions et mesures relatives à la valorisation externe des déchets

Recyclage externe et valorisation des déchets en tenant compte des réglementations locales et/ou nationales.

### SECTION 3 ESTIMATION DE L'EXPOSITION

#### Section 3.1 - Santé

pour calculer les expositions du consommateur, on a utilisé l'outil ECETOC TRA, sauf indication contraire.

#### Section 3.2 - Environnement

La méthode des blocs d'hydrocarbures (Hydrocarbon Block Method - HBM) a été utilisée pour calculer l'exposition environnementale selon le modèle PetroRisk.

SECTION 4	CONSEILS POUR VERIFIER LA CONFORMITÉ AU
	SCÉNARIO D'EXPOSITION

#### Section 4.1 - Santé

Les expositions prédites ne sont pas prévues excéder les valeurs de la dose dérivée sans effet (DNEL) / la dose dérivée à effet minimum (DMEL) si les mesures de gestion des risques/conditions d'exploitation contenues dans la rubrique 2 sont mises en oeuvre. Si d'autres mesures de gestion des risques / conditions opérationnelles étaient prises, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont gérés à un niveau au moins équivalent.

#### Section 4.2 - Environnement

Les conseils sont fondés sur de présumées conditions d'exploitation qui peuvent ne pas être applicables sur tous les sites. Des ajustements peuvent donc s'avérer nécessaires pour déterminer des mesures de gestion des risques appropriées et adaptées au site.

L'efficacité requise en matière d'élimination pour les eaux usées peut être atteinte grâce à des technologies sur / hors site, isolées ou combinées.

L'efficacité requise en matière d'élimination dans l'air peut être atteinte grâce à des technologies in situ, isolées ou combinées.

De plus amples détails sur les méthodes d'ajustements et les technologies de gestion des risques se trouvent dans la fiche explicative SpERC du Conseil européen des industries chimiques - CEFIC (http://cefic.org).

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

## SBP 100 / 140

Date de dernière parution: 06.03.2023 Date d'impression 22.03.2023 Version Date de révision: Numéro de la FDS: